

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2009**



**PROCES-VERBAL**

Nantes, le 3 avril 2009

# Ordre du jour

## Conseil municipal du 3 avril 2009

- |              |    |   |                  |
|--------------|----|---|------------------|
| M. LE MAIRE  |    | - Appel nominal.  |                  |
| M. LE MAIRE  |    | - Désignation d'un secrétaire.  |                  |
| M. LE MAIRE  | 1  | - Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2009 – Approbation.  | (page 5)         |
| M. LE MAIRE  | 2  | - Conseil Municipal – Décisions prises du 16 janvier 2009 au 24 mars 2009 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.  | (page 5)         |
| M. BOLO      | 2A | - Vœu pour l'adoption d'un moratoire sur les décisions de redéploiement de l'Armée.   | (pages 6 et 7)   |
| M. BOLO      | 2B | - Vœu de soutien à l'entreprise GOSS.   | (pages 7 et 8)   |
| M. BOLO      |    | - <b>Communication sur les orientations pour le dialogue citoyen et les nouveaux conseils de quartier.</b>  | (pages 59 à 74)  |
|              |    | - <b>Questions d'actualité.</b>   | (pages 75 à 83)  |
| M. RIMBERT   | 3  | - Dervallières-Zola – Projet de renouvellement urbain du secteur « Vallon des Dervallières » - Nantes Nord – Projet de renouvellement urbain « Bout des Landes/Bruyères » - Avenant simplifié à la convention ANRU – Charte Locale d'Insertion – Approbation. | (pages 8 à 12)   |
| M. ROBERT    | 4  | - Soutien de la Ville à l'amélioration de l'Habitat : OPAH RU Chantenay – Rue de la Montagne - Approbation.   | (pages 12 à 15)  |
| M. JUNIQUE   | 5  | - Dénomination d'équipements publics – Approbation.   | (pages 15 à 18)  |
| Mme CLERGEAU | 6  | - Associations sportives – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants - Approbation.   | (pages 18 à 22)  |
| Mme CLERGEAU | 7  | - Football Club de Nantes – Missions d'intérêt général pour l'année 2008 : compte rendu – Avenant au contrat du 15 mai 2006 pour la subvention de l'année 2009 – Approbation.   | (pages 22 à 24)  |
| Mme CLERGEAU | 8  | - Maison Départementale des Adolescents – Renouvellement du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) – Convention – Approbation.  | (pages 24 et 25) |
| Mme NAEL     | 9  | - Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.  | (pages 37 et 38) |

Mme ROLLAND	10	- Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation.	(pages 38 et 39)
Mme ROLLAND	11	- Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat - Participation financière de la Ville pour l'année 2009 – Montant des forfaits et attribution de subventions – Avenants aux conventions – Approbation.	(pages 39 à 42)
Mme ROLLAND	12	- Associations Enfance et Jeunesse – Seconde répartition de subventions – Convention – Approbation.	(pages 42 à 46)
Mme HAKEM	13	- Associations Vie Etudiante – Deuxième répartition de subventions – Approbation.	(page 46)
Mme PADOVANI	14	- Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition des subventions – Convention – Approbation.	(pages 46 et 47)
M. REBOUH	15	- Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Approbation.	(page 47)
M. MAGNEN	16	- Actions internationales – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.	(pages 47 à 49)
Mme MEUNIER	17	- Convention entre la Ville de Nantes et l'association Office des Retraités et des Personnes Agées de Nantes (ORPAN) – Approbation.	(page 50)
Mme CHOQUET	18	- Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation.	(pages 50 et 51)
M. JUNIQUE	19	- Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	(page 51)
M. LE MAIRE	20	- Associations culturelles – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenant – Approbation.	(pages 51 et 52)
M. JOSSIC	21	- Création d'un grand Musée d'art à Nantes – Programme – Concours de maîtrise d'œuvre – Mission de contrôle technique – Appel d'offres - Approbation.	(pages 26 à 37)
M. BOLZER	22	- Transactions foncières diverses – Approbation.	(page 52)
M. BOLZER	23	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	(pages 52 et 53)
M. BOLZER	24	- Fonctionnement des services municipaux - Dispositions relatives aux marchés publics - Approbation.	(pages 53 à 56)
M. LANNUZEL	25	- Travaux sur les bâtiments municipaux - Dispositions relatives aux marchés publics - Approbation.	(page 56)
M. BOLO	26	- Plan de relance – Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) – Convention – Approbation.	(pages 56 à 58)
M. BOLO	27	- Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	(pages 58 et 59)

## Séance du 3 avril 2009

La séance débute à 10 H 30.

Elle est présidée par M. Jean-Marc AYRAULT.

Assisté de : M. RIMBERT, Mme CLERGEAU, M. ROBERT, Mme CHOQUET, M. LANNUZEL, Mme MEUNIER, MM. BOLO, MAGNEN, BOLZER, Mme BOUFFENIE, M. JOSSIC, Mme ROLLAND, MM. DANTEC, REBOUH, Mmes CHIRON, BOCHER, M. JUNIQUE, Mmes DANIEL, TOUCHEFEU, PADOVANI, HAKEM, PIAU, M. FRAPPIER, Mme SCILBO.

Sont également présents : MM. GUIN, VRAIN, Mme GUIBERT, MM. EVEN, CESTOR, MAZZORANA-KREMER, Mme MEYER, MM. LE BOUEDEC, MOREAU, Mme CALLET-PELLEN, M. LE BRUN, Mme LEFEVRE, M. PLAZE, Mme BENÂTRE, MM. ROMI, BRISSET, RICA, Mmes FEVRIER, SOTTER, LEFRANC, de OLIVEIRA, de CARVALHO, MM. GACHET, MARTINEAU, Mmes BASSAL, NAEL, MM. AUGIER, ROLLAND, Mmes LE POMELLE, JOZAN, VAN GOETHEM, M. GRELARD, Mmes BARRÉ, GARNIER, MM. BAINVEL, BLINEAU, Mmes LOIRAT, DIBON-POQUET.

Absents et excusés : M. NICOLAS, Mme TRICHET-ALLAIRE.

M. le Maire informe ses collègues que M. NICOLAS a donné pouvoir de voter en son nom à M. REBOUH, Mme TRICHET-ALLAIRE à Mme CHOQUET.

### Secrétaire

M. BOLO est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

## **CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 3 AVRIL 2009**

### **II - 5**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

*Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2009 – Approbation*

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. LE DEPUTE-MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

*Conseil Municipal – Décisions prises du 16 janvier 2009 au 24 mars 2009 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.*

*Le Conseil prend acte.*

---

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Je vais vous inviter à vous lever pour rendre hommage à la mémoire de Jean-Louis Oger, ancien Adjoint au Maire de Nantes...

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, avant d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal, je vais donc vous inviter à vous recueillir pour rendre hommage à Jean-Louis Oger qui nous a quittés il y a maintenant quelques semaines.

Je me tourne d'abord vers sa famille. J'associe bien sûr à cet instant ses parents, qui n'ont pas pu venir mais auxquels nous pensons, évidemment, tous les autres membres de sa famille qui ont pu venir et tout particulièrement ses enfants, Aurélie et Louis.

Et je salue également la présence de Philippe, son frère, et de son épouse Maryline.

Ce que nous voulons ensemble ce matin, c'est témoigner de notre attachement personnel, de celui du Conseil Municipal, des membres du Conseil Municipal d'aujourd'hui mais aussi de ses anciens collègues qui sont présents, pour beaucoup d'entre eux, dans la salle, sur les bancs du public, que je tiens spécialement à saluer et à associer à cet instant de recueillement et d'hommage.

Je sais aussi que beaucoup de collaborateurs, qui ont travaillé avec Jean-Louis Oger, se sont associés également à cet hommage.

Jean-Louis Oger, vous l'avez connu, et vous l'avez connu comme un homme d'ouverture. Un homme d'ouverture aux autres et passionné par la cause publique. C'était d'ailleurs une tradition dans sa famille, une tradition d'engagement au service de la Ville de Nantes et des Nantais.

Lui-même, chef d'entreprise, avait pris des responsabilités. Il a notamment été, plusieurs années, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes, puis Conseiller municipal de 1989 à 2001 et puis Adjoint chargé de l'action économique, du développement des entreprises, du commerce, de l'artisanat.

Et il a également été, à partir de 2001, Adjoint de Doulon. C'était aussi une autre tradition familiale puisque son père occupa cette fonction, et avant lui, son grand-père. Il en était d'ailleurs très fier, et était très attaché à Doulon. Cela avait été pour lui - cette élection comme Adjoint et en particulier du quartier de Doulon, il m'en avait souvent parlé – un moment d'émotion, très fort.

**II - 6**

Jean-Louis Oger était un homme de parole et d'honneur, mais un homme de valeurs aussi. Parce que c'est vrai - et peut-être cela lui a-t'il parfois, aussi, coûté bien des difficultés – qu'il avait toujours une pensée pour les autres.

Il était, finalement, notablement généreux, peut-être trop généreux. Il s'était beaucoup investi pour la Ville en tissant des liens de confiance, en particulier entre la Ville, ses élus, les services municipaux et les commerçants.

Et au bout du compte, malgré le fait que cela n'était pas toujours facile, il était apprécié et reconnu par eux, et même si leurs exigences - nous le savons, et il m'en parlait souvent – étaient nombreuses, ils avaient une vraie reconnaissance du travail accompli.

Parce que Jean-Louis Oger avait ce souci de servir et dans toutes ses fonctions - ceux qui l'ont connu le savent - sa sincérité était entière : il a voulu servir Nantes et les Nantais.

Jean-Louis Oger laissera de lui le souvenir d'un homme courtois, chaleureux, attachant, humain, particulièrement humain.

Son existence a pourtant été jalonnée de fractures et de moments difficiles. Très affecté par le décès de son épouse, il avait continué de se battre, avec l'aide que nous pouvions lui apporter – modestement, c'est vrai -, mais il était aussi, vers la fin de sa vie, entré dans une phase de grande détresse.

Malgré son état et sa souffrance, sa volonté d'assurer et d'assumer son engagement dans la dignité était toujours présente, même dans ses moments d'épreuves et de désarroi les plus grands.

A ses enfants, ses parents, tous les membres de sa famille, j'adresse mes condoléances attristées et en souvenir de notre collègue et de notre ami, de son dévouement, de son travail pour Nantes, en souvenir de Jean-Louis Oger, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Je vous remercie.

---

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Chers collègues, nous commençons maintenant par la présentation de deux vœux. La parole est donc au rapporteur, Pascal Bolo, pour le premier vœu.

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 2A, intitulé :

*Vœu pour l'adoption d'un moratoire sur les décisions de redéploiement de l'Armée.*

**M. BOLO, Adjoint** – Je vais vous donner lecture de deux vœux qui - je crois pouvoir le dire - sont présentés à l'unanimité de la commission des vœux qui s'est réunie hier - je me tourne vers Mme Jozan pour vérifier que c'est bien le cas...

(lecture de l'exposé).

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Madame Jozan.

**Mme JOZAN, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le groupe « Ensemble pour Nantes » votera aujourd'hui le vœu par lequel la Ville de Nantes demande un moratoire et davantage de concertation sur les décisions de redéploiement des

**II - 7**

services de l'Etat-Major de la 9<sup>ème</sup> Brigade Légère Blindée de Marine à Poitiers, ainsi que de ceux du Centre du Service National à Angers.

La réforme militaire a été dictée par des considérations militaires et budgétaires. C'est à ce titre que la fusion de l'Etat-Major de force n° 2 a été réalisée avec celui de Marseille.

Mais aujourd'hui, il semble plus judicieux de retarder des dispositions qui provoquent ce qui est vécu comme une délocalisation par de nombreux personnels qui, comme tous les Français, sont fragilisés dans le contexte économique actuel.

Plus que jamais donc, une concertation attentive et respectueuse des points de vue des uns et des autres doit être menée à son terme dans une ville qui doit effectivement tenir son rang dans le domaine de la défense. Merci.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 2B, intitulé :

*Vœu de soutien à l'entreprise GOSS.*

**M. ROLLAND, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai rencontré Eric Normand pour lui exprimer notre solidarité et nous mettre à sa disposition pour l'aider dans sa démarche, s'il le souhaite.

Il a mis en place, avec son équipe, un projet de reprise tout à fait crédible. Certes, aujourd'hui, le carnet de commandes est significativement affecté par la crise. Mais ce chef d'entreprise qui connaît bien son marché, considère qu'il y aura toujours de la presse écrite et qu'il y aura donc toujours besoin de rotatives.

Or, le site de Nantes détient un leadership mondial dans le savoir-faire de ces machines qui sont construites à la commande.

Il existe de surcroît une véritable confiance entre l'équipe dirigeante et son personnel. Or, l'investisseur financier américain, propriétaire de l'entreprise, pourrait avoir intérêt à faire disparaître l'unité de production de Nantes, pour mieux vendre d'autres sites, en Chine, à des chinois.

Nous sommes, là, au cœur du problème de la mondialisation et au cœur du combat des excès de la finance au détriment de l'économie réelle.

C'est pourquoi, il faut se battre pour sauver ces 300 emplois et maintenir cette activité industrielle créatrice de valeur, ici à Nantes.

Récemment, Madame Lagarde a été saisie du dossier grâce à l'intervention du député Serge Poinant. Le Groupe « Ensemble pour Nantes » soutiendra bien sûr ce vœu, pour que le fonds stratégique d'investissement intervienne dans le sauvetage de GOSS à Nantes.

Nous approuvons le vœu d'autant plus que vous avez intégré l'amendement de notre groupe sollicitant la participation financière de la Région. La Région des Pays de Loire a, en effet, récemment ouvert une ligne de 10 millions d'euros affectée au soutien des entreprises en difficulté, dans le cadre de son plan de relance régional.

Je me permets même de suggérer que le fonds de la Région pourrait aider les salariés, en cautionnant une dette qu'ils pourraient contracter pour devenir actionnaires dans le futur montage de reprise.

**II - 8**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, je mets aux voix la proposition d'amendement... Non, pardon, il ne s'agit pas de l'amendement, parce qu'il a été déjà approuvé par la commission, mais du vœu amendé. Qui est pour ?

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. RIMBERT, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

*Dervallières-Zola – Projet de renouvellement urbain du secteur « Vallon des Dervallières » - Nantes Nord – Projet de renouvellement urbain « Bout des Landes/Bruyères » - Avenant simplifié à la convention ANRU – Charte Locale d'Insertion – Approbation.*

**M. RIMBERT, Adjoint** – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette délibération porte sur les projets de renouvellement urbain des quartiers Dervallières et Bout des Landes/Bruyères.

Le 14 janvier dernier, nous avons signé une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Je vous rappelle pour mémoire – et c'est le moment peut-être de faire le point sur le développement de ces dossiers – qu'en ce qui concerne les Dervallières, le programme poursuit des objectifs précis.

Tout d'abord, l'amélioration de l'habitat : c'est ainsi que 420 logements vont être requalifiés ; 313 logements vont être démolis en suivant la règle : un logement démolé / un logement reconstruit ; 378 logements neufs vont être construits dans de petits immeubles en locatif social et en accession, ce qui permettra une diversification des populations et des statuts du logement sur les Dervallières.

Ensuite, vous connaissez tous les Dervallières, le site a un atout extraordinaire puisque le parc des Dervallières - c'est ainsi qu'on le nomme - est aussi grand que le parc de Procé. Le problème, c'est qu'il est beaucoup moins bien aménagé et moins fréquenté. Il s'agit donc de requalifier ces espaces publics et ces espaces verts et de renforcer également les équipements publics de proximité.

Il y a également pour objectif, bien sûr, la diversification de ce quartier qui est composé uniquement de logements, en étudiant la possibilité d'introduire de l'activité économique.

Enfin, dans ce quartier, il y a beaucoup de culs-de-sac, peu en lien avec les équipements publics et peu en lien avec le reste de la ville. Par conséquent, il nous faut réorganiser cette trame viaire pour lever ces obstacles.

Quant au Bout des Landes/Bruyères, je dirai que les objectifs sont, sur le fond, pratiquement identiques : améliorer et diversifier l'habitat, désenclaver le secteur, diversifier les fonctions et puis également implanter de nouveaux équipements publics tels que la salle festive et le groupement des services du Conseil Général.

Donc nous sommes aujourd'hui en phase opérationnelle. Sur les Dervallières, 4 immeubles ont été démolis, ainsi que le seront les pavillons du boulevard du Massacre ; les relogements sont terminés ou pratiquement terminés. Sur 168 ménages concernés, il n'y a plus que 5 ménages qui attendent de s'installer dans leurs nouveaux logements qui vont être livrés.



**II - 9**

Les premiers immeubles seront terminés fin mai et seront mis en chantier par la SAMO, l'OPAC, et Nantes Habitat dans les mois qui viennent. Les réhabilitations seront aussi terminées, notamment la dernière réhabilitation, l'immeuble « Le Nain », à l'été 2009, cette année donc.

Le groupement scolaire - qui est aussi un grand projet qui vous a été développé ici par notre collègue Johanna Rolland - et le pôle scientifique sont en travaux et seront livrés pour la rentrée 2009.

Quant aux aménagements des espaces publics, ils vont débiter. Ils font aujourd'hui l'objet de débat avec les habitants puisque ces derniers en seront les premiers usagers. Ces espaces publics se construisent donc aujourd'hui en collaboration avec ceux-ci.

En ce qui concerne le Bout des Landes/Bruyères, la plupart des ménages ont été relogés suivant leur volonté.

Concernant la salle festive, vous savez qu'elle est déjà livrée, depuis juin, et l'ensemble des espaces publics vont être mis en chantier cette année.

Hier soir, Pascal Bolo, mes collègues représentant le Conseil Municipal des quartiers Nord, et moi-même présentions une réunion d'information sur l'ensemble de la phase opérationnelle qui allait débiter cette année.

Aujourd'hui, l'ANRU permet de faire des avenants simplifiés en prenant en compte l'évolution de la réalité opérationnelle et de la réalité des marchés au fil du temps.

En ce qui concerne la Ville, l'engagement financier ne change pas. Par contre, il y a un second élément que je propose à votre vote, c'est l'introduction d'un cahier des charges pour l'insertion, et notamment pour l'insertion des quartiers prioritaires où se déroulent ces opérations.

C'est ainsi que nous nous sommes donnés les objectifs de 5 % du nombre total d'heures travaillées, dans le cadre des travaux d'investissement et, de faire en sorte que sur ces 5 % d'heures travaillées en insertion, 10 % débouchent sur des embauches directes ou indirectes dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité et de la gestion des équipements.

C'est ainsi que notre objectif, tout maître d'ouvrage confondu, représentera, quantitativement, à peu près 60 000 heures. Ainsi, ce que je vous propose dans cette délibération, c'est d'abord d'approuver l'avenant de la convention ANRU mais également la charte locale d'insertion entre les porteurs de projets et les maîtres d'ouvrage, en contractant avec l'Agence Nationale de l'ANRU.

Je dois ajouter que, non seulement c'est une charte qui a déjà été élaborée depuis un certain temps, mais que Nantes Métropole met à la disposition des maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux autres collectivités territoriales, d'ailleurs, une assistance pour la mise en œuvre de ces clauses d'insertion.

Voilà, chers collègues, le contenu de cette délibération.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Rimbart. Madame Février.

**Mme FEVRIER, Conseillère municipale** – Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues.

La signature d'un avenant à la convention ANRU nous permet aujourd'hui de faire le point sur ces deux dossiers de renouvellement urbain. C'est une bonne chose, car nous attachons de l'importance à cette démarche d'amélioration des quartiers.

**II - 10**

Notre Conseil municipal pourrait d'ailleurs faire un point régulier sur l'avancement de ces grandes opérations de renouvellement urbain, que ce soit aux Dervallières, au Bout des Landes, sur l'île de Nantes, à Malakoff-Pré Gauchet ou au Clos Toreau.

Concernant les deux opérations, dont la délibération fait l'objet, les chiffres présentés nous montrent que ces dossiers avancent, dans le respect des objectifs : le désenclavement du quartier, la réhabilitation des espaces publics, la recherche de mixité sociale par l'amélioration et la diversification de l'habitat, la recherche de mixité fonctionnelle grâce à l'implantation de commerces, de services ou d'activités.

Dans l'opération du Bout des Landes, il est également prévu la création de jardins familiaux.

En tant que Conseillère municipale déléguée aux jardins familiaux, je propose que nous puissions aller plus loin, en systématisant dans les opérations de renouvellement urbain d'importance, la création de parcelles de jardins familiaux, dans le périmètre de l'opération, voire en pied d'immeubles.

L'autre point important de ce dossier est l'approbation de la charte locale d'insertion. Même si la politique de l'emploi est une politique de la compétence de l'Etat, il nous semble plus que jamais important, dans la période économique et sociale actuelle, de savoir mettre en œuvre tous les dispositifs qui pourront permettre à certains d'accéder à une qualification, de retrouver du travail.

La commande publique, qui représente 15 % du PIB peut être un levier pour développer une politique d'insertion. Cela a déjà été fait lors d'autres opérations, comme à Malakoff-Pré Gauchet, pour l'aménagement de la route de Vannes ou le busway.

Là aussi, il serait intéressant d'avoir régulièrement un bilan chiffré de cette politique d'insertion, pour évaluer au mieux son efficacité et dégager éventuellement des pistes d'amélioration du dispositif. Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Madame Février. Madame Van Goethem.

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette délibération concerne entre autres le projet de renouvellement urbain du secteur « Vallon des Dervallières ». Elle est l'occasion aujourd'hui de faire un point sur l'avancée de ce projet, qui est un grand projet, en ce qui concerne le volet « amélioration de l'habitat ».

Lors du lancement du programme, trois catégories d'opérations étaient planifiées dès 2002.

La première catégorie d'opérations concerne les démolitions de 4 immeubles – ce que nous avons pu entendre tout à l'heure - et de 28 pavillons. Ceci était prévu entre 2005 et 2009. Le calendrier a été tenu, les démolitions des immeubles ont été très rapides, les 28 pavillons restants le seront au cours de cette année.

Se pose alors le problème du relogement des habitants de ces immeubles démolis. Monsieur le premier Adjoint nous a précisé, en réunion de quartier, que 31 % des habitants ont été relogés sur les Dervallières, 42 % sur Nantes et enfin le reste, soit 27 %, en dehors de Nantes soit près d'un habitant sur trois qui a été déplacé en dehors de Nantes.

Deuxième catégorie d'opération : les réhabilitations prévues sur les immeubles « petit », « Le Nain » et les immeubles du secteur « Jean Ingres ». Ces constructions datant d'il y a 40 ans n'avaient jamais été réhabilitées ; des travaux importants, voire très importants, ont donc été nécessaires pour assurer un habitat digne aux habitants (au total plus de 10 millions d'euros).

Cependant, le coût des travaux se trouve actuellement répercuté sur les loyers et les charges des habitants, ou plus exactement vont l'être, afin de compenser l'emprunt que Nantes Habitat

**II - 11**

a dû effectuer. Une augmentation de plus de 30 % est en effet prévue dès la fin des réhabilitations.

La période actuelle est difficile économiquement, elle l'est encore plus pour les plus fragiles de nos concitoyens. Il n'est pas acceptable aujourd'hui d'admettre une telle augmentation soudaine des loyers et des charges.

La répercussion des travaux engagés par un propriétaire sur des locataires peut se comprendre de la part d'un propriétaire privé. Cependant, Nantes Habitat est un organisme HLM, il a un rôle social et il n'est pas dans sa vocation d'être rentable.

Enfin, troisième volet de ce programme d'amélioration de l'habitat : les constructions de logements neufs.

Les nouveaux logements prévus devaient être livrés à l'été 2008. Actuellement, aucun logement n'est encore disponible, les premiers ne seront livrés que fin mai.

313 logements ont donc été détruits entre 2006 et 2007, mais aucun logement neuf n'est venu jusqu'à présent compenser ces destructions sur le secteur « Vallon des Dervallières ».

Aujourd'hui, donc, cette opération ne parvient pas à corriger le déficit de logement social à Nantes qui « laisse à la porte » plus de 13 000 demandeurs non satisfaits.

Il faut d'ailleurs saluer les avancées de la loi Boutin, qui, abaissant les plafonds de ressources de 70 à 60 % de la population, recentre la mission du logement social vers les plus démunis.

C'est pourquoi, même si nous approuvons la convention ANRU ainsi que la charte locale d'insertion, qui est une chose extrêmement importante, pour les raisons liées à la gestion du dossier sur le « Vallon des Dervallières », notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Monsieur Rimbart.

**M. RIMBERT, Adjoint** – Je trouve très positive et très constructive la proposition de notre collègue Florence Février sur les jardins familiaux. Effectivement, cette demande des habitants est ressortie du projet global.

C'est ainsi qu'à Malakoff, au Dervallières, et au Bout des Landes/Bruyères, nous avons – et nous l'avons vu hier soir ensemble – dans le programme que nous avons créé, un certain nombre de jardins familiaux.

Je pense que ces jardins sont des lieux où les gens peuvent se rencontrer, partager des cultures. Au niveau de la sociabilisation ainsi que du bien-vivre ensemble, c'est assez étonnant.

Nous l'avons déjà expérimenté dans le cadre de demandes des quartiers Nord, notamment par les habitants de la Petite Censive. Aujourd'hui, nous avons des jardins familiaux qui « vivent », grâce aux habitants, aux écoles. Et je pense qu'aller encore plus loin est un bon objectif, que je retiens.

Concernant la politique d'insertion que Mme Février a mise en avant, c'est un travail que nous faisons déjà depuis longtemps, mais je suis d'accord, nous ne le faisons sans doute pas assez connaître.

Nous faisons des bilans réguliers avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, les entreprises, la fédération du bâtiment, ainsi que la fédération des travaux publics, pour étudier quelles sont les difficultés rencontrées - parce que cela pose quelquefois des difficultés aux entreprises même si les objectifs sont là -. Nous sommes là aussi pour répondre aux difficultés.

Et il est vrai que cela reste trop restreint. Je pense que nos collègues qui votent sur ces dossiers devraient avoir une meilleure information sur ce sujet. Je ferai donc en sorte de proposer une

**II - 12**

information au prochain Conseil municipal sur les résultats de la politique d'insertion menée par la Ville de Nantes et également Nantes Métropole.

Par rapport à l'intervention de Mme Van Goethem, je rappellerai que tout logement démoli a été reconstruit, que les gens ont été relogés. Je voudrais juste lui rappeler une chose qu'elle ne connaît sans doute pas : lorsqu'on prévoit une réhabilitation à Nantes Habitat, il y a d'abord toute une concertation avec les habitants sur la manière dont va se mener cette réhabilitation.

D'une part, le bailleur a bien sûr des exigences au niveau de la réhabilitation du bâtiment ; d'autre part, et c'est tout à fait normal, les locataires veulent que ces réhabilitations apportent une amélioration interne, et de qualité, à leur logement.

Nous sommes également forcément contraints financièrement. Je dois avouer qu'aujourd'hui, je n'ai plus de prêts pour la réhabilitation, en dehors des programmes qui sont dans l'ANRU.

J'ai entendu dire que nous allions avoir quelques petites « choses » au niveau du Grenelle, mais je suis encore en attente effectivement de prêts. Par conséquent, c'est un vrai problème pour nous, cette absence de financement, même si elle est en partie compensée par l'effort collectif de Nantes Métropole.

Je préférerais que cela permette d'une part, plutôt que de compenser la baisse des financements de l'Etat, de ne pas trop augmenter les loyers et/ou d'augmenter la qualité des réhabilitations pour satisfaire les demandes et les besoins tout à fait justifiés des locataires de Nantes Habitat.

Ceci dit, cette concertation qui est entreprise prend en compte notamment l'incidence sur les loyers. Chaque locataire a des simulations sur son reste-à-vivre. C'est-à-dire qu'une fois qu'il est solvabilisé ou pas par l'APL, il sait très clairement de quel montant l'augmentation des loyers sera.

En connaissance de tous ces éléments, et après une période de débats qui dure bien un an, les locataires votent. Et pour que leurs votes soient pris en considération, il faut qu'il y ait plus de 75 % des locataires qui se prononcent et qu'une majorité forte se dégage. Et ce n'est qu'après que nous entreprenons les travaux de rénovation.

Tout ce processus prend en compte l'ensemble des critères. Je pense que, parce que nous sommes bailleurs sociaux, nous ne présentons pas la note mais nous construisons la réhabilitation en fonction des intérêts du bailleur, des locataires futurs, mais aussi des locataires existants, tout en prenant en compte leurs revenus.

Je pense que cette démarche fait et justifie le qualificatif que nous avons, nous sommes « bailleurs » mais « sociaux ». Voilà ce que je voulais vous rappeler et répondre ainsi à votre interrogation.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Rimbart. Je vais mettre aux voix.

*Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

*Soutien de la Ville à l'amélioration de l'Habitat : OPAH RU Chantenay – Rue de la Montagne – Approbation.*

**M. ROBERT, Adjoint** – Vous savez qu'à côté des opérations fortes de rénovation urbaines dont il a été question, nous engageons des opérations d'amélioration de l'habitat ancien, afin de favoriser le développement d'une offre locative nouvelle dans ces quartiers.

**II - 13**

C'est dans ce cadre que la Ville de Nantes, avec ses partenaires, l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Nantes Métropole et la Caisse des Dépôts, a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain sur le quartier Chantenay, rue de la Montagne.

(suite de l'exposé)

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Robert. Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire.

Les politiques menées par la Ville de Nantes dans le domaine de l'amélioration de l'habitat sont à souligner et, vous le savez, nous les soutenons.

D'ailleurs, l'amendement que nous avons présenté au dernier Conseil municipal, qui vise à instaurer une exonération de taxe foncière pour les propriétaires occupants ou non, engageant des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, va pleinement dans ce sens et est - nous le croyons - un des outils dont il faut que nous usions.

Nous voterons donc ce dossier. Néanmoins, il nous paraîtrait utile de conduire une réflexion sur la mise en place d'un dispositif à destination des propriétaires non occupants, qui ne sont pas tous des riches, puisqu'un certain nombre de propriétaires non occupants sont extrêmement modestes et se trouvent dans l'incapacité de réaliser des travaux pourtant indispensables.

Nous souhaitons donc qu'un travail sur ce point soit engagé.

Vous me permettrez également, d'un point de vue un peu plus général, de me féliciter au nom du groupe « Ensemble pour Nantes », de l'adoption le 19 février dernier, de la loi dite « de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ».

Le texte comporte 51 articles et prévoit notamment :

- la mise en œuvre d'un programme de requalification des quartiers anciens dégradés avec la réhabilitation de 60 000 logements privés, dont au moins 20 000 devant faire l'objet d'un conventionnement, et la production de 25 000 logements sociaux et de 5 000 places d'hébergement de logements de transition ;
- des dispositions relatives à l'amélioration du fonctionnement des copropriétés ;
- des dispositions en faveur de l'accession sociale à la propriété comme l'extension du pass foncier au logement collectif, qui constitue une avancée significative – les professionnels de la région sont d'ailleurs unanimes à en reconnaître le bien-fondé - ;
- la préemption en cas de non respect de la loi SRU. Dans les villes en carence, au titre de l'article 55 de la loi SRU, les préfets auront désormais la possibilité d'exercer leur droit de préemption. C'est une évolution importante qui est une réponse, là encore, aux attentes et aux demandes des associations.
- la baisse du plafond des ressources pour accéder à un logement social. Cette mesure vise à offrir un logement social aux publics qui en ont réellement besoin. Aujourd'hui, on sait bien que c'est la condition du parcours résidentiel, et sur ce point, on ne peut que regretter la restriction du prêt à taux zéro par Nantes Métropole ;
- la suppression du droit au maintien dans les lieux pour les locataires HLM, également, qui dépassent de deux fois les plafonds de ressources fixés, et pour les locataires de moins de 65 ans en situation de sous-occupation, après trois propositions de relogement ;
- et enfin la limitation du délai d'expulsion à un an, puisque le délai maximum pendant lequel le juge pouvait suspendre son jugement est passé de trois ans à un an. Et sur ce point encore, répondant aux attentes des associations, le Gouvernement a ajouté une disposition visant à

**II - 14**

rendre obligatoire la réalisation d'une enquête sociale et financière avant toute décision d'expulsion.

Il nous paraissait donc important de détailler rapidement les mesures phares de cette loi, saluées par un très grand nombre d'associations. En effet, les actions et les mesures concrètes de cette loi nous semblaient devoir être rappelées pour éviter toute désinformation ou contrevérité.

Nous voterons donc cette délibération en demandant qu'une réflexion soit engagée au sujet des propriétaires non occupants. Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Monsieur Vrain.

**M. VRAIN, Conseiller municipal** – J'ai une interrogation... c'est en effet une très belle opération qui est faite sur un secteur où il y avait des opérations de construction, et notamment l'« opération Chupin ».

J'aimerais savoir... Cette « opération Chupin » - je crois - a été retardée. Dans cette opération, des logements sociaux étaient évidemment prévus. Qu'en est-il et de ce déficit potentiel de construction de logement social dans « Chupin », et des autres opérations ? Enfin, le périmètre de cette opération jouxte bien celui de l'OPAH, n'est-ce pas ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Monsieur Robert.

**M. ROBERT, Adjoint** – Je prends acte de la demande de l'Opposition pour étendre le dispositif aux propriétaires non occupants. En même temps, c'est un choix d'engagement financier, qu'un propriétaire veuille acquérir un appartement et le louer.

Il faudra être extrêmement prudent parce que, tout de même, si le logement est loué, c'est pour en retirer un bénéfice donc a priori, c'est une opération qui est économiquement intéressante pour le propriétaire.

Par conséquent, j'ai des doutes sur le fait que l'argent public puisse être dirigé vers des propriétaires qui font plutôt, là, un acte avec une finalité lucrative. On n'est pas du tout dans le même cas que dans le cas d'un propriétaire occupant. Donc je reste très prudent par rapport à votre demande.

Parce qu'il ne faudrait pas, en effet, que ce dispositif soit détourné de sa philosophie qui vise quand même à s'adresser aux propriétaires occupants modestes et puis à maintenir les locataires dans leur diversité sociale, sur ces quartiers.

Quant à la deuxième question posée par Bertrand Vrain, elle est un petit peu hors sujet mais je veux bien y répondre.

En effet, un permis de construire, déposé par un promoteur sur le site de l'ancienne entreprise Chupin, a été annulé par le Tribunal Administratif. Il faut savoir, qu'en l'occurrence, j'ai reçu l'an dernier à la fois le promoteur et l'association de riverains.

Pour ma part, je pense qu'il y aurait possibilité d'établir un compromis équilibré, puisqu'un autre projet pourrait être envisagé sur ce site, correspondant mieux aux attentes des riverains, tout en maintenant évidemment l'exigence de rentabilité économique du projet et le respect des règles en ce qui concerne la mixité sociale que nous imposons dans le Plan Local de l'Urbanisme.

Pour le moment, le promoteur n'a pas fait le choix de ce « plan B » - si je peux me permettre d'utiliser cette expression. Je ne désespère pas qu'on y arrive et que nous puissions, en effet, finir par réaliser un projet immobilier parce que les besoins en logements sont considérables dans la ville.

**II - 15**

Et il est regrettable que de plus en plus d'opérations soient aujourd'hui retardées par des contentieux qui se multiplient, par rapport à des projets qui peuvent voir le jour dans les différents quartiers de la ville.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Robert.

Je voudrais juste ajouter un mot, non pas sur ce point, mais par rapport à une remarque de M. Bainvel qui parle de contrevérité à propos de la loi de Mme Boutin.

On ne va pas lancer une discussion sur la loi de Mme Boutin parce que cela nous prendrait des heures et, entre ce qui est affiché et la réalité, tout le monde sait qu'il y a un fossé. Mais bon... Par contre, vous, les contrevérités, vous continuez à en dire !

D'autre part, je tiens à vous faire observer qu'il n'est pas question de supprimer le prêt à taux zéro, mais de le recentrer ! C'est un engagement que j'ai pris et que je tiendrai : il sera recentré sur le parcours résidentiel et en particulier renforcé pour les personnes ou les familles qui ont un projet de ce type et qui, actuellement, sont dans le logement locatif social.

Celles-ci seront prioritaires pour leur permettre un parcours résidentiel. C'est le bilan que nous avons tiré de cette mesure de prêt à taux zéro et donc nous allons nous recentrer sur l'objectif qui nous paraît, en cette période, encore plus nécessaire et cela concernera ces personnes-là et ces familles-là en priorité.

En premier lieu, il sera demandé à Nantes Métropole de faire un effort budgétaire et ensuite de revoir et de cibler en priorité ces personnes et ces familles.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, je souhaite réagir parce que je tiens mon texte à votre disposition, je n'ai absolument pas dit « suppression » mais « restriction ». Il n'y avait pas dans ma bouche de contrevérité.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Si, parce que vous dites : « restriction » et moi je vous dis : « renforcement » sur cette partie de la population concernée. Et comme vous évoquiez le logement social, moi je vous réponds.

De plus, je n'aime pas du tout que vous continuiez à colporter des contrevérités, je profite donc de cette occasion pour le dire.

Je mets donc aux voix les propositions présentées par Alain Robert.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. JUNIQUE, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

*Dénomination d'équipements publics – Approbation.*

**M. JUNIQUE, Adjoint** – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La présente délibération comporte deux grandes parties : Tout d'abord la dénomination des deux nouveaux ponts qui vont permettre la liaison entre Malakoff et Saint-Sébastien à partir de 2010 ; et enfin la dénomination de la future école du quartier Bottière-Chénaie, dont l'ouverture est programmée pour la rentrée scolaire 2009/2010 - et on est toujours très heureux de voir se créer de nouvelles écoles dans notre ville.

**II - 16**

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaitais vous dire que cette délibération est, à mon sens, une délibération importante parce qu'elle est à l'image de Nantes : tournée vers la mer et l'océan, ancrée dans la culture et la littérature, porteuse de valeurs humanistes, et ouverte sur le monde. Je ne vous cache pas que je suis assez fier de la cohérence qui se manifeste dans cette délibération.

Alors, de quoi s'agit-il ? En ce qui concerne la première partie, sur les deux ponts, et plus particulièrement le premier pont, qui est situé dans le prolongement du boulevard de Berlin à Malakoff et qui rejoindra l'île de Nantes à hauteur de l'Hôtel de Région, il est proposé de le dénommer « Pont Eric Tabarly » en hommage au navigateur nantais disparu en juin 1998.

Le second pont reliera l'île de Nantes à la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire et il est proposé de le dénommer « Pont Léopold Sédar Senghor », en hommage au poète écrivain et homme politique sénégalais disparu en décembre 2001, ce pont ayant fait l'objet également d'une délibération lors du dernier Conseil Municipal de Saint-Sébastien.

Enfin, il est proposé de dénommer l'école de Bottière-Chénaie « Ecole Julien Gracq » en hommage à l'écrivain décédé le 22 décembre 2007.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Junique. Madame Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Monsieur le Maire, je m'interroge : où sont les femmes ?

Aujourd'hui, nous sommes amenés à nous prononcer sur la dénomination de trois lieux publics. Et pour cela, ce sont trois noms d'hommes illustres, respectables, honorables qui nous sont présentés. Très bien, mais ce sont tous des hommes ! Donc je vous repose la question : où sont les femmes ? Qu'est-ce qu'il advient des noms de femmes ?

Vous insistez sur l'image de Nantes qui est donnée à travers les noms qui sont donnés aux espaces publics, eh bien justement, la place des femmes est une forte préoccupation dans la ville ! Il nous semble très important que de manière symbolique aussi, des noms de femmes soient attribués à des lieux publics. Cela reflèterait cet intérêt que la Ville porte à la parité et à la mixité.

Ces noms, on le sait, ont une importance significative pour les habitants. Ils incitent ces derniers à s'interroger sur les personnalités et contribuent à les faire connaître. Il est donc pour nous crucial que, de façon équitable, la moitié, au moins, des noms donnés aux établissements soit des noms féminins.

C'est d'ailleurs dans ce sens-là que le groupe des Verts avait fait plusieurs propositions de noms ces dernières années. Ainsi, à la place de ces noms que vous proposez aujourd'hui, moi je proposerai Nadine Gordimer, une écrivaine sud-africaine qui a reçu le prix Nobel de littérature en 1991, et qui a beaucoup écrit contre l'apartheid.

Vous parlez de Léopold Sédar Senghor, mais on peut encore aussi proposer Alexandra David-Neel, si l'on cherche quelqu'un qui a été un explorateur ou un aventurier comme Eric Tabarly. Alexandra David-Neel a aussi été une exploratrice. En 1900-1920, elle était au Tibet. C'était une femme tout à fait exceptionnelle qui a beaucoup écrit. Aujourd'hui, elle n'est pas reconnue dans la ville.

On peut enfin suggérer une autre exploratrice, qui était une navigatrice, comme Amélia Erhart.

En tout cas, si on voulait rétablir la parité des noms, il faudrait pendant des années, des décennies, même, ne donner que des noms de femmes à des établissements. Alors, on ne va



**II - 17**

pas aller jusque là, mais les élus verts resteront malgré tout très attentifs à ces questions de parité, et très vigilants sur les droits des femmes.

Et nous regrettons vivement, ici, bien que ces trois hommes soient tout à fait illustres, que des femmes, qui sont elles-mêmes tout à fait illustres et honorables et respectables, ne soient pas reconnues.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Monsieur Cestor.

**M. CESTOR, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Je souhaite simplement me féliciter de ces dénominations et particulièrement de celle du pont reliant l'île de Nantes à Saint-Sébastien qui porte le nom de « Léopold Sédar Senghor », chantre de la négritude et aussi académicien.

Je fais également le vœu qu'un nom, le nom d'Aimé Césaire - qui fut le compagnon de combat de Léopold Sédar Senghor - puisse être pareillement donné à un lieu public ou à un bâtiment de la ville. Voilà, je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, quelques mots, simplement, pour vous dire que nous allons tout à fait dans le sens de l'intervention de Mme Choquet et que nous voulions vous proposer de notre côté, de renommer l'école Bottière-Chénaie en « école Marion Cahour », pour permettre aux jeunes générations de faire la connaissance de cette Nantaise engagée auprès des plus démunis.

Voilà, merci de l'attention que vous porterez à cette proposition.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Madame Meyer.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Pourquoi pas effectivement, de temps en temps, penser aux femmes qui sont, malgré tout, souvent oubliées !

Pourtant, je crois qu'à propos de cette délibération...

(brouhaha dans la salle)

... Je crois qu'à propos de cette délibération, on ne peut que se féliciter de la très grande diversité des différents noms qui ont été choisis dans des domaines très variés.

Et je suis particulièrement touchée par le choix de Léopold Sédar Senghor. En raison de l'attitude particulièrement indigne de la France lors de ses obsèques où il n'y a pas eu de représentants officiels, pour ce très grand personnage, qui, a effectivement été un très grand poète de la négritude, et a rendu un hommage, pendant toute sa vie, à la culture et à la littérature française. Il n'a pas été, et de façon tout à fait injuste, reconnu par les autorités françaises.

Ceci compense, insuffisamment, mais ceci compense cette attitude.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Bien. Merci. Madame Clergeau.

**II - 18**

**Mme CLERGEAU, Adjointe** – Vous comprendrez, bien sûr, que moi je partage également cet avis sur le fait qu'il faille tenir compte des femmes dans la ville, dans tous les secteurs, y compris dans la dénomination des voies.

Mais pour ma part, je dois reconnaître qu'il y a un effort important qui a été fait, depuis quelques années, par rapport à ce qui se faisait auparavant : l'on a de plus en plus de noms de femmes dans les dénominations.

Aujourd'hui, on a seulement trois noms, par conséquent je crois qu'il faut plutôt tenir compte de l'ensemble des dénominations pour constater le travail fait afin de rétablir l'équilibre... Et c'est le constat qui est fait - je crois - régulièrement.

Moi, ce qui m'importe tout autant, c'est de constater comment la Ville prend en compte la place des femmes dans tous les secteurs, que ce soit pour le sport, la santé, l'éducation, pour tout ce qui fait l'égalité dans le travail professionnel, dans les tâches domestiques, au niveau des postes à responsabilité qu'elles peuvent exercer dans les domaines politiques, ou associatifs.

Et c'est grâce à cet équilibre-là, qu'à un moment donné, les femmes prendront leur place entière dans la société.

Moi, je vous invite, chers collègues, à voter cette délibération et à continuer de veiller à la place des femmes dans tous les secteurs, quels qu'ils soient.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci beaucoup. Je mets aux voix.

*Le Conseil approuve (abstentions du groupe des Verts et du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**Mme CLERGEAU, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 6, intitulé :

*Associations sportives – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.*

**Mme CLERGEAU, Adjointe** – Je vais vous présenter la deuxième délibération concernant la répartition des subventions au titre du domaine sportif.

Il y a dans cette délibération des soutiens à diverses manifestations. Il y a également des réponses à des clubs pour leurs besoins ponctuels de fonctionnement, des aides au sport de haut niveau et notamment des avances de subventions pour la saison prochaine, des subventions également aux emplois aidés et ainsi qu'une ligne qui traite de la fonction de solidarité du sport dans les quartiers d'habitat social : un nombre important d'associations de nos différents quartiers qui vont donc pouvoir bénéficier d'une subvention.

Je vous rappelle rapidement ces différentes associations sportives : le Métallo Sport Chantenaysien, le Nantes Nord boxing Club, l'Etoile du Cens, la Mellinet, Nantes Est Musculation, Yoo Hye Bin Teakwondo Dojang, Beaujoire Basket Club, les Ailes Bleues, Olympique Derville, Fête le Mur, ASC les Dervallières, Bela Futsal, Association Breil Culture et Sports, Association Culturelle Musulmane Nantes Nord, et enfin Clos Toreau XIII.

Je crois qu'il faut que nous puissions aider la pratique du sport, pour les hommes et pour les femmes, dans toutes les disciplines et dans tous les secteurs de la ville.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Madame Clergeau. Monsieur Blineau.

**II - 19**

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, chers collègues.

J'étais intervenu au dernier Conseil Municipal pour parler du problème des équipements sportifs. C'est en effet un problème assez récurrent.

Aujourd'hui, les articles à ce sujet dans les journaux paraissent régulièrement : il y a eu un article par M. Retailleau, qui est Président du CROS ; un autre article qui a été écrit par l'OMS. Il y a encore un article dans le journal concernant la salle Beaulieu... Il y a vraiment un gros problème d'équipements sportifs à Nantes.

Tout le monde en parle à présent. Autant j'étais vraiment le seul à le révéler il y a 7 ans et à en parler depuis, autant aujourd'hui c'est un fait prouvé par tout le monde.

J'ai plusieurs questions à poser à ce sujet.

Hier en lisant Nantes Passion, nous nous sommes aperçus qu'il y avait encore un article qui parlait du projet de la Région concernant le lycée international. Ce lycée sera situé près du Conservatoire... Enfin bon, ce n'est un secret pour personne, il va bien falloir le construire quelque part !

Donc qu'est-ce qui va se passer ? Il va être situé à la place des cinq courts de tennis découverts, ainsi qu'à la place du terrain de rugby.

Donc les tennismen n'auront plus de terrains de tennis, les rugbymen plus de terrain de rugby et les athlètes ne pourront plus s'échauffer lors des compétitions sur le terrain de rugby. Par conséquent, cela dévalorise complètement le stade Michel Lécointre !

Lorsque je vous ai posé la question au mois de décembre, vous m'avez répondu que je n'avais pas à m'inquiéter : « tout cela sera valorisé, il n'y aura pas de problème ». Mais je m'inquiète vraiment beaucoup, beaucoup pour ces équipements.

De plus, tout le monde a pu constaté qu'il y avait beaucoup de constructions nouvelles sur l'île de Nantes, ce qui est normal, mais lorsqu'il y a construction, dans ce cas-là, cela devrait s'accompagner d'installations sportives, or on n'a pas prévu d'installations sportives dans tous les travaux qui ont été faits au niveau de l'île de Nantes.

Donc il y a quand même un gros, gros problème ! On construit, on met des gens... Et quand bien même, nous sommes au XXIème siècle, dans une société où il est prouvé qu'il est bon de faire du sport, que les jeunes doivent régulièrement faire du sport et que le sport est bon pour la santé. Et, finalement, nous, Ville de Nantes, on en arrive à ne pas construire et en plus, même, à détruire l'existant.

Par conséquent, on ne peut pas continuer comme ça ! C'est un cri d'alarme que je pousse et je sonne l'alarme depuis très longtemps ! Et malgré tout, je n'ai toujours pas de réponse et on continue de plus belle à détruire les différents équipements sportifs.

Alors, moi je voudrais quand même avoir une réponse précise ! Et puis je souhaiterais une prise de conscience de la part de tout le monde pour que les équipements sportifs aient leur place à Nantes. J'aimerais savoir aussi ce qui va se passer pour la salle Beaulieu, puisque dans le journal d'hier – mais bon, vous allez me dire, il ne faut pas toujours croire les journaux ! – on parle de déplacement de la salle Beaulieu.

Donc, moi, je sonne l'alarme et ce, depuis longtemps ! De plus, je voudrais quand même avoir une réponse précise quant aux objectifs précis, qu'on puisse vraiment aller dans le bon sens.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Monsieur Grelard.

**M. GRELARD, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

**II - 20**

Je souhaiterais, à l'occasion de ce dossier relatif aux subventions sportives, attirer votre attention sur la situation du SNUC et le conflit qui semble l'opposer à la Ville.

Je souhaite tout d'abord rappeler l'attachement des élus du groupe « Ensemble pour Nantes » à la vie associative locale, à sa diversité, à son dynamisme, et insister sur l'historique qui lie le SNUC aux Nantais.

En effet, ce club sportif fondé au début du XXème siècle, a formé au sport des générations de Nantais et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine.

Nous ne pouvons, par ailleurs, ignorer l'importance de la pratique sportive, autant sur le plan éducatif que sur le plan social. Le sport fédère et rassemble, alors portons-y une attention particulière en ces temps de crise et de crispation sociale !

Il n'est pas question pour les élus du groupe « Ensemble pour Nantes » de nier les difficultés rencontrées par le SNUC, ni de nier l'implication de la Ville.

La question qui nous taraude aujourd'hui est la suivante : quel rôle la Ville peut-elle jouer aux côtés de ce club, et à quelle fin ?

Aujourd'hui, les échanges par presse interposée génèrent des tensions, donnent un spectacle décevant aux Nantais et alimentent les pires rumeurs.

Il est temps de faire cesser les faux procès qui sont faits à la Ville : procès en abus de position dominante - improbable compte tenu du sens de la justice qui anime votre équipe -, procès en dogmatisme - trop caricatural au regard de votre légendaire modération - et enfin, procès en municipalisation excessive - tellement loin de notre quotidien.

La Ville constitue un des piliers centraux de la paix sociale. Aussi, Monsieur le Maire, les élus du groupe « Ensemble pour Nantes » en appellent au consensus et vous demandent de nommer un médiateur dans cette affaire, suffisamment indépendant pour être reconnu par les deux parties et pour déjudiciariser le différend qui vous oppose.

Un médiateur car seule une solution négociée et respectueuse des deux parties pourrait être acceptée ; un médiateur par respect pour tous ceux qui, depuis plus d'un siècle, ont fait battre des cœurs sportifs, ont réjoui des générations d'enfants et ont soulevé tant d'enthousiasme ; et enfin un médiateur pour faire savoir aux Nantais qu'il ne s'agit pas d'engager un rapport de force, mais qu'il s'agit d'eux et d'une histoire sportive que nous voulons poursuivre ensemble.

*Le Maire est sorti.*

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci. Madame Clergeau.

**Mme CLERGEAU, Adjointe** – Je vais commencer par répondre à la question de M. Blineau sur les équipements sportifs.

Je voudrais quand même rassurer l'ensemble de mes collègues en vous rapellant que nous avons de nombreux équipements sportifs au niveau de la ville de Nantes, au niveau de la Métropole, et cela il ne faut pas le nier. C'est un premier point.

Deuxièmement, c'est vrai que nous avons des équipements sportifs qui, si on prend l'exemple du Palais des Sports de Beaulieu, ont maintenant 35 ans. Moi, je dois vous dire quand même que ces équipements sont très demandés, aussi bien par nos clubs locaux que par des clubs extérieurs parce qu'il n'y a pas beaucoup d'équipements en France qui ont capacité à accueillir des sportifs de la manière dont on le fait.

Ceci étant, il est vrai qu'au bout de 35 ans, il faut se poser la question de la réhabilitation et éventuellement de l'agrandissement du Palais des Sports de Beaulieu.

**II - 21**

Nous venons de lancer une opération de travaux d'un montant de 640 000 euros - du moins on a lancé l'appel d'offres - pour la toiture du Palais des Sports de Beaulieu, puisque nous avons des problèmes de fuite d'eau qui nous ont perturbés pendant un certain moment.

Ainsi, si nous réalisons ces travaux de toiture, c'est bien d'abord parce que nous partons sur le principe de réhabiliter l'équipement. Il est donc hors de question de raser le Palais des Sports de Beaulieu.

Comme vous le disiez vous-même, Monsieur Blineau, il ne faut pas toujours croire tout ce qui est écrit. Souvent oui, mais parfois il peut y avoir des contrevérités et je suis, moi-même, la première en colère lorsque j'en découvre dans la presse.

Donc le Palais des Sports de Beaulieu, il restera où il est, et il sera être réhabilité ! D'ailleurs, une étude est actuellement en cours, et nous avons souhaité y associer tous les clubs qui utilisent le Palais des Sports de Beaulieu afin de connaître leurs besoins, pour avoir leur point de vue sur les améliorations que l'on pourrait lui apporter.

Avant les vacances, nous aurons le compte-rendu de l'étude, nous aurons alors plusieurs possibilités, plusieurs choix et nous examinerons quels choix retenir en fonction de nos capacités financières, notamment, pour réhabiliter ou éventuellement agrandir le Palais des Sports de Beaulieu.

Donc je peux vous rassurer sur ce point.

En ce qui concerne le projet de lycée international sur lequel la Région travaille actuellement, il est vrai que des réflexions sont en cours sur sa réalisation sur l'île de Nantes. Il pourrait se situer à proximité du stade Michel Lecointre.

Mais il est certain que si les courts de tennis ou le terrain de rugby étaient amenés à être touchés dans cette opération, dans les négociations que nous serons amenés à avoir avec la Région, nous demanderions qu'ils soient reconstitués dans le quartier. Et, de cela, je peux vous assurer.

D'autre part, nous souhaitons que la Région, dans le projet qui est en cours, nous permette également l'utilisation d'éventuels futurs gymnases qui seraient construits sur l'île de Nantes, en contrepartie.

Et par ailleurs – il y avait une autre chose que je voulais dire – en ce qui concerne l'athlétisme, c'était également le sens de votre question, j'avais demandé aux services de la Ville de bien vouloir me répondre sur ce point-là.

Et ceux-ci me confirment que les manifestations qui ont lieu au niveau actuel, des manifestations nationales, pourraient continuer à se dérouler et que l'équipement pourrait être homologué pour les accueillir dans les scénarios qui sont actuellement en réflexion.

Donc je suis aussi rassurée sur ce point-là.

Je vous signale quand même, à ce propos, que nous allons maintenant commencer à travailler d'une manière très concrète, non pas au niveau de la Ville de Nantes, mais au niveau de Nantes Métropole, sur le stade d'athlétisme couvert.

En effet, nous avançons sur le sujet des grands équipements et nous en verrons la concrétisation très rapidement. Voilà pour ce qui est des grands équipements.

Quant au SNUC, d'abord la Ville de Nantes souhaite que les activités sportives continuent à se dérouler sur le stade Pascal Laporte qui est un poumon vert extraordinaire au cœur de la ville, avec des équipements adaptés, très bien adaptés, pour la pratique du rugby et la pratique du tennis.

Donc nous, en ce qui nous concerne, nous souhaitons et nous ferons tout pour que cet espace continue à être un espace sportif à part entière.

**II - 22**

Je voudrais aussi faire arrêter les rumeurs, certaines disant que la Ville aurait donné des autorisations de permis de construire sur ce site pour bâtir. Non ! Cet espace-là, il restera un espace sportif, je l'affirme devant vous tous, membres du Conseil municipal !

Par contre, là où cela devient plus compliqué, c'est lorsque vous posez la question de la présence d'un médiateur, parce que nous ne sommes pas du tout dans ce cadre-là ! Nous - la Ville - ne sommes pas du tout concernés par les difficultés financières que le SNUC rencontre actuellement.

Nous avons même demandé à pouvoir être entendus à ce sujet devant le Tribunal. Mais nous ne sommes même pas partie prenante dans ce dossier donc le Tribunal a refusé que la Ville vienne s'exprimer.

De toute façon, il est certain qu'il s'agit, là, d'un dossier qui concerne des dirigeants sportifs qui ont mal géré leurs clubs, qui, à présent, ont des problèmes par rapport à leurs créanciers et qui doivent être amenés à les régler par eux-même. Et c'est ce que le Tribunal est en train de faire, mais cela prend beaucoup de temps parce qu'il y a encore une audience programmée début avril.

Effectivement, c'est triste de donner cette image-là à un club, qui, comme vous le disiez, est un club ancien, plus que centenaire, qui a eu beaucoup de succès, et qui était apprécié par les Nantais ! Et je pense que, notre rôle à nous - la Ville - c'est d'étudier comment on peut préserver l'activité sportive sur ce site.

Et puis, vous le savez bien, je l'ai déjà dit, ce n'est pas à la Ville de renflouer, avec l'argent des Nantais – parce que nous, nous gérons la Ville avec l'argent des Nantais – les trous qui ont pu être réalisés par des dirigeants qui ont mal géré leur club.

Ainsi, nous en sommes là aujourd'hui. Nous suivons le dossier de près, vous le pensez bien ! Nous essayons de ne pas entrer dans les polémiques où certains essaient de nous faire entrer. Votre idée de médiateur pourrait être bonne dans un autre contexte mais, là, je ne vois pas comment cela peut se réaliser dans le contexte actuel.

Moi, ce que je souhaite, c'est que nous sortions vite de cet imbroglio vraiment insupportable pour qu'enfin le sport reprenne toute sa place et que nous puissions dire tous ensemble que nous sommes satisfaits de voir des activités sportives, le rugby et le tennis, continuer de se dérouler sur des espaces qui sont destinés à perdurer comme espaces sportifs.

Voilà.

*Le Maire est revenu.*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Donc je mets aux voix les propositions du rapporteur.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**Mme CLERGEAU, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

*Football Club de Nantes – Missions d'intérêt général pour l'année 2008 : compte rendu – Avenant au contrat du 15 mai 2006 pour la subvention de l'année 2009 – Approbation.*

**Mme CLERGEAU, Adjointe** – Le dossier suivant concerne un dossier récurrent que nous renouvelons chaque année au Conseil Municipal, il s'agit du dossier de missions d'intérêt général pour l'année 2008 du Football Club de Nantes.

**II - 23**

Vous savez que la subvention est conditionnée par l'exécution d'un certain nombre de missions d'intérêt général qui sont définies dans un contrat signé par la Ville et le FC Nantes en 2006.

Tous les ans, le FC Nantes doit nous remettre un rapport détaillé sur ces missions d'intérêt général afin que nous puissions vérifier si les missions qui ont été établies permettent de verser la subvention qui est convenue.

On a pu constater dans ce rapport que les actions qui ont été menées, ont permis de remplir ces missions. Elles concernent des actions de formation, de perfectionnement ou d'insertion des jeunes sportifs au sein du centre de formation du FC Nantes, où une soixantaine de jeunes ont été accueillis.

Idem pour les actions d'éducation et d'intégration au centre José Arribas avec la mise en place de journées de détection, les actions de prévention de la délinquance en direction des clubs de supporters, différentes actions en faveur des jeunes des quartiers, avec par exemple le tournoi « Terre de foot » et les « Petits princes du hand », ou encore l'organisation de différents stages ouverts aux jeunes non licenciés dans un club.

Ainsi, nous convenons que le club a bien exécuté ses missions d'intérêt général, en conséquence nous vous proposons de verser une subvention de 330 000 euros au titre de l'année 2009.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Monsieur Blineau.

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** – Lors du dernier Conseil Municipal, j'étais intervenu pour dire que nous ne soutiendrions plus les associations dans lesquelles le personnel gagnait parfois plus de 10 fois le SMIC.

La semaine dernière, vous êtes aussi intervenu, Monsieur le Maire, déclarant que vous ne trouviez pas normal que l'argent public puisse aller à des sociétés où les patrons gagnaient 300 000 euros par an.

Par conséquent, pour ce dossier nous sommes très embêtés parce qu'il s'agit à la fois de la Société Anonyme Sportive Professionnelle, et de l'association.

Ainsi, il y a un peu un mélange des genres. Nous ne sommes pas contre ces actions. En effet, amener des jeunes au stade par différents moyens, les amener dans des centres de formation, les former au football, ce sont des missions avec lesquelles nous sommes entièrement d'accord, que nous supportons même.

Mais qu'une subvention de 330 000 euros permette aussi de subvenir aux besoins du Football Club de Nantes, dans la mesure où la Société Anonyme Sportive Professionnelle paye certains joueurs plus de 2 millions d'euros par an, actuellement, vu la crise, vu les efforts qui sont faits par les ménages pour pouvoir payer leurs impôts, je trouve qu'il y a un peu d'abus !

Nous, le groupe « Centre Démocrate », nous abstiendrons donc de voter cette subvention, et nous demandons, qu'à l'avenir, les choses soient bien précisées et que cet argent soit uniquement reversé à l'association dans des actions qui lui sont propres.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Blineau. Monsieur Brisset.

**M. BRISSET, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Puisque nous parlons de ces missions d'intérêt général, je souhaite rappeler que le club, dans le cadre des actions qui sont entreprises au niveau de la ligue professionnelle de football, mène en partenariat avec la HALDE, d'une part, et avec un certain nombre d'associations, dont la LICRA,

**II - 24**

d'autre part, des actions très positives, qui portent leurs fruits, s'agissant du racisme dans le milieu sportif.

Et je voulais saluer le volontarisme du Football Club à ce niveau-là. Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Madame Clergeau.

**Mme CLERGEAU, Adjointe** – Je voulais simplement dire que je partage tout à fait le point de vue de M. Blineau, puisque nous avons, nous-mêmes, il y a quelques années, diminué la subvention que nous versions au FC Nantes. En effet, je vous le rappelle, elle était, il y a 4-5 ans, de 1 300 000 euros et nous l'avons ramenée à 330 000 euros. C'est un premier point.

Et puis, d'autre part, toutes les actions qui sont mentionnées dans le document que vous avez trouvé joint au dossier de la délibération, ne concernent pas du tout le paiement de salaires de joueurs : on est bien dans le domaine des missions d'intérêt général !

Lorsque l'on parle de formation, lorsque l'on parle de jeunes qui ont pu visiter le centre José Arribas, lorsque l'on parle de joueurs qui sont venus dans les clubs de quartier pour participer à la vie nantaise, lorsque l'on parle de stages qui sont ouverts à des jeunes non licenciés, lorsque l'on parle de séances des encadrants du FC Nantes mais qui viennent dans les quartiers pour faire de la formation auprès des bénévoles par rapport au côté technique, entre autres, de la discipline sportive, vous comprenez bien qu'on est tout à fait dans le domaine des missions d'intérêt général !

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Centre Démocrate »).*

---

**Mme CLERGEAU, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

*Maison Départementale des Adolescents – Renouvellement du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) – Convention – Approbation.*

**Mme CLERGEAU, Adjointe** – Ce dossier concerne la Maison Départementale des Adolescents.

Pour rappel, c'est un lieu qui a ouvert en février 2007 et qui a trois grandes missions. Je vous les remémore parce que je crois que le problème des adolescents, c'est un problème très important qu'il nous faut prendre dans toute son ampleur.

Ces missions sont de recevoir des adolescents et/ou leurs familles, qui ont des demandes et des besoins très variés, de fédérer et d'animer également un réseau de professionnels et enfin d'être un centre de ressources et d'information pour tous ainsi qu'un centre de recherche épidémiologique.

Le 7 avril 2006, nous avons approuvé la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public concernant la Maison Départementale des Adolescents et nous avons désigné les représentants de la Ville au sein de ce GIP qui sont Mesdames Johanna Rolland et Aïcha Bassal.

Beaucoup d'adolescents ont pu rencontrer, soit d'eux-mêmes ou soit sur les conseils du personnel de l'Education Nationale ou de différentes associations, des professionnels de la Maison des Adolescents, puisque ce sont près de 1 000 jeunes qui ont été concernés. Et je crois sincèrement que c'est un lieu qui apporte beaucoup aux adolescents, qui sont souvent en situation de mal-être !

Pour conclure, dans cette délibération, nous vous demandons d'approuver le renouvellement de notre adhésion au Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Adolescents, ainsi que le versement de la participation financière de la Ville de Nantes à hauteur de 62 872 euros.



**II - 25**

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Madame Bassal.

**Mme BASSAL, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme vient de le dire Mme Clergeau, la Maison Départementale des Adolescents est encore toute « jeune » : elle a seulement ouvert ses portes au public le 12 février 2007.

Nous sommes donc aujourd'hui amenés à renouveler cette convention en lui apportant quelques modifications.

Je profite de cette opportunité pour rappeler ici qu'un des premiers objectifs de la MDA est de prendre en charge les adolescents, ainsi que leur famille, sur des questions multiples telles que l'emploi, les loisirs, le logement, la scolarité.

Cela ne se résume pas, comme dans certaines maisons départementales, à un problème d'accès aux soins.

Et, je tiens à insister sur un point en particulier : nous souhaitons véritablement que les missions de la MDA s'adressent à tous les jeunes de la ville. Cependant, certains jeunes en difficulté dans nos quartiers n'ont pas le réflexe de se rendre à la MDA à cause d'une distance géographique dissuasive, ou tout simplement par manque de connaissance.

C'est pour cette raison qu'une attention particulière doit être portée aux actions dans les quartiers prioritaires de la ville.

Aujourd'hui, nous peinons à obtenir des chiffres quant à la fréquentation des adolescents issus de ces quartiers. Cependant, cet effort doit être renforcé, nous nous réjouissons donc que cette demande soit prise en compte et inscrite dans la présente convention.

Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Madame Clergeau.

**Mme CLERGEAU, Adjointe** – J'ajouterai juste deux mots.

Effectivement, lorsque l'on parle des adolescents, on englobe les adolescents de toute la ville, de tous les quartiers. Et la raison pour laquelle il existe des difficultés pour savoir exactement quels sont les jeunes issus des quartiers, c'est que l'accueil est basé sur l'anonymat.

Alors, en effet, partant de ce principe-là, c'est un peu compliqué. Mais l'objectif c'était qu'un jeune, en situation de mal-être, puisse trouver un lieu où il puisse être écouté, entendu et conseillé.

Et c'est bien cela le principal objectif, c'est de faire en sorte que ces jeunes-là aient un dernier repère qui puisse leur permettre de s'en sortir.

Pour ma part, je peux vous dire que j'ai entendu des témoignages de jeunes qui, vraiment, ont pu reprendre un cours de vie normal parce qu'à un moment donné ils ont été confrontés à des difficultés, de tous genres, et qu'à ce moment-là, ils ont eu droit à un temps d'écoute, ils ont pu être entendus, reprendre confiance en eux et repartir.

Par conséquent, je pense que la question de l'anonymat est très importante pour permettre aux jeunes, justement, d'accéder facilement à un tel lieu.

*Le Conseil approuve (abstentions des 6 conseillers municipaux représentant la Ville, la Communauté urbaine et le Département à la Maison Départementale des Adolescents).*

**II - 26**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – M. Jossic va rapporter sur le projet de grand musée d'art. Je lui donne toute de suite la parole.

**M. JOSSIC, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 21, intitulé :

*Création d'un grand Musée d'art à Nantes – Programme – Concours de maîtrise d'œuvre – Mission de contrôle technique – Appel d'offres – Approbation*

**M. JOSSIC, Adjoint** – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je pense que vous allez voir un petit « Powerpoint » qui va souligner.... Le temps que ça démarre, je resitue un peu le projet d'un grand musée à Nantes, je le resitue par rapport au moment où nous en sommes arrivés.

Vous savez que le grand chantier du mandat précédent, ça a été le château des Ducs de Bretagne, sa rénovation, et la création du grand musée de l'Histoire de Nantes.

Prochainement va démarrer également, sous l'égide du Département, la restauration du musée Dobrée, qui est aussi un monument important par rapport à l'histoire de notre ville.

Et nous, de notre côté, Ville de Nantes, nous entreprenons - et ça c'est un des grands chantiers de ce mandat - la rénovation du musée des Beaux-Arts, et pas seulement sa rénovation, mais également son extension. Par conséquent, on ne peut pas simplement parler d'une modification de l'existant, mais bien d'un nouveau projet.

Il convient que le musée des Beaux-Arts de Nantes devienne le grand musée d'art de la Ville de Nantes. Voilà.

Très rapidement, un petit rappel historique malgré tout : notre musée, il a vieilli, même si on a connu une première tranche de travaux dans les années 80, il n'empêche qu'il a été ouvert en 1900, et donc c'est un outil, qui, depuis un siècle, n'a pas été révisé de fond en comble.

Ce musée des Beaux-Arts a une histoire, bien sûr, avant ceci. Je vous la rappelle très brièvement : il a été créé en 1801, avec la remise de 43 œuvres de la part de l'Etat. Une seconde étape a consisté en l'achat de la collection Cacault en 1810. Vingt ans après, ouvre rue du Calvaire un musée provisoire dans la halle aux toiles. Et en 1900, c'est le musée des Beaux-Arts tel que nous le connaissons actuellement.

Maintenant, les travaux - ce ne sont pas des travaux pour faire des travaux - ils doivent répondre à un véritable programme, et à une préoccupation. Il y a là une double préoccupation.

Tout d'abord, et c'est noté ici : un enjeu social et éducatif. A savoir que pour ce musée, qui est un outil très important au service de la politique culturelle de Nantes, il s'agit d'intensifier d'abord la coopération avec les établissements scolaires. Et donc, il faut des outils adaptés.

Vous savez qu'une des priorités de notre mandat, c'est la réussite éducative. Il convient donc que le musée des Beaux-Arts entre dans le dispositif pour la réussite éducative. Et je souligne bien sûr que pendant toute la durée de ce projet, nous travaillerons de façon transversale, par exemple, sur cette question-là, avec notre collègue Johanna Rolland.

Et puis, il nous faut conduire des actions nouvelles vers tous les publics, des actions vers la formation artistique, un meilleur accès aux œuvres et des événements renouvelés, afin de concerner l'ensemble des groupes sociaux. Nous insistons là-dessus.

Dans notre musée, évidemment, il y a des années avec des expositions temporaires importantes et des années où la fréquentation est moins importante, il n'empêche que nous sommes à peu près en moyenne à 130 000 visiteurs par an : c'est insuffisant...

C'est insuffisant parce que nous n'avons pas les outils pour intensifier ce travail aujourd'hui, nous n'avons pas les lieux, et également, parce que, quelquefois, il faut inventer des opérations nouvelles.

**II - 27**

Il y a eu récemment la « Nuit des Etudiants ». Comment cela s'est-il traduit ? Cela s'est traduit par une fréquentation de 1 600 étudiants - dont beaucoup n'avaient jamais mis les pieds dans le musée des Beaux-Arts de Nantes - qui sont venus un soir entre 21 heures et minuit.

Alors, voyez, un travail doit être fait dans ce sens, peut-être étendre les nocturnes, peut-être prévoir un accueil des enfants et des familles, le dimanche après-midi autour d'ateliers pédagogiques, des visites flashes - que sais-je ? On ne va pas en faire le détail aujourd'hui, mais il y a à répondre à un enjeu social et éducatif, et au service non pas de quelques-uns, mais au service de tous les Nantais.

Ainsi, un développement des services au public, un accès facilité. Quand je dis : « un accès facilité », c'est la mise en accessibilité complète aux PMR de l'ensemble du musée, et vous verrez tout à l'heure de quelle façon, là encore, nous allons travailler durant l'élaboration et la construction - de manière transversale - avec, bien sûr, notre collègue Catherine Choquet.

Et puis, quand on parle d'accessibilité, cela consiste également à permettre à toutes les formes de handicap d'être touchées, concernées par les collections du musée. Cela passera par l'utilisation des nouvelles technologies, évidemment.

Il faudra également, comme nous l'avons fait au musée du château - et je rappelle que nous avons eu un prix pour l'excellence de ce travail - faire en sorte d'inventer, là encore, de nouvelles méthodes pour permettre à toutes formes de handicap, d'être concernées par le musée.

Très concrètement, il y a nécessité pour ce travail pédagogique d'un auditorium que nous allons construire dans le sous-sol du bâtiment ancien, un auditorium de 180 places. Cela a été facilité par une chose que vous avez votée au dernier conseil : la construction de grandes réserves, du côté du Perray, pour l'ensemble de nos musées. Cette réalisation va nous permettre de ne garder sur place que les œuvres nécessaires à un travail de proximité, et donc de construire cet auditorium.

Et puis, nous allons renforcer le service éducatif et aux publics. Nous allons faciliter l'accès à la bibliothèque, à la documentation, et donc travailler davantage à « participer à la vie universitaire ». Et enfin, nous allons pouvoir regrouper l'ensemble du personnel dans des locaux adaptés, pour ainsi libérer de nouveaux espaces. C'est donc le premier enjeu social, culturel au service de tous les Nantais.

Et puis, il y a un second enjeu qui est tout aussi important : c'est un enjeu patrimonial et artistique. Il faut savoir que le musée des Beaux-Arts de Nantes est un des cinq grands musées en région, et que, curieusement, ça n'est pas un des plus visités, et donc il y a un problème de ce côté-là.

Par conséquent, il s'agit non seulement de faciliter l'accessibilité, mais il s'agit aussi que ce musée, bien sûr, soit reconnu nationalement et internationalement comme un grand musée. Cela requiert certes des expositions temporaires, mais cela requiert également un travail autour de la valorisation des collections permanentes.

Ce musée a ceci de particulier, c'est que, de tout temps, il a fait confiance aux artistes de son époque. On entend quelque fois critiquer l'art contemporain : « qu'est-ce que c'est ? On n'y comprend rien. » De tout temps, ça a été comme ça !

Mais n'oublions pas que pour ce musée, lorsque nous avons acheté « Mme de Senonnes » par Ingres, Ingres était encore vivant. Nous avons fait confiance à un artiste, de son vivant, et nous croyions dans son talent.

De la même façon, a eu lieu aujourd'hui une vente de Marc Elder - vous le savez sans doute - c'est grâce à l'amitié entre Marc Elder et Monet que le musée des Beaux-Arts de Nantes a pu acquérir, du vivant de Monet, les « Nymphéas » qui sont actuellement exposées.

**II - 28**

Nous défendons cette politique qui consiste à dire que le grand musée d'art de Nantes réunira les collections depuis la première œuvre, celle de 1290 de la collection Cacault, jusqu'aux acquisitions les plus récentes.

Je souligne que nous achetons actuellement une œuvre d'Anish Kapoor, dans le cadre d'« Estuaire ». « Estuaire » sert aussi à ça : à améliorer la collection permanente, et cette politique permet donc d'avoir toutes les époques représentées dans notre musée, et peu peuvent le dire. Je pense aux œuvres de Georges de La Tour - les trois de « de La Tour » -, Rubens, Ingres, Courbet, Delacroix, Monet, Kandinsky, Picasso, Soulages, Gilbert et Georges, Tinguely, etc...

Il s'agit de valoriser cette collection, et pour la valoriser, de l'art ancien jusqu'à l'art contemporain, il faut des espaces nouveaux d'exposition, et il faut une politique d'exposition temporaire plus ambitieuse. Le but étant évidemment, non seulement de s'adresser aux Nantais, mais de développer la fréquentation des visiteurs français et étrangers.

Aussi, cet enjeu patrimonial et artistique, il concourt à l'attractivité de notre Ville, pour son rayonnement, et je le répète, nous manquons d'espace : 15 à 20 % des œuvres de l'époque moderne et du XIX<sup>ème</sup> sont exposées, 15 à 20 % seulement !

On n'exposera jamais tout, aucun musée n'expose tout, certaines œuvres sont moins importantes que d'autres. Et je tempère le chiffre de 15 à 20 % en vous rappelant que nous « faisons tourner » la collection, que certaines œuvres retournent en réserve, quand d'autres en sortent.

Mais enfin quand même, ce n'est pas satisfaisant. Même si 80 % des grands formats de la collection ancienne sont exposés en permanence, nous devons faire mieux ! La situation est encore plus grave en ce qui concerne les œuvres contemporaines. Nous exposons seulement 5 % de nos œuvres contemporaines, qui sont pourtant - j'ai donné des noms tout à l'heure - des œuvres importantes.

Bien sûr, à nouveau, nous « faisons tourner » la collection, mais il faut davantage d'espaces d'exposition pour ces œuvres, et puis, un accès amélioré grâce, également, aux nouvelles technologies. Quand on parle de l'accessibilité aux handicapés, il s'agit aussi, pour tous les publics, dont celui-là, de faire appel à des technologies contemporaines, afin de leur faire apprécier ce musée.

Comment cela va-t-il se dérouler tout cela ? Cela va passer par, premièrement, une réhabilitation et la valorisation du bâtiment ancien, qui je le rappelle, est un bâtiment classé Monument Historique, avec les précautions qui y sont liées, une remise aux normes de la conservation, et - je le répète - de l'accessibilité. Et puis, une liaison avec la Chapelle de l'Oratoire va être créée, celle-ci étant également un élément, un bâtiment, du musée des Beaux-Arts actuel.

Alors, si on peut voir l'image suivante, ça devient très concret : sont en orange les bâtiments déjà existants et en rouge les bâtiments à construire. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que dans le bâtiment principal, celui que l'on connaît aujourd'hui, grâce au transfert de l'administration et d'espaces de traitement des œuvres dans une extension et dans les grandes réserves, nous construisons un auditorium sous le patio, nous installons des locaux techniques et de réserve uniquement de proximité, en sous-sol, et nous récupérons des mètres carrés d'expositions temporaires.

Parallèlement à cela, que faisons-nous ? Nous construisons du côté de la rue Léon Gambetta un bâtiment contemporain, en faisant appel à un architecte de renommée. Il est souhaitable, s'agissant d'exposer principalement les œuvres de la collection contemporaine, que l'écrin, lui-même, soit un bâtiment de grande valeur architecturale contemporaine.

**II - 29**

Ce bâtiment va nous permettre de récupérer 2 300 m<sup>2</sup> d'exposition, principalement pour les œuvres contemporaines, donc il est fondamental.

Et puis, un troisième petit bâtiment, moins important, côté Georges Clémenceau, que vous avez sur la vue à droite. Nous abattons le bâtiment actuel, qui abrite, dans de mauvaises conditions, le service pédagogique et une partie de l'administration. Ce bâtiment n'a aucune valeur patrimoniale, donc nous l'abattons et nous le remplaçons par un bâtiment beaucoup plus fonctionnel, toujours pour cette administration.

Et puis, vous remarquez cette petite jonction, en rouge, entre le nouveau bâtiment Gambetta et le bâtiment Clémenceau : ce sera aussi probablement un espace d'expositions temporaires, et vous voyez qu'il permet de relier l'ensemble à la Chapelle de l'Oratoire, par le chevet.

Ça, c'est très important en ce qui concerne l'accessibilité aux handicapés, et, par conséquent, pour l'accessibilité de tout visiteur du grand musée, à la fois à la partie ancienne et aux expositions temporaires qui seront maintenues dans la Chapelle de l'Oratoire.

Cela signifie qu'une personne à mobilité réduite, entrant par la rue Clémenceau, peut visiter la totalité du musée, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui - on connaît les grands escaliers, du côté Clémenceau - et ce qui n'est pas le cas non plus pour la Chapelle de l'Oratoire, les bâtiments d'époque baroque supportant difficilement - en l'occurrence celui-là - la construction d'un ascenseur. Voyez, également cette recherche, de notre part, de fonctionnalité et d'amélioration des choses à tout point de vue.

Le calendrier, enfin. Il me paraît important de le préciser. Ce calendrier oblige évidemment, et nous lançons le chantier dès à présent. Mais ce chantier nécessite une fermeture des bâtiments à peu près de la mi-2011 au début 2013.

Il n'est pas question, pendant les travaux, qu'il n'y ait plus de musée des Beaux-Arts à Nantes. Il y aura évidemment des expositions temporaires. Il y aura, dans d'autres lieux, une activité qui sera conduite, une sensibilisation de l'ensemble de la population aux travaux et à l'ouverture du futur grand musée.

Et nous cherchons actuellement des conditions d'exposition de la partie la plus célèbre - et à juste titre - de la collection, avec par exemple Courbet, Ingres, Monet, et également de La Tour, bien entendu. Donc, voilà pour le calendrier.

Le coût de l'opération. Alors, ça n'est pas toujours très parlant, un coût. Le tout est de comparer aux autres opérations qui ont été réalisées en France, depuis 1994. Ceci pour vous dire que nous nous situons dans les coûts les plus économiques par rapport aux surfaces que nous allons réhabiliter.

Pourquoi ? Eh bien, tout d'abord, parce que nous ne construisons pas que du neuf en négligeant l'ancien. Le parti qui est pris à Nantes, c'est de maintenir sur le site un musée qui rassemble des œuvres qui vont de la collection ancienne - je le redis - jusqu'à la collection contemporaine. Donc, un grand musée qui traverse toutes les époques de l'histoire de l'art.

D'autres villes comme Grenoble ont fait le choix de créer un grand musée d'art contemporain. Cela peut être plus coûteux, et nous pensons que ce n'est pas le choix à effectuer, si l'on veut faire appréhender à tous les publics la totalité de ce qui s'est fait jusqu'à présent en matière d'art, y compris les œuvres les plus contemporaines... et une petite précision : vous savez que, maintenant, nous abordons le travail autour de la vidéo, des installations ; c'est une façon de travailler qui exige des espaces que nous n'avons pas dans le musée actuel.

Sur le plan du coût des travaux nous nous en tirons bien, parce qu'en plus, les études ont été extrêmement bien conduites. Et puis, le fait de maintenir sur place le musée dans sa totalité, nous évite d'avoir à envisager un réemploi du bâtiment actuel - et l'on se demande bien pour quoi ? - qui entraînerait obligatoirement des coûts, sans qu'il y ait forcément au bout, une utilisation possible et adaptée.

**II - 30**

Ainsi, là encore, nous avons vu les choses au mieux, ce qui permet d'arriver à un montant total de 34,6 M € HT, pour un montant de travaux seuls s'élevant à 26,7 M €. Voilà ce que j'avais envie de vous dire.

Est-ce qu'il y a des remarques ou est-ce qu'on passe au jury ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Oui, oui, tu peux présenter...

**M. JOSSIC, Adjoint** – Donc présentation du jury : alors le jury a été difficile à composer dans la mesure où c'est évidemment un grand chantier qui intéresse beaucoup d'entre nous... et beaucoup souhaitaient être membres de ce jury.

Je le répète : nous travaillerons de façon transversale, avec tous les élus qui sont concernés. Ça n'est pas parce que l'on n'est pas membre du jury, qu'on est exclu, bien sûr, de ce grand projet.

Je vous explique comment nous avons procédé. Nous avons appliqué, le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cela signifie quatre titulaires et quatre suppléants pour la Majorité, et un titulaire et un suppléant pour le groupe de Mme Jozan, compte tenu de cette règle.

Comme membres titulaires, nous vous proposons :

- Moi-même (Jean-Louis JOSSIC) ;
- Stéphane JUNIQUE ;
- Patrick RIMBERT ;
- Johanna ROLLAND;
- et Marie-Laure LE POMELLEC.

Les membres suppléants proposés sont les suivants :

- Michelle MEUNIER ;
- Pascale CHIRON ;
- Raymond LANNUZEL ;
- Louissette GUIBERT ;
- Elisabeth DIBON-POQUET.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Très bien. Merci, Monsieur Jossic. Je présiderai personnellement ce jury, parce que je pense, qu'en effet, il s'agit d'un grand enjeu pour nous. Ce sera le grand projet de ce mandat.

Pour le précédent mandat - vous le savez – c'était la fin de la rénovation du château et l'ouverture du musée de l'Histoire de Nantes. Eh bien, lors de ce mandat, le grand projet, c'est le grand musée d'art à Nantes.

Celui-ci va donner un nouveau souffle, avec une politique d'arts plastiques qui ne peut pas se limiter uniquement au musée lui-même, mais qui doit être la plateforme d'animation d'une politique ambitieuse, en utilisant évidemment d'autres lieux : il y a, bien sûr, des partenariats avec le FRAC, avec le Lieu Unique, avec d'autres associations d'art, et puis il y a le Hangar à Bananes.

Pendant la période des travaux, Jean-Louis Jossic vous l'a dit, il y aura une période de fermeture. Ça ne veut pas dire que le public ne pourra plus accéder aux œuvres. On pourra

**II - 31**

bien entendu utiliser, notamment la Chapelle de l'Oratoire, mais aussi d'autres lieux où les œuvres pourront continuer à être présentées pendant toute la durée des travaux. Mais c'est vrai qu'avec un chantier d'une telle ampleur, on ne pouvait évidemment pas faire autrement que d'avoir une période contraignante de fermeture.

Qui demande la parole ? M. Lannuzel a demandé la parole.

Je vais en prendre note - Monsieur Lannuzel, allez-y - Mme Sotter, Mme Le Pomellec...

**M. LANNUZEL, Adjoint** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Le musée des Beaux-Arts de Nantes constitue l'un des fleurons de notre ville. Rappelons ici qu'il fut l'un des quinze musées de province créés sous le Consulat en 1801. Le bâtiment du musée lui-même a été inauguré en 1900 et peut être considéré comme l'une des plus grandes réussites de l'architecture muséographique du 19<sup>ème</sup> siècle.

Les élus communistes partagent la volonté municipale de donner un nouvel essor à cet outil majeur de la politique artistique et culturelle de la ville.

Notre attachement à cet outil est d'autant plus important que le musée des Beaux-Arts a toujours bénéficié d'une grande originalité dans la constitution même de ces collections.

Si, à sa création, il accueillit un nombre conséquent d'œuvres de primitifs italiens, dès l'époque romantique, dans les années 1830, il faisait le choix de s'ouvrir à l'art contemporain. Ainsi les principaux mouvements de l'art moderne sont représentés dans les collections.

Soulignons, enfin, que la collection contemporaine du musée s'est enrichie depuis 2003 de nombreux dépôts d'œuvres du Fonds national d'art contemporain. C'est cet enrichissement permanent qui a fait de ce musée, un musée attractif.

Son ouverture aux associations, aux écoles, la richesse des manifestations qu'il a pu accueillir jusqu'à présent, justifient une politique ambitieuse, permettant à la fois de redimensionner l'outil lui-même et de requalifier les objectifs visés.

Ayons bien conscience, chers collègues, du contexte dans lequel la Municipalité agit. Nul n'ignore les craintes que nous pouvons nourrir quant à l'avenir de l'éducation artistique, le Gouvernement n'ambitionnant rien de moins que de supprimer un grand corps de fonctionnaires d'Etat, les enseignants d'éducation artistique.

Pour un musée comme le nôtre, ouvert en permanence sur la création artistique contemporaine, l'éducation artistique doit être préservée. C'est une des conditions essentielles du développement culturel, dont doivent pouvoir bénéficier les Nantaises et les Nantais.

Notre choix est celui de l'avenir : faire du musée des Beaux-Arts un grand musée d'art à Nantes.

Les élus communistes partagent ce choix, parce qu'ils témoignent d'une volonté de développement d'un grand service public culturel. C'est pourquoi, nous soutenons l'idée d'une extension des bâtiments, dès lors, naturellement, qu'est respectée l'architecture remarquable du bâtiment ancien.

L'installation de surfaces d'exposition supplémentaires, ainsi que d'un auditorium nous paraissent des conditions essentielles permettant de donner une visibilité nouvelle dans la ville à ce grand musée.

Qu'il nous soit permis, à cet égard, de nous interroger sur la participation financière de l'Etat, sachant que le coût de l'opération est loin d'être neutre - Jean-Louis l'a dit : 34,6 M €.

Nous souhaitons, qu'enfin, la conception muséographique permette à la Ville de rester fidèle à l'originalité même du musée des Beaux-Arts de Nantes : un musée accueillant aussi bien l'art ancien que l'art contemporain.

**II - 32**

Le choix de s'ouvrir à l'art contemporain, dès le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, était un choix courageux. C'est ce choix qui lui a permis - et Jean-Louis l'a bien souligné dans son intervention - les enrichissements auxquels je faisais allusion, aussi, au début de mon intervention.

Il nous faut aujourd'hui créer les conditions de son renouvellement. C'est à ce prix que nous développerons l'outil culturel dont Nantes a besoin.

Et j'oserai, enfin pour conclure, citer une lettre de Karl Marx au philosophe Arnold Ruge : « on verra alors que depuis longtemps le monde possède le rêve d'une chose dont il lui manque la conscience pour la posséder réellement. On verra qu'il ne s'agit pas de faire un grand trait entre le passé et l'avenir, mais d'accomplir les idées du passé. On verra enfin que l'humanité ne commence pas une nouvelle tâche, mais réalise son travail ancien en connaissance de cause ».

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci... C'est aussi de la dialectique.

Nous allons passer à l'intervention de Mme Sotter.

**Mme SOTTER, Conseillère municipale** - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet est d'autant plus ambitieux qu'il répond à une nécessité : doter notre ville d'un musée à la hauteur de son dynamisme culturel et de son rayonnement international.

Nécessité pour le public et nécessité également pour le personnel.

Nécessité enfin au regard des richesses des collections de l'actuel musée, dont un trop grand nombre d'œuvres, comme le soulignait Jean-Louis, ne peut être présenté aux Nantais.

Le musée des Beaux-Arts peut toujours se targuer de figurer parmi les cinq premiers musées de sa catégorie en région, il n'empêche que sa fréquentation n'atteint pas des sommets, au regard de ladite collection et de la réputation de la ville.

Des villes comme Grenoble ou Montpellier ont vu la fréquentation de leurs musées décoller, suite à des travaux d'embellissement. Ainsi, les élus PRG pensent qu'une rénovation de cet outil ne peut que s'avérer bénéfique.

Il permettra, nous n'en doutons pas, de renouer avec les grandes expositions qui ont fait sa réputation, tout en enrichissant la palette, déjà conséquente, de l'offre culturelle de notre cité.

Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Madame Sotter.

Madame Le Pomellec.

**Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale** - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le vote du projet de rénovation et d'extension du musée des Beaux-Arts de Nantes est pour nous l'occasion d'intervenir sur le sujet.

Depuis 1900, année de sa construction, le musée des Beaux-Arts de Nantes fait partie intégrante de la vie des Nantais.

L'action conjuguée des différents conservateurs, des élus, des services de la ville, des personnels du musée et de l'association des amis du musée des Beaux-Arts a contribué, au fil des années, à le faire reconnaître comme un des cinq plus grands musées des Beaux-Arts en région.

Je voudrais en profiter pour saluer le travail d'Henri-Claude Cousseau, qui, dans les années 80, a offert aux Nantais quelques grandes expositions, que certains ont encore en mémoire :

- L'avant-garde russe, Matisse et la couleur, les dessins de Picasso, ou encore le Nantais Philippe Cognée qui a maintenant une renommée internationale.



**II - 33**

C'est encore Henri-Claude Cousseau, en partenariat avec l'association des amis du musée, qui a largement ouvert ce lieu au public en créant une librairie, une cafétéria, un service de communication-presse et des outils pédagogiques dédiés aux écoles nantaises.

C'est dans cet esprit et à cette époque que des partenariats avec des musées européens ont vu le jour.

On s'accorde à admettre que les années qui ont suivi cette période restent moins marquantes dans les esprits, et que depuis 20 ans, le musée des Beaux-Arts à Nantes a traversé une période moins flamboyante ; les Nantais se sont désintéressés de leur musée et sa fréquentation a significativement diminué.

En parallèle, c'est le musée du château qui a bénéficié d'un investissement remarquable.

Aujourd'hui, l'occasion est belle. Le musée de Nantes va pouvoir renaître et les Nantais se réapproprier un lieu qu'ils avaient délaissé.

Depuis 20 ans, Nantes attend un musée à la hauteur des ambitions de la 6<sup>ème</sup> ville de France.

Le groupe « Ensemble pour Nantes » soutient le projet présenté au Conseil.

En effet, regrouper dans un seul lieu, sous le même toit, cinq ou six siècles d'œuvres célèbres ou moins connues - tout le monde a rencontré « Madame de Senonnes » dont parlait Jean-Louis Jossic, tout à l'heure - va donner l'opportunité au visiteur d'apprécier :

- l'étendue des collections nantaises et des nombreuses donations qui ont émaillé l'histoire du musée ;
- et la diversité de la collection d'art contemporain et ses différentes formes d'expression actuelles.

Les équipes du musée et Blandine Chavanne vont, quant à elles, apprécier le nouvel agencement des bureaux du personnel qui seront regroupés dans un lieu adapté à leur mission.

La qualité retrouvée pour le stockage des œuvres dans des réserves sécurisées participe également à la même logique de rationalisation de la gestion du musée.

Tous les éléments sont donc présents dans ce projet pour faire du musée de Nantes un lieu attractif, moderne, équipé d'outils pédagogiques adaptés à la demande de la population du 21<sup>ème</sup> siècle, un lieu de culture, d'échanges que les Nantais seront fiers de montrer aux visiteurs et de promouvoir à l'international.

C'est dans un esprit soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, du respect du cahier des charges présenté au Conseil aujourd'hui, et sans oublier la concertation avec la société civile, que le groupe « Ensemble pour Nantes » votera la délibération.

Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci.

Monsieur Augier.

**M. AUGIER, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire.

Un petit mot pour revenir sur ce que j'avais souligné en commission à Jean-Louis Jossic. C'est vrai que c'est un beau projet fédérateur, qui répond parfaitement à nos attentes. Pourquoi ? Parce qu'il associe d'une part, comme cela a été dit, le patrimoine, l'éducation et l'art contemporain.

Et puis d'autre part, parce qu'au fond, c'est bien de lancer, au moment où l'on souhaite la relance, un grand projet de ce type. De plus, ce sera un legs - je crois - remarquable aux générations futures. Merci.

**II - 34**

Et enfin, je voudrais rassurer M. Lannuzel qui s'inquiétait de la participation de l'Etat, parce que j'ai entendu, personnellement, au cours d'une inauguration au musée des Beaux-Arts, l'engagement qui a été pris par la directrice des musées de France. J'espère qu'elle va maintenir sa position. Merci.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Augier.

Madame Meyer.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je crois qu'il faut souligner ici le caractère très ambitieux de ce projet, mais c'est une ambition qui répond aussi à une nécessité.

Nécessité d'enrichir les œuvres pour rester en continuité avec ce qui a fait, justement, l'originalité du musée de Nantes, à savoir la possession d'œuvres à caractère à la fois ancien et aussi très moderne, ce qui a été souligné par mes collègues.

Et puis un deuxième objectif, c'est effectivement de mieux faire connaître ces œuvres, c'est-à-dire de s'ouvrir à un public plus large, même si cette ouverture a commencé déjà depuis plusieurs années.

Alors, à ce titre, je voudrais apporter un témoignage un peu personnel. Je parlerai, en tous les cas, en tant que professeur, et plus particulièrement professeur de lycée en classe terminale. Et je crois que ce témoignage est assez révélateur.

En effet, j'essaye d'organiser, une fois par an, quelques visites de musées. Je dis : « j'essaye » parce que je n'y arrive pas tous les ans, à la fois faute de temps, et puis peut-être un petit peu faute aussi de courage et d'organisation, parce que justement ce n'est pas toujours très facile.

Trois constatations, quatre même s'imposent :

Première constatation, elle est connue de tous, mais je pense qu'il faut la rappeler. La plupart des élèves de 18 ans, en moyenne, ne sont jamais allés au musée, en tous les cas, plus de la moitié. Et je ne parle ici que des Nantais, parce que j'ai quand même enseigné dans d'autres villes, et il faut aussi penser à nos amis qui ne sont pas Nantais et qui, eux, pour la plupart, ignorent les musées.

Deuxième point, s'ils n'y sont pas allés, c'est parce que très souvent, ils n'en ont pas éprouvé le désir. Ce n'est pas vraiment pour des raisons financières ou de difficultés personnelles. Pourquoi cette absence de désir ?

Troisième point : je pense qu'il faut rappeler la grande carence de l'Education Nationale en matière artistique. Je parle bien sûr des arts visuels et des arts auditifs, puisque l'enseignement de la matière littéraire, il faut le rappeler, est, quand même, malgré tout, assez développé par l'Education Nationale. Mais en matière artistique, il y a une très très grande carence. D'ailleurs, cela ne va pas s'arranger, puisque les professeurs d'arts plastiques sont quasi inexistantes.

Quatrième remarque : le caractère très insuffisant de ma modeste initiative annuelle. En effet, je peux constater que ce n'est pas en une fois, en une visite que l'on peut entrer dans le monde des œuvres, qu'il s'agisse d'œuvres anciennes ou d'œuvres contemporaines. La sensibilité à l'art exige du temps, une pratique régulière, afin de lever certaines inhibitions et de s'approprier un univers qui nous est, au départ, étranger.

Alors, je ne reviendrai pas - et je ne voudrais surtout pas ennuyer mes collègues - sur un thème qui pourrait être intéressant, qui est le thème effectivement développé par Hegel « de la mort de l'art » et qui ne signifie absolument pas qu'il n'y ait plus de création, mais qui signifie, et je pense que c'est quelque chose sur quoi il nous faudrait réfléchir, que l'art pour nous n'est plus cette présence sensible d'une forme d'absolu.

**II - 35**

C'est justement parce que dans l'art, que l'on surnomme rapidement « moderne », qui se développe à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, l'art devient un lieu de création marqué justement par l'originalité, par la rupture avec certains codes anciens. Donc, de fait, marqué par une certaine difficulté d'approche immédiate, pour un public qui ne vit pas dans cet univers.

Comment, de fait, se réapproprier ces œuvres ? Eh bien, il faut faire cette pratique régulière. Il faut donc permettre, le plus tôt possible, aux jeunes générations, de se familiariser avec les musées.

Et, j'ai d'ailleurs remarqué que très souvent ce sont les enfants les plus jeunes, les enfants du primaire qui ont le plus d'aisance avec les œuvres et avec les musées. Ils sont, quoi qu'il arrive, beaucoup plus à l'aise que les adolescents, qui ont un contact avec cela beaucoup plus difficile.

Enfin, dernière remarque : quelle que soit la qualité des services offerts par le musée aux élèves - et je tiens à souligner cette qualité - on peut aussi remarquer qu'il est difficile de répondre à toutes les demandes.

En effet, il est assez difficile de trouver un créneau qui puisse correspondre aux disponibilités de chacun et éventuellement au thème que l'on souhaite aborder. C'est la raison pour laquelle, le développement de ce musée exige des moyens, des moyens en personnel, des moyens en matériel et des moyens en locaux.

Pour toutes ces raisons, on ne peut que saluer la belle et ambitieuse initiative de la ville de Nantes pour pallier les déficiences de l'Etat, et je m'interroge quelque peu aussi sur sa participation et sur le fait de répondre aux exigences d'une formation complète du citoyen. Je vous remercie.

*Le Maire est sorti.*

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci, Madame Meyer.

Madame Guibert.

**Mme GUIBERT, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Je me réjouis vivement, au nom du groupe Alternatifs-UDB, de voir le musée des Beaux-Arts, cet extraordinaire instrument d'éducation populaire prendre, grâce à ce programme d'expansion, une ampleur digne d'une ville comme Nantes.

Le musée des Beaux-Arts fait partie du paysage nantais depuis plus de deux siècles, et a très vite acquis, grâce à l'achat de la collection Cacault, une dimension internationale. Ce n'est pas la première fois que la Municipalité décide de l'agrandir.

Pendant la plus grande partie du 19<sup>ème</sup> siècle, c'était à la halle aux toiles qu'étaient exposées les collections et ce n'est qu'en 1891 qu'a été construit l'actuel palais des Beaux-Arts. Ce projet s'inscrit donc dans une longue tradition.

En ouvrant de nouveaux espaces d'exposition : 2 500 m<sup>2</sup>, près de la moitié de la surface actuellement disponible, et en installant un auditorium sous le patio, nous faisons plus que nous doter d'un bel outil.

Nous nous donnons les moyens de mettre en place une vraie politique d'accueil de publics diversifiés et en particulier, de faire venir et accueillir de façon adaptée, les publics les plus éloignés des arts visuels.

Bien entendu, une démarche participative avec les associations de personnes handicapées permettra, comme nous l'avons fait pour le musée de Nantes au château, l'accessibilité au musée, quel que soit le type de handicap.

En 1891, le concours public parlait d'un musée de peintures et de sculptures. Cette délibération propose non pas un musée des Beaux-Arts, mais un grand musée d'art. Cette distinction n'est

**II - 36**

pas que sémantique. Elle signifie très clairement qu'une place importante sera donnée à l'art contemporain, à l'art qui se crée aujourd'hui dans un langage actuel.

Depuis toujours, nous présentons dans un seul lieu des œuvres de toutes les époques, mais la place aujourd'hui donnée à l'art contemporain est restreinte, alors que les réserves en art contemporain sont très riches dans notre musée.

Montrer la continuité artistique d'un point de vue historique, en exposant dans les mêmes lieux à la fois de l'art ancien, moderne et contemporain, c'est donner à tous les citoyens la possibilité de comprendre les enjeux de la création plastique contemporaine.

Cette politique n'est pas nouvelle. Plusieurs personnes l'ont dit. Dès 1838, le musée des Beaux-Arts a fait le pari de l'art contemporain. Nous connaissons tous l'histoire du portrait de Mme de Senonnes découvert par hasard chez un brocanteur d'Angers et acheté du vivant-même de son auteur. C'est loin d'être un cas isolé.

A la même époque, le musée achète des œuvres de Delacroix ou de Corot. Alors, certes, acheter de l'art contemporain est toujours un pari. Nos prédécesseurs ont préféré un Luc-Olivier Merson, si justement éreinté par Zola, à Gauguin et Sisley qui pourtant avaient exposé à Nantes dès 1866.

Nous ne sommes pas à l'abri de telles erreurs, mais cela en serait une bien plus grave d'ignorer par conservatisme, frilosité ou peur de la nouveauté les Gauguin et les Sisley d'aujourd'hui.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique culturelle, à la fois exigeante et ouverte à toutes et à tous que nous, groupe UDB-Alternatifs, soutenons. Ouverte à tous, populaire sans être populiste, et aussi ambitieuse que généreuse, nous l'approuvons donc sans réserve.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** - Merci. Je crois que tout le monde s'est exprimé...

Monsieur Le Brun.

**M. LE BRUN, Conseiller municipal** - Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de grand musée des arts à Nantes s'apprête à faire tomber bien des cloisons. Tout d'abord, nous allons faire tomber les murs entre un musée qu'il est temps de rénover et les secteurs et les surfaces disponibles aux alentours.

Nous supprimerons les entraves à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Nous continuerons à abattre les parois entre un public averti et celui qui ne l'est pas, tout en conservant l'unité de lieu d'exposition de l'art ancien et de l'art contemporain.

Il était temps de restructurer le musée de Nantes. Les élus verts sont de fervents partisans de l'accessibilité en général, et en particulier de tous les publics à l'art, aux arts.

De plus, une démarche environnementale et énergétique doit être désormais la norme, et nous l'appelons de nos vœux dans l'ensemble des bâtiments municipaux.

Profitons de cette rénovation lourde pour appliquer à ce bâtiment le concept de haute performance énergétique. Dans tous les travaux, veillons aussi à ce que l'accessibilité de tous les publics à l'art, aux arts, soit déterminée dans notre approche et dans l'écriture des cahiers des charges.

A propos d'accessibilité, les personnes à mobilité réduite seront demain plus que bienvenues dans ce grand musée d'art. Elles seront d'ailleurs sollicitées pour contribuer à la réflexion sur les aménagements nécessaires, à l'image de la démarche développée pour les travaux du château et couronnée, nous le rappelons, par le prix national « musée pour tous ». Encore faut-il qu'elles y accèdent sans encombre.

**II - 37**

Ne serait-il pas opportun de travailler, avec les associations concernées, bien entendu, à un parcours musée-cathédrale-château spécialement adapté et disposant d'une bonne signalétique ? Parce que, actuellement, effectivement, aller du château au musée par la rue Henri IV, pour les personnes handicapées, c'est quasiment impossible.

Trop souvent encore, dans notre ville, les trajets pour piétons ou personnes à mobilité réduite existent mais ne sont pas indiqués, ou pas suffisamment. Je vous en remercie.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci. Plus personne ne demande la parole ? ... Jean-Marc Ayrault a été obligé de quitter momentanément le Conseil pour aller défendre ce dossier dans le journal de RTL qui se déroule à Nantes - comme vous le savez. Il m'a demandé de poursuivre la séance et de vous faire vous prononcer sur cette délibération.

*Le Conseil approuve et décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour désigner les membres du Conseil Municipal siégeant au jury du concours de maîtrise d'œuvre. Il désigne, à l'unanimité, les membres suivants pour siéger au sein de ce jury :*

*- Membres titulaires : Jean-Louis JOSSIC, Stéphane JUNIQUE, Patrick RIMBERT, Johanna ROLLAND, Marie-Laure LE POMELLEC.*

*- Membres suppléants : Michelle MEUNIER, Pascale CHIRON, Raymond LANNUZEL, Louissette GUIBERT, Elisabeth DIBON-POQUET.*

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Nous allons revenir à l'ordre du jour, au dossier n°9, de Mme Naël.

Je tiens, avant que Mme Naël ne présente ce dossier, à saluer la présence d'une délégation de la CSF Habitat des Dervallières qui est venue nous écouter. Je pense que ce travail, entre les quartiers et le Conseil municipal, est important et montre qu'à Nantes, tout le monde est nantais et tout le monde participe à la vie collective. Merci encore à cette délégation.

Madame Naël.

**Mme NAEL, Conseillère municipale**, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

*Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.*

**Mme NAEL, Conseillère municipale** – Chers collègues, je profite de cette délibération sur les actions éducatives pour souligner justement l'axe « éducation et réussite éducative » qui est un enjeu majeur de notre mandat, comme l'a souligné Jean-Louis Jossic.

Pour preuve et pour rappel, l'éducation est le premier budget de la Ville en 2009, et l'axe « réussite éducative » est ancré dans le projet du musée des Beaux-Arts. Il démontre l'envie, l'intérêt et l'ambition portés à la réussite éducative des enfants et des jeunes dans une logique d'éducation populaire, de popularisation et d'accès, notamment aux outils artistiques et culturels.

Donc, à propos de cette délibération, il s'agit de voter une série de subventions pour un montant total de 44 230 euros. Des subventions que nous accordons dans le cadre de nos partenariats avec les différentes institutions pour permettre la mise en œuvre d'actions qui concourent à la réussite éducative des enfants et des jeunes.

Ainsi, dans le cadre du Contrat Educatif Local, il s'agit de soutenir en particulier des actions d'accompagnement à la scolarité. Je citerai le festival organisé par l'association « ZEP » de Malakoff : « Malakoff lit, Malakoff raconte » ;

**II - 38**

Une subvention qui confirme notre partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (l'A.F.E.V.) qui œuvre notamment dans les quartiers d'habitat social, auprès des collégiens des réseaux ambition réussite, en terme d'accompagnement à la scolarité.

Il s'agit aussi, dans le cadre de partenariats avec l'Inspection Académique, de confirmer le financement des classes-relais pour les enfants notamment qui sont en décrochage scolaire ou en voie de déscolarisation, avec une classe-relais qui existe au collège de Chantenay pour les 12/14 ans et un dispositif un peu différent de pré-insertion professionnelle pour les enfants de 15 à 16 ans.

C'est un dispositif qui n'est pas nouveau, puisqu'il a démarré à la rentrée scolaire 98-99 sur l'ensemble du département avec lequel nous travaillons ainsi que l'Inspection Académique et la ville de Saint-Nazaire.

Et puis un dernier point qui, là, nous lie au partenariat avec l'Etat dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale pour lequel nous vous proposons de soutenir quatre actions pour un montant global de 6 000 euros, portant notamment sur le travail d'associations dans le domaine des relations écoles-quartiers.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**Mme ROLLAND, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

*Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation.*

**Mme ROLLAND, Adjointe** – Chaque année, le Conseil Municipal délibère pour déterminer les périmètres scolaires en veillant à contribuer à la fois à une gestion équilibrée des effectifs et des locaux scolaires, non seulement au niveau des écoles mais aussi à l'échelle des grands quartiers de la ville, et, deuxième enjeu important, en veillant à assurer la mixité sociale dans le domaine éducatif, mais de manière générale, dans la façon dont on construit la ville.

Pour rappel, il existe trois statuts d'application des périmètres – sans entrer dans les détails – les périmètres souples, les périmètres fermes et les périmètres élargis qui permettent de contribuer à cet équilibre, sur l'ensemble de la ville.

Dans tous les cas, la priorité est toujours donnée aux enfants résidant dans le périmètre de l'école. Je souligne aussi que ces dispositions résultent d'un travail de concertation, mené à la fois avec les directeurs d'écoles, avec les inspecteurs de l'Education Nationale et avec les services de la Ville, qui font le point tous les ans, école par école, et aussi au niveau des grands quartiers, pour veiller à cet équilibre que j'évoquais au début.

Suite aux réunions qui ont eu lieu cette année, trois modifications ont été retenues, dont vous trouverez les détails dans les annexes suivantes. La première concerne le rattachement de la place de Prague, des rues d'Angleterre, de la Baltique, de l'Adriatique, et de l'Ecosse au périmètre de l'école Jean Moulin, et non plus de l'école Henri Bergson.

La deuxième modification porte, comme cela avait été annoncé, sur le rattachement des rues du périmètre de l'école Dervallières château au périmètre de l'école Grand Carcouët, avec effectivement, suite à une concertation avec les parents d'élèves, un dispositif expérimental mis en place cette année.

Et enfin la dernière modification a trait à la création du périmètre de la nouvelle école Bottière-Chénaie qui ouvrira ses portes - je le rappelle - à la rentrée prochaine.

**II - 39**

Cette question des périmètres scolaires est importante parce qu'elle s'inscrit dans une politique volontariste qui a une cohérence globale à l'échelle de la Ville, et qui, en même temps, prend en compte la spécificité des territoires.

Et c'est bien dans cette double dimension d'une politique cohérente à la fois globale et territorialisée, que s'exprime notre volonté de réussite éducative que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce matin.

Celle-ci se traduit aussi bien par des projets structurants auxquels la réussite éducative contribuera, comme le musée des Beaux-Arts, que par un certain nombre d'expérimentations, mais aussi par la poursuite de l'effort d'investissement de la Ville sur l'école Bottière-Chénaie qui est évoquée dans cette délibération, et par le suivi rigoureux des leviers que nous avons à notre disposition, dont les périmètres scolaires font partie.

Je vous remercie.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme ROLLAND, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

*Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville pour l'année 2009 – Montant des forfaits et attribution de subventions – Avenants aux conventions – Approbation.*

**Mme ROLLAND, Adjoint** – Ainsi, de nouveaux accords pour 2009, 2010 et 2011 sont actuellement en cours de discussion, et je devrais plutôt dire en cours de finalisation puisqu'avec mon collègue Pascal Bolo, nous allons signer très prochainement l'accord que nous avons conclu avec les représentants de l'enseignement privé.

(suite de l'exposé).

J'attire votre attention sur deux éléments dans cette délibération. Le premier est relatif à l'effort particulier qui est fait en direction des écoles qui scolarisent plus de 50 % d'enfants issus de ZEP.

Et le deuxième concerne l'enseignement spécialisé qui démontre - je crois - que dans cette délibération, aussi, il y a une volonté d'être en cohérence avec une politique de réussite éducative pour tous, quel que soit son quartier, quelle que soit son origine et avec une attention particulière portée aux territoires ou aux populations les plus fragiles.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – La participation financière de la Ville de Nantes au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association est un élément indispensable pour garantir le libre choix des familles et assurer l'éducation des jeunes Nantais.

Le critère confessionnel n'étant plus discriminatoire pour s'inscrire dans ces établissements, 40 % des élèves des classes maternelles et élémentaires à Nantes sont scolarisés dans l'enseignement privé.

A ce titre, les écoles privées remplissent une mission d'éducation indispensable pour notre ville.

Rappelons également que les établissements privés accueillent de nombreux enfants en difficulté sociale, c'est le cas des enfants issus des ZEP, ou en difficulté scolaire. Ce sont les classes CLIS et SEGPA.

**II - 40**

Les établissements privés remplissent donc un rôle fondamental dans la réussite scolaire et éducative de ces élèves.

Au regard de ces missions et du nombre d'enfants scolarisés dans les établissements privés, les subventions proposées par la Ville de Nantes nous semblent peu adaptées.

L'effort, présenté dans cette délibération – de 600 € pour les élèves de maternelles, de 293 € pour les élèves d'élémentaires - place la Ville en queue de peloton des subventions accordées par les municipalités françaises aux OGEC des établissements privés.

Alors prenons quelques exemples : à Aix-en-Provence, la municipalité verse 1 149 € par élève pour les écoles maternelles, 508 € pour les élémentaires ; à Lyon, 570 € pour les écoles maternelles, 600 € pour les élémentaires ; et à Tulle - pays de votre ami François Hollande - la municipalité verse 1 000 € pour les maternelles et 1 000 € pour les élémentaires.

La loi précise bien que le montant total versé aux établissements privés doit être égal au coût moyen, correspondant à celui d'un élève de l'enseignement public.

Alors vous allez nous répondre que Nantes finance aussi les « hors-communaux », c'est-à-dire les élèves qui sont scolarisés dans l'enseignement privé à Nantes alors qu'ils habitent à l'extérieur de la ville, mais c'est également le cas pour les « hors-communaux » scolarisés dans l'enseignement public.

Il s'agit donc là d'un choix global de gestion et en aucun cas d'un privilège accordé à l'enseignement privé.

Vous allez aussi nous dire que la Municipalité s'est engagée à augmenter de 40 € le forfait des élèves du niveau élémentaire....

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Si vous voulez bien nous laisser répondre quand vous posez des questions, ce serait aussi bien ! Ou alors, nous ne vous répondons pas du tout, et vous faites les questions et les réponses.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – ... Si vous voulez bien me laisser terminer, s'il vous plaît.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Il n'y a pas de problème...

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – ... Merci... Donc, vous allez nous dire que la Municipalité s'est engagée à augmenter de 40 € le forfait des élèves du niveau élémentaire en 2009, portant ainsi le forfait à 335 €.

Bien sûr, nous nous félicitons de cette augmentation mais elle ne représente que le début d'un rattrapage indispensable. Alors que 40 % des élèves sont scolarisés dans l'enseignement privé, les montants accordés par la Ville pour le financement du privé s'élèvent à peine à 10 % du budget de fonctionnement de la Ville en matière d'éducation : 4 millions d'euros pour un budget total de 44 millions d'euros !

Il devrait normalement rester à la charge de l'enseignement privé les frais liés à l'éducation religieuse, qui sont estimés à peu près à 2 % des frais, et bien sûr l'entretien du patrimoine immobilier des écoles.

En réalité, de nombreuses charges sont supportées par les OGEC, l'acquisition de fournitures scolaires étant le seul poste pour lequel la Municipalité subventionne à égal niveau le public et le privé, ce qui est la moindre des choses.

Alors nous vous entendons souvent, avec vos Adjoints, clamer qu'à Nantes 1 € pour un enfant du public, c'est 1 € pour un enfant du privé.



**II - 41**

Loin de vouloir réanimer les vieilles querelles entre public et privé, nous souhaiterions simplement connaître le coût pour la ville de Nantes d'un enfant scolarisé dans une école du public.

Car officiellement, après 20 ans de mandat, il semblerait que vous soyez incapable de nous préciser le coût de scolarisation d'un enfant dans les écoles publiques de la Ville.

Nous avons cru comprendre que les représentants des OGEC avaient obtenu la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet. Nous souhaiterions donc entendre votre propos sur la création de ce groupe de travail et également qu'un élu de notre groupe puisse y participer pour garantir la transparence que les Nantais attendent dans ce domaine.

Je vous remercie.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Madame Rolland.

**Mme ROLLAND, Adjointe** – Je n'entrerai pas dans le détail des chiffres que vous avez évoqués.

Simplement, je signalerai qu'il y a deux modes de participation de la Ville, les aides facultatives et les aides obligatoires. Les aides facultatives permettant notamment de soutenir directement les familles sur l'ensemble du périscolaire qui est le temps sur lequel la Ville possède une compétence première.

Et donc pour pouvoir faire des comparaisons rigoureuses, il faut intégrer l'ensemble des dispositions financières de soutien de la Ville. C'est le premier point que je voulais mettre en avant.

Quant au deuxième, effectivement nous avons eu des négociations avec les représentants de l'enseignement privé. Et je tiens à souligner que ces négociations ont été extrêmement intéressantes parce qu'au lieu d'avoir effectivement pour objet des querelles de chiffres ou des débats instrumentalisés, elles ont eu trait au fond du projet éducatif et aux points de convergence que nous pouvions avoir sur la manière de porter une politique de réussite éducative.

Et il me semble que si ces représentants de l'enseignement privé sont parvenus, avec nous, à un accord qui sera signé très prochainement, c'est parce que le compromis qui a été trouvé s'est fait non seulement sur des bases satisfaisantes mais également sur un vrai projet éducatif de fond. Ainsi, je crois que le sujet qui doit nous importer en tant qu'élu, c'est avant tout celui-là.

Pour répondre très concrètement sur la question du groupe de travail, en effet, nous avons, avec mon collègue Pascal Bolo, accepté la mise en place d'un groupe de travail pour pouvoir travailler, en concertation et sur un plan pluriannuel, sur les différentes dimensions de cette participation, dans ce souci de cohérence éducative que nous évoquions.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – En ce qui concerne l'exécutif, responsable, ici, de ce budget, nous faisons notre travail.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Il n'y aura donc pas d'élus dans ce groupe de travail ?

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Madame, c'est un groupe de travail : un travail de l'exécutif qui vous fera des propositions, vous le verrez.

Je pense que les OGEC parleront d'elles-mêmes du résultat de ce groupe de travail. Nous verrons ensuite comment traduire concrètement les résultats de ce dernier dans nos décisions. Voilà.

**II - 42**

Je passe donc au vote.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**Mme ROLLAND, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

*Associations Enfance et Jeunesse – Seconde répartition de subventions – Convention – Approbation.*

**Mme ROLLAND, Adjointe** – Cette question du soutien aux associations de jeunes est extrêmement importante dans une ville où un Nantais sur trois a moins de 25 ans. Et encore davantage, je crois, dans une période de crise où les jeunes font partie des premières victimes de la situation économique et sociale.

L'action volontariste de la Ville menée dans ce domaine a toute son importance pour garder le cap et continuer à soutenir ces actions dans leur diversité.

Il vous est ici proposé de soutenir un certain nombre d'associations pour un montant global de 90 267 €, mais également une maison dont l'objet vise à promouvoir les droits de l'enfant, à hauteur de 1 000 €, ainsi que l'association Unis-Cité qui développe notamment un Service Volontaire de Solidarité pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, avec la signature d'une convention définissant les conditions de soutien de la Ville, les convergences de projets pour les années 2009, 2010, 2011 pour un montant total de 30 000 €.

La Ville entend aussi accompagner le dispositif « Emplois tremplins pour le territoire » mis en place par la Région des Pays de la Loire.

Conformément aux conventions tripartites - que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder - entre la Ville, la Région et les associations concernées, il est proposé de verser une subvention de 4 502 € à chacune des associations suivantes :

« Autour du Monde » qui travaille sur les missions d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers ; « Prun' », une radio associative en direction d'un public étudiant ; « l'Atelier des initiatives » qui joue un rôle important d'interface entre différentes associations de jeunesse ; « les Quais de la Mémoire » ou encore l'association « DIPP ».

On peut constater au travers de ces associations, auxquelles il faut ajouter « Fragil », « Carnabal » et « Art Matur » qui travaille sur la promotion du théâtre, la diversité des thèmes mais aussi des territoires d'ancrage de ces associations.

Et c'est bien cet engagement des « jeunesses », au pluriel, que nous souhaitons soutenir dans notre ville.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Adultes-relais », il est proposé de soutenir à hauteur de 2 251 € l'association « Kenja » qui est plus principalement ancrée dans le quartier de Malakoff.

La Ville soutient également des actions menées au titre de la politique de la Ville et présentées cette année dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale. J'ajoute que ceci est d'autant plus important dans une période où les associations travaillant dans le domaine de la politique de la ville sont inquiètes par rapport à un certain nombre d'orientations nationales affirmées. En effet, celles-ci sont des maillons nécessaires pour préserver la cohésion sociale sur notre territoire.

**II - 43**

En 2009, il est donc proposé de soutenir les projets portés par 10 associations tels que les ateliers de rue enfants/ado organisés par l'association « Regart's » sur Bellevue, les projets « intrigues policières » de « Corto Loisirs ».

Permettez-moi de souligner à propos de ces deux actions l'attention particulière qui est portée à la politique en direction des adolescents. Celle-ci fait partie de nos priorités dans le secteur jeunesse, parce que nous pensons que c'est à cet âge, entre 12 et 15 ans notamment, que nous pouvons le mieux travailler sur des questions de prévention et d'éducation.

Enfin, pour terminer, la Ville soutient les chantiers éducatifs avec l'APSFD ou encore les prestations scéniques de « Mista'sandmen ».

Les montants de ces subventions au titre des CUCS s'élèvent donc à 21 000 € et viennent compléter un soutien à la diversité des talents ainsi que des engagements des jeunes dans notre cité.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci. Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis notre élection en mars dernier, nous ne cessons de demander des précisions sur les subventions.

La transparence dans l'attribution des subventions, le contrôle du bon usage des fonds publics, le contrôle du meilleur usage des impôts des Nantais nous semblent, encore davantage dans cette période de crise, incontournables et indispensables.

Pourtant, malgré nos demandes répétées à chaque Conseil et au cours des commissions municipales, nous n'avons obtenu aucune précision relative à l'attribution des subventions aux associations.

A chaque occasion, nous vous demandons de nous préciser :

- qui décide de l'attribution des subventions à telle ou telle association,
- les critères précis retenus par la Municipalité pour arrêter l'enveloppe budgétaire,
- la liste complète des associations auxquelles les subventions ont été refusées,
- les raisons qui ont justifié ces décisions,
- et les sommes demandées par les associations.

La seule réponse de votre part consiste à nous indiquer que tout est fait dans la plus grande transparence. Alors vous me permettrez d'en douter.

Mais visiblement, nos interrogations répétées, pas moins de six fois au dernier Conseil municipal sans une seule réponse de votre part, commencent à porter leurs fruits.

En effet, dans le numéro 81, en date du 2 mars dernier, de la lettre hebdomadaire du personnel de la Ville de Nantes, « de vous à Nantes », nous découvrons qu'un dispositif de subventionnement des associations est en cours d'élaboration.

Selon cet article, deux actions sont en cours de réflexion. Tout d'abord, l'amélioration du processus de subventionnement se met en place.

Au début du mois de mars, quelques 200 associations recevant de la Ville une subvention supérieure à 23 000 € et faisant donc l'objet d'une convention, auraient été invitées – nous attendons d'ailleurs la confirmation de votre part – à remplir le dossier de demande de subvention disponible sur le site internet de la Ville et à le retourner avant le 15 juin pour un versement de subvention l'année suivante.

**II - 44**

Ce nouveau calendrier, je cite : « permettra de créer un lien entre subvention et cycle de gestion. La collectivité sera ainsi en mesure d'évaluer, au regard des objectifs des politiques publiques, les projets associatifs qu'elle pourra soutenir en amont de l'élaboration de son budget. Elle disposera de délais supplémentaires pour l'étude des dossiers et répondra ainsi de façon plus précise aux demandes des associations, avant le vote du budget annuel ».

Monsieur le Maire, serait-ce à dire qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de lien entre subvention et cycle de gestion ? Serait-ce à dire que notre collectivité n'est pas à ce jour en mesure d'évaluer les projets associatifs qu'elle soutient ?

Serait-ce à dire enfin que notre collectivité ne répond pas de façon précise aux demandes des associations ? C'est en tout cas ce que laisse entendre le travail que les services sont en train de mener actuellement.

Le deuxième axe de travail dont la lettre fait mention est – et je cite encore – : « les critères de subvention aux associations ». Tiens donc, étonnant !

Selon ce document, l'objet est de « définir et de formaliser un référentiel de critères regroupant à la fois des critères qui peuvent être communs à l'ensemble des directions et des critères établis en fonction des politiques publiques. Ce référentiel sera (...) un socle commun à tous les services pour l'instruction des demandes de subventions. Il participera à l'harmonisation des pratiques en matière de subventions. »

Nous comprenons donc mieux votre silence et l'absence de réponse à nos questions sur les critères, tout simplement parce qu'il n'y a pas de critères !

Alors les subventions ont-elles été distribuées pendant 20 ans à la tête du client ? Avons-nous à faire à des subventions partisans, alors qu'elles pourraient être tout simplement politiques, c'est-à-dire reposant sur un projet, sur une ligne politique auxquels les élus adhèrent ou n'adhèrent pas, en tout état de cause, ce serait alors un système transparent.

L'opacité dont vous faites preuve dans la gestion municipale, dans la gestion des deniers publics, n'est pas de nature à rassurer les Nantais, je vous le dit.

Il est de la responsabilité des élus que nous sommes de mettre en place, comme cela se fait dans toutes les autres collectivités, des critères objectifs, précis, détaillés, explicités permettant à toutes les associations de déposer des demandes de subventions, de comprendre pourquoi telle ou telle demande a été acceptée ou refusée.

Ces critères doivent aussi permettre aux Nantais d'avoir confiance en leurs représentants.

Nous demandons également à nouveau que la dissociation soit systématique. En effet, il nous est totalement impossible de nous prononcer sur des séries entières de subventions pour 10, 20 ou 30 associations.

Or, nous pourrions soutenir un certain nombre de projets portés par les associations. La transparence voudrait qu'il y ait un vote par projet ou par association.

Tant que les critères ne seront pas clairement mis en œuvre, notre groupe s'abstiendra et il continuera à demander que la transparence soit enfin mise en œuvre, nous ne lâcherons évidemment jamais sur ces questions, il en va de notre responsabilité, de notre crédibilité.

Je vous remercie.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci. Je comprends que vous défendiez votre crédibilité, même si je ne suis pas sûr que votre plaidoyer soit la meilleure défense, mais c'est votre propos et il vous appartient.

**II - 45**

Je souhaiterais juste ajouter, quand même, que lorsque vous dites que nous n'avons pas de critères et qu'ensuite vous dites que nous essayons de nous améliorer pour homogénéiser les critères, il y a contradiction !

Je pense qu'aujourd'hui, il s'agit d'un travail effectivement nécessaire. D'une part, comme vous le savez, l'informatique permet une liaison et une instruction du dossier plus rapides. Il n'y a pas de raison que nous ne l'utilisions pas.

D'autre part, toutes les associations lorsqu'elles font une demande de subvention – à propos d'un dossier bien précis et avec des engagements bien précis – obtiennent une réponse sur les critères que nous utilisons, les raisons pour lesquelles nous acceptons ou pas et en fonction de quel montant.

Ainsi, il est vrai que pour chaque association, cela représente une somme de travail, je l'admets. J'en profite pour remercier les collègues qui font ce travail et qui sont en contact quotidien avec les associations. Car cela représente une lourde tâche que de parler, de dialoguer, d'évaluer le travail de l'association, qu'elle appartienne au domaine du sport, de la jeunesse, ou à un autre domaine d'une manière générale.

Et, de toute façon, il n'y a pas de problème ! Jusqu'à présent, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'association qui ait réfuté les critères que nous employons et les explications que nous lui donnions !

Si vous considérez que cela pose problème, alors c'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillerons les dossiers que vous nous présenterez... Il peut toujours y avoir des erreurs.

Sur le dossier proprement dit, je vais demander à Mme Johanna Rolland, puisqu'il faut parler non pas dans l'abstrait mais dans le concret, la manière dont elle effectue son travail, qu'elle nous le présente et qu'elle nous le soumette.

**Mme ROLLAND, Adjointe** – Quant aux axes retenus sur le plan de la politique jeunesse, nous avons évidemment fait le choix d'inscrire le soutien à la vie associative dans les priorités du mandat pour lesquelles l'équipe majoritaire a été élue.

La politique jeunesse se décline en trois axes : le premier est le soutien aux initiatives enfance. Par exemple la maison des droits de l'enfant entre dans ce cadre.

Le second, je le répète, c'est la priorité donnée dans ce mandat, à la montée en puissance d'une véritable politique sur l'adolescence. Cette politique publique sur l'adolescence cadre aussi bien dans le soutien de la Ville à la Maison des Adolescents qui a été abordé en début de Conseil municipal, que dans les nouvelles orientations contenues dans la délégation de service public avec un passage important sur ce travail sur la tranche d'âge 12-15 ans, et que dans le soutien à un certain nombre d'associations qui travaillent sur le champ de l'adolescence.

C'est par exemple dans cette catégorie que figure une action comme « Carnabal », qui se trouve dans la présente délibération.

Enfin, il y a deux points transversaux que je tiens à accentuer. D'abord nous portons une attention particulière à un certain nombre d'associations émergentes.

En effet, nous pensons qu'il nous faut à la fois concilier des associations qui sont ancrées depuis de nombreuses années dans le territoire, qui participent de la cohésion sociale, et permettre à de nouvelles associations, qui viennent de se former ou qui sont plus récentes, pour participer à cette dynamisation de la vie de la cité.

Et cette attention leur portée à l'émergence sur laquelle nous travaillons en partenariat étroit avec mon collègue Ali Rebouh, est aussi un des axes forts de ce mandat.

Enfin, le dernier critère, qui me semble être essentiel, est relatif à l'équilibre des territoires. Comme je l'ai déjà relevé dans la présentation de la délibération, vous pouvez constater la

**II - 46**

diversité des territoires concernés, en ce qui concerne les micro-quartiers. Celle-ci permet aussi d'établir un équilibre entre des associations qui interviennent plus spécifiquement dans un seul quartier et des associations qui interviennent à l'échelle de la ville, et au-delà à l'échelle de l'agglomération.

Parce que nous pensons qu'une politique jeunesse se construit dans la proximité, et que cette dernière doit servir de première passerelle pour ouvrir vers la ville, l'agglomération et même au-delà.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – J'en profite pour remercier les services qui sont sollicités dans la note du directeur général, qui leur demande de s'organiser au mieux pour répondre aux objectifs politiques de cette Municipalité.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**Mme HAKEM, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

*Associations Vie Etudiante – Deuxième répartition de subventions – Approbation.*

**Mme HAKEM, Adjointe** – Il s'agit donc ici d'une délibération traditionnelle. Je vous demande votre accord pour la deuxième répartition des subventions aux associations Vie Etudiante.

La Ville de Nantes est soucieuse de proposer aux étudiants, qui sont au nombre de 46 000 à Nantes, un environnement propice à la réussite de leurs études ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle. Pour ce faire, elle se base sur sa politique publique enfance-jeunesse et sur son schéma directeur de la vie étudiante.

Il est proposé ici de procéder à une deuxième répartition d'un montant de 15 750 €. Celle-ci concerne une dizaine d'associations qui animent les campus avec un souci d'ouverture sur la cité nantaise et qui méritent donc d'être soutenues.

Je ne vais pas toutes les reprendre, vous les trouverez en deuxième page. Je citerai « Musicampus », « Reezom », qui est une association d'étudiants de l'Ecole d'Architecture de Nantes agissant au nom d'un collectif de 8 associations étudiantes qui a organisé toute une semaine de manifestations lors du déménagement dans leurs nouveaux locaux.

Bien sûr je signalerai également le « Festival étudiant contre le racisme et les discriminations » et enfin « Europa ». Voilà.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Dernier dossier avant de vous inviter à aller déjeuner. Madame Padovani.

**Mme PADOVANI, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 14, intitulé :

*Politique publique « familles et parentalité » - Première répartition des subventions – Convention – Approbation.*

**Mme PADOVANI, Adjointe** – Pour répondre aux questions de l'Opposition sur l'attribution des subventions, les associations qui ont sollicité des subventions de fonctionnement soumises aujourd'hui à votre vote, assurent des services à la famille dans trois domaines.

**II - 47**

Et c'est au regard de leur action dans ces trois domaines que sont l'accès au droit, le soutien à la parentalité et l'appui aux familles en difficulté et fragilisées que les subventions leur sont attribuées.

Outre ces subventions, je vous demande d'approuver deux conventions. La première convention vise à définir les conditions de soutien de la Ville de Nantes pour l'association « Café des parents – A l'abordage ».

La deuxième convention est celle passée entre la Ville de Nantes et l'association « La Presqu'île », qui a pour objet de favoriser et de développer la citoyenneté ainsi que la vie associative, en assurant, entre autres, la garde d'enfants pour que leurs parents puissent participer à la vie du quartier.

Enfin, dans le cadre des appels à projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il vous est également proposé de soutenir 4 projets. Un projet sur le soutien au lien social par la pratique culturelle regroupant des adultes et des jeunes, mais aussi des ateliers de parole, une action de théâtre forum et également une action de vacances en famille, pour un montant global de 5 000 €.

Je vous remercie.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

La séance est levée à 13 heures 05.

La séance est reprise à 14 heures 25.

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n°15, intitulé :

*Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Approbation.*

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**M. MAGNEN, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

*Actions internationales – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.*

**M. MAGNEN, Adjoint** – Avant de vous présenter cette délibération, permettez-moi, Monsieur le Maire, chers collègues, de vous faire une brève restitution de la mission que j'ai effectuée suite au vote du vœu et de la délibération du dernier Conseil municipal.

Celle-ci a eu lieu dans la bande de Gaza avec l'organisation Cités-Unies France, pour laquelle nous avons voté une subvention exceptionnelle de 40 000 € pour venir en aide à la population locale.

Nous formions une délégation d'élus français présidée par Charles Josselin, ancien Ministre de la coopération et de la francophonie et Président de Cités-Unies France et comprenant des élus locaux issus de toute la France. Nous avons donc été, du 1<sup>er</sup> au 8 mars, dans la bande de Gaza avec deux objectifs principaux.

**II - 48**

Le premier était de se rendre compte de la situation sur place et le deuxième consistait à essayer d'élaborer avec les acteurs locaux, que ce soit la population, les ONG ou les associations, les pistes d'attribution de cette aide.

Concernant la question de la situation dans cet endroit, je vous livrerai deux constats majeurs partagés par l'ensemble de la délégation et des acteurs que nous avons rencontrés sur les lieux.

Le premier constat que nous avons pu faire de nos yeux est un constat de destructions massives, et aussi ciblées, sur ce territoire. Des destructions avec notamment des objectifs économiques puisqu'au nord de Gaza City, la zone industrielle de Jabalya est complètement ravagée - en effet, nous avons eu l'occasion de la visiter et d'y rencontrer les chefs d'entreprise- ; également des objectifs ciblés dans la ville de Gaza et la ville de Rafa où les commissariats, une partie des écoles et des bâtiments institutionnels ont été mis à mal. Sont donc très clairement ciblés des objectifs qui ont trait à la vie de ce peuple sur ce territoire.

Le deuxième constat, ce sont la désespérance et la terreur de la population locale face à la violence de l'agression. Et dans leur ensemble, les interlocuteurs que nous avons rencontrés – et notamment les interlocuteurs des Nations Unies – nous ont fait part de cette désespérance, et d'une population qui se trouve être, depuis des dizaines d'années, plutôt dans la résilience et dans une reconstruction permanente, malgré de plus en plus en difficulté et un espoir moindre de reconstruction sur la bande de Gaza.

Je fais une petite parenthèse : ce territoire est celui qui a la plus forte densité de population du monde arabe et c'est également celui où il y a le plus fort taux d'instruction. Donc le niveau de conscience de la population est aussi très élevé.

La population ainsi que les organisations internationales nous ont délivré là-bas deux messages. Premièrement, sans levée du blocus, aucune solution n'est viable durablement.

Et deuxièmement - un message d'espoir - le fait d'être venus et la présence de ces délégations, que ce soient des délégations parlementaires comme celle à laquelle vous avez pris part, Monsieur le Maire, ou des délégations d'élus locaux, donnent à ce peuple qui, aujourd'hui, vit dans une prison à ciel ouvert, l'espoir de pouvoir créer des liens avec les autres pays.

Le deuxième objectif de notre voyage était donc d'élaborer avec les acteurs les actions concrètes que nous pourrions mettre en œuvre dans le cadre de cette aide exceptionnelle.

Je vous en citerai trois, sachant que la décision définitive n'est pas prise et que nous aurons une réunion de concertation avec les différentes collectivités dans quelques semaines. Ce sont le financement de la reconstruction d'un jardin d'enfants pour le personnel de l'hôpital al-Quds qui a été en partie détruit sur Gaza City ; l'aide à une ONG qui s'appelle « Acted » qui met en place, localement, des réseaux du producteur au consommateur. Ceux-ci permettent à la population gazaouie de consommer une alimentation saine et aux producteurs de retrouver des terres fertiles pour pouvoir cultiver des fruits et légumes, pour venir en aide directement, aux populations les plus touchées qui ne sont pas aujourd'hui prises en charge par l'office des réfugiés des Nations Unies (l'UNRWA).

Et enfin, la troisième action, sur Rafa, au sud de la bande de Gaza, concerne le financement - en tout cas une partie du financement – d'un dispensaire qui aura pour objet, avec la participation de médecins d'une ONG française qui s'appelle « Aid-Doctor » et de médecins palestiniens, de venir en aide à la population gazaouie sur les maladies chroniques que sont le diabète et l'hypertension. Ce sont en effet les premières urgences aujourd'hui durables, vu la situation vécue par les habitants sur place, notamment en ce qui concerne la qualité de l'alimentation et la qualité de l'eau.



**II - 49**

C'est donc dans cet état d'esprit que nous nous réunirons le 22 avril à Strasbourg pour une restitution de cette mission auprès de l'Union Européenne, mission qui sera donc présidée par Charles Josselin, comme je le disais.

Je terminerai en vous lisant un extrait du texte que Cités-Unies France va publier en préparation de cette réunion de restitution, qui fait état de la position des collectivités locales en France, et qui va être publié très prochainement.

*Je cite : « Nous pourrions nous en tenir à cette aide d'urgence, considérant que notre solidarité internationale s'exprime ainsi. Nous agirions alors comme si un tremblement de terre avait frappé Gaza.*

*Or, nous intervenons à Gaza parce que sa population est frappée par une guerre, menée en violation manifeste du droit international dont la principale victime est la population civile, parmi lesquels plus de 400 enfants et parce qu'aujourd'hui – comme je le disais – Gaza est une véritable prison à ciel ouvert.*

*L'intervention militaire israélienne a provoqué la légitime indignation de nos concitoyens, en même temps qu'elle a révélé la cruauté de la situation politique, économique et sociale des gazaouis.*

*Nous représentons des collectivités locales engagées dans la coopération décentralisée, nous sommes des citoyens soucieux de voir appliquer le droit, désireux que soit rendue la justice.*

*Nous sommes mus par la volonté de contribuer à la conclusion d'une paix juste et durable, entre deux états viables et reconnus, disposant des mêmes droits et d'une même sécurité.*

*Il s'agit pour nous d'établir, à côté de la diplomatie des états, qui doit évidemment continuer à jouer un rôle primordial, une diplomatie des villes conceptualisée à la Haye en 2007, comme un outil des autorités locales pour promouvoir la cohésion sociale, la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit ».*

Voilà, je vous remercie. Il était important pour moi, après cette mission exceptionnelle que vous m'aviez confiée, Monsieur le Maire, de vous en restituer les éléments fondamentaux et je vous tiendrai bien sûr informé de l'utilisation des fonds qui sera décidée dans quelques semaines par Cités-Unies France.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci de l'avoir fait.

**M. MAGNEN, Adjoint** – J'en viens à la délibération.

Il s'agit d'une délibération sur les actions internationales et soutien aux projets, une délibération habituelle qui concerne un certain nombre d'actions liées à la solidarité, notamment des programmes d'échanges que nous partageons avec les collectivités européennes et celles du reste du monde.

Il est à noter l'aide, concernant cette partie au titre de la solidarité, que nous apportons au centre culturel franco-allemand pour le programme des jeunes ambassadeurs, avec la prolongation du programme jeunes ambassadeurs franco-allemand, dans le cadre de notre coopération avec Sarrebrück.

Le montant total de ces aides dans le cadre de cette délibération est de 23 640 € et sera imputé au chapitre 65. Je vous remercie.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**II - 50**

**Mme MEUNIER, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

*Convention entre la Ville de Nantes et l'association Office des Retraités et des Personnes Agées de Nantes (ORPAN) – Approbation.*

**Mme MEUNIER, Adjointe** – Je vous propose de renouveler la convention avec l'ORPAN que préside notre collègue Elisabeth Lefranc.

(Suite de l'exposé)

Il n'est plus à démontrer tout l'intérêt de l'ORPAN quant à ses actions d'information, d'accueil et d'animation dans les quartiers, avec deux grands rendez-vous : « Printemps des générations » et « les rencontres d'automne ».

*Le Conseil approuve (abstention des deux représentants de la Ville à l'ORPAN).*

---

**Mme CHOQUET, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

*Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation.*

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Ces subventions sont versées selon le critère du nombre d'adhérents à l'association et plus spécifiquement selon le nombre d'adhérents nantais. Il y a aussi un autre critère important : les actions doivent être en faveur de la population nantaise et sur des thématiques identifiées par la Ville comme prioritaires. C'est notamment le cas des addictions, de la santé mentale, de la santé environnementale et de la lutte contre la transmission du VIH.

Vous trouverez la liste des associations répertoriées dans la délibération, elles sont regroupées par thématique pour mieux en comprendre la pertinence. Le montant global est de 92 250 € répartis entre 42 associations.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Monsieur Le Bouédec.

**M. LE BOUEDEC, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mon intervention est spontanée, non préparée et surtout pas polémique. Pour autant, je vais essayer d'être le plus court et le plus clair possible.

Cela concerne la baisse importante de la subvention allouée à l'association ACSRN – Association des Centres de Soins de la Région Nantaise – 48 000 € en 2008, 18 000 € programmés avant vote en 2009, soit 30 000 € de moins.

Je voudrais rappeler que cette association de soins infirmiers à domicile, outre sa vocation curative, joue un rôle social important auprès des populations les plus démunies qui composent l'essentiel de leurs patients.

Cette association vit essentiellement de ses recettes liées à l'acte aux soins apportés. Mais aussi grâce aux subventions des collectivités, soutien ô combien utile et nécessaire pour pouvoir atteindre leur équilibre financier !

Equilibre financier, en effet, et pourquoi ? En voici un exemple : le coût du remboursement de l'acte d'une piqûre est de 7 €.

Un autre exemple plus inquiétant concerne les actes liés aux soins de longue durée à domicile, qui se généralisent de plus en plus. Ces soins nécessitent parfois un, deux, voire trois actes

**II - 51**

pour une seule intervention de l'infirmier ou de l'infirmière. Dans ce cas, un seul soin est remboursé ! Faites le calcul, l'équilibre n'y est pas !

Je ne m'étendrai surtout pas sur les soins apportés aux SDF, aux Roms qui bien souvent ne donnent pas suite à des remboursements. Alors pour être viables, devront-ils à l'avenir choisir ou sélectionner leur clientèle ? Ou garder cette fonction, très utile, de soins accessibles à tous ?

Je sais bien que la politique de santé dépend de l'Etat, je sais bien que les aides financières allouées aux associations sont liées à des projets. Pour autant, que feront les populations les plus démunies quand ce type de structures de soins de proximité aura disparu pour cause de considérations purement économiques, et répondant à la logique financière du système libéral !

Les personnels infirmiers travaillant sur le terrain, qui, pour beaucoup, sont des mères de famille, ont le projet tout simple, au quotidien, de donner de leur compétence, de leur écoute et de leur temps. Et bien souvent, en dehors de leurs heures légales de travail. Je le sais, je le vis au quotidien, étant concerné sur les deux tableaux.

Et sans vouloir leur faire plus de publicité qu'il ne le faut, je conclurai, parce qu'ils le veulent bien, parce que leurs patients aussi le valent bien ! Je formule le vœu que cette aide de la Municipalité, revue considérablement à la baisse, retienne votre attention et vous interroge.

Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci. Madame Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – J'espère pouvoir vous rassurer tout de suite parce que la convention qui lie la Ville à l'ACSRN porte sur un montant qui est plafonné à 50 000 €, cette subvention étant réglée en deux ou trois versements dans l'année. Il s'agit là seulement d'un premier versement sur les 50 000 euros maximum à venir.

Aujourd'hui, c'est un premier temps de l'attribution réalisée qui est, même s'il faut rappeler que la Ville n'intervient pas pour le soin, car si elle accompagne l'ACSRN c'est plus pour soutenir les actions dans les quartiers ou les actions d'éducation à la santé.

A présent, nous sommes en cours de révision de la convention avec l'ACSRN afin qu'elle s'adapte mieux aux objectifs de politique de santé publique de la Ville. En tout cas, il n'est pas question d'interrompre le lien avec l'ACSRN puisqu'il ne s'agit que d'un premier versement.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**M. JUNIQUE, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 19, intitulé :

*Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.*

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – M. Jossic étant absent, je vous présente le dossier 20, si vous le voulez bien.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 20, intitulé :

*Associations culturelles – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenant – Approbation.*

**II - 52**

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**M. BOLZER, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 22, intitulé :

*Transactions foncières diverses – Approbation.*

**M. BOLZER, Adjoint** – Le dossier concernant le quartier Malakoff, c'est-à-dire la cession à la société FONTA HABITAT, est retiré de cette délibération, car nous avons reçu un courrier de cette société qui veut acquérir ce bien sous forme de SCI et ce sera donc présenté au Conseil Municipal prochain.

(suite de l'exposé).

Enfin nous vous proposons de délibérer sur l'intention de la Ville d'acquérir, auprès de la SCI Sully-Gambetta, l'immeuble situé près du musée des Beaux-Arts abritant actuellement le garage Louis XVI. Ce dossier est bien entendu lié à celui présenté par Jean-Louis Jossic ce matin concernant le Musée des Beaux-Arts.

Je vous rappelle que c'est un terrain de 912 m<sup>2</sup>, qui permet de construire 2 500 m<sup>2</sup> SHON. Ainsi, il s'agit bien de voter, je le réprécise, sur une intention d'acquérir, car en effet des négociations sont actuellement en cours, notamment pour la relocalisation de l'activité du garage Sully.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Bolzer. Madame Van Goethem.

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – J'avais une question à vous poser au sujet du boulevard de la Prairie au Duc, mais pas au sujet du transfert à titre gratuit.

J'aurais aimé savoir si cette délibération concernait bien le territoire sur lequel nous allons bientôt trouver l'éco-quartier Prairie au Duc et sur lequel une consultation par la SAMOA est actuellement en cours pour des constructions et des projets importants, puisque nous avons dénombré jusqu'ici 3 tours de 15 à 16 étages. J'aimerais savoir si cela correspond bien à cette délibération. Merci.

**M. BOLZER, Adjoint** – En effet, cela correspond effectivement à ce terrain d'assiette et il est nécessaire d'y faire faire des travaux par la SAMOA, pour préparer justement cette urbanisation.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Bolzer.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**M. BOLZER, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

*Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.*

**M. BOLZER, Adjoint** – Dans cette délibération, nous vous proposons une modification qui permet de répondre à l'évolution des besoins du service public municipal, mais également six créations de postes, qui seront compensées par des suppressions dans les mois à venir, notre objectif, au cours de ce mandat, restant bien la stabilité globale des effectifs.

Des transformations de postes vous sont ensuite présentées, celles-ci donneront lieu à des suppressions qui vous seront soumises au prochain Conseil Municipal, après que nous ayons

**II - 53**

obtenu l'avis du CTP. Ces transformations sont des ajustements liés à des recrutements, à des promotions internes ou à des réussites à des concours.

En outre, un poste doit être ouvert au recrutement contractuel au musée des Beaux-Arts, faute de candidature statutaire.

Il s'agit ensuite de suppressions liées aux mutualisations décidées avec Nantes Métropole.

De plus, un deuxième avenant à la convention de mise à disposition des services vous est proposé qui concerne la permanence sécurité des DGA assurant par roulement cette permanence sécurité pour le compte des deux collectivités.

Afin de compléter cette rationalisation, nous suggérons de mutualiser les services pour les appels de nuit et de week-end. Je vous rappelle que le CRAIOL est le Centre de Réception des Appels Institutionnels – c'est-à-dire la Préfecture, la Police, les Pompiers – et d'organisation de la logistique communautaire.

Après ces opérations, la mutualisation touchera donc au total 68 agents. Pour rappel, le Conseil Communautaire a donné un avis favorable le vendredi 20 mars.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Monsieur Bolzer, dossier 24.

---

**M. BOLZER, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

*Fonctionnement des services municipaux – Dispositions relatives aux marchés publics – Approbation*

**M. BOLZER, Adjoint** – Voici le dernier dossier me concernant. Cette délibération vous propose les marchés publics pour le fonctionnement des services publics municipaux.

Il y a trois points dans cette délibération.

Le premier point nous autorise à lancer des procédures, le second à signer des avenants, et le troisième point enfin, à signer des marchés étudiés par la Commission d'appel d'offres de la Ville ou de Nantes Métropole.

A propos desancements de procédure, le premier concerne la fourniture de pain, de denrées alimentaires ou de plats cuisinés pour la cuisine centrale chargée de la restauration scolaire. C'est une procédure classique et je dois rappeler que cela concerne tout de même la bagatelle de 11 000 repas quotidiens.

Le second concerne l'acquisition de véhicules fonctionnant au gaz naturel de ville. Après étude, et dans l'attente notamment de l'arrivée sur le marché de véhicules électriques fiables et abordables financièrement, il nous a semblé pertinent d'acquérir ce type de véhicules.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un groupement de commandes avec le CCAS et Nantes Métropole, et d'un marché à bons de commandes sur la base de 6 véhicules minimum les deux premières années et de trois les deuxième et troisième années.

Passons aux avenants maintenant : ils concernent la maintenance et l'entretien des bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition et la maintenance du parc informatique.

Enfin, nous vous proposons des autorisations de signature. Tout d'abord pour un groupement de commandes informatiques. Ensuite, pour deux autres groupements de commandes

**II - 54**

concernant la maintenance et l'évolution des réseaux téléphoniques et informatiques d'une part, et des prestations d'expertise et d'assistance que nous ne pouvons avoir de manière pérenne en interne, d'autre part.

Et enfin, un autre groupement de commandes entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole pour la mise en œuvre d'une plateforme e-services.

.../...

Dans le cadre du projet « Nantes s'engage » concernant les politiques publiques, nous nous sommes engagés à faciliter l'accès des citoyens usagers à l'information locale et aux services.

Au cours du mandat précédent, nous avons mis en place la plateforme « Allo Nantes » qui traite tout de même aujourd'hui 1 100 appels/jour et constitue un outil remarquable. Pour les plus anciens d'entre nous, je vous rappelle l'époque où, lorsque nous appelions nous entendions « les mouettes » ; on est passé aujourd'hui à un autre système.

Au cours de ce mandat, nous entendons poursuivre dans cette voie, en mettant en place une plateforme e-services qui permettra d'accueillir les services en ligne, de s'inscrire par internet, de payer par internet, etc.

C'est l'objet de ce marché estimé à 1,2 millions d'euros, auquel vient s'ajouter la nécessité de tester la plateforme et d'avoir des prestations d'étude, ce qui porte la facture à 1,5 millions d'euros.

Il y aura ensuite une deuxième partie dans ce projet qui s'étalera sur 2011/2013. Elle est estimée à environ 2 millions d'euros et portera sur une quarantaine de services en ligne.

Je rappelle qu'il s'agit d'un projet en partie mutualisé avec Nantes Métropole. Pour la première tranche qui représente 1,5 millions, la participation financière de la Ville de Nantes s'élève à 973 000 €.

Voilà les informations que je voulais apporter notamment aux membres de la commission finances.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Bolzer. Donc, là, vous voyez, c'est la poursuite de l'amélioration de la qualité des services aux usagers : les « e-services ». On devrait obtenir les premiers résultats en 2010. C'est un investissement important dont voilà l'objectif : faciliter la vie quotidienne des Nantais pour toutes les formalités, les inscriptions. Il s'agit d'une grosse amélioration.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Oui, Monsieur Blineau ?

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** - Je profite de ce dossier pour aborder le point de l'extension du stationnement...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... Cela n'a pas de rapport avec le stationnement, je suis désolé...

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** - ... Si. On parle du prix des horodateurs.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... Ah ! d'accord. Allez-y, allez-y...

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** - ... Il y a une remontée importante de la part des Nantais qui se trouvent mécontents à propos de la politique de stationnement.

En ce qui nous concerne, nous avons voté ce stationnement et nous reconnaissons, nous, l'utilité de cette extension de zone de stationnement payant. Mais les Nantais ont l'impression vraiment d'avoir une double peine, dans la mesure où il y a une augmentation importante du prix des transports en commun. Ce qui fait que ceux qui abandonnent leur voiture vont payer

**II - 55**

165 € en plus par an, pour le stationnement, mais vont payer en plus un prix de transport en commun plus lourd.

C'est une demande qui m'a été faite par beaucoup de personnes. Et d'ailleurs aujourd'hui, dans le journal, on peut lire un article dans Nantes Forum écrit par les lecteurs.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Ecoutez, nous ferons une meilleure communication que celle qui a été faite, Monsieur Blineau. D'abord, l'extension du stationnement payant a été votée par le conseil à l'unanimité. Cela signifie que tout le monde est conscient que dans les grandes villes il n'y a pas d'autres solutions si on veut gérer la question des déplacements et de la qualité de vie. Je pense que tout le monde est conscient qu'il faut aller dans cette direction.

Mais c'est normal que lorsque l'on passe d'un stationnement gratuit à un stationnement payant, y compris pour les résidents, il y ait des réactions. Nous le comprenons, il faut l'expliquer.

Cela dit, pour les résidents, on arrive à un prix extrêmement modique. Si quelqu'un devait se garer dans un garage, cela lui coûterait beaucoup plus cher.

Quant aux tarifs des transports publics qui ont été votés par la Communauté urbaine, nous allons réexpliquer les tarifs réels. Et sur ce sujet, je pense que nous n'avons pas fait une bonne communication, car il y a énormément de choses inexactes qui ont été écrites.

J'ai même lu quelque part que cela coûterait maintenant plus cher de prendre les transports en commun que sa voiture. Il doit s'agir de personnes qui n'ont pas de voiture, parce que la voiture, cela coûte de toute façon très cher, tous les mois, pour celui qui l'utilise.

Nous allons vous donner une information précise sur les tarifs. En effet, les tarifs des transports publics ne sont pas ceux qui ont été annoncés, on va donc rassurer les gens qui s'en inquiètent. La communication à ce propos sera faite prochainement, et elle sera tout à fait précise...

Je dirai même au contraire, la tarification reste extrêmement attractive, et notamment pour ceux qui prennent un abonnement domicile/travail. Cela va, de fait, se traduire pour tous les salariés par une baisse du tarif. Même si ce n'est pas ce qui a été compris. Cela a été compris comme une augmentation.

Nous n'avons donc pas fait pour l'instant une bonne communication de cette information...

C'est une question de jours. Le document sera rendu public et il y a une partie des questions que vous posez auxquelles des réponses précises seront apportées.

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** – ... Oui, mais il y a beaucoup d'étudiants, par exemple, qui sont obligés de faire des stages, et d'avoir une voiture et qui, habitant dans ces quartiers-là, sont obligés finalement de repayer en plus beaucoup plus cher, deux fois plus cher...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Ecoutez, je crois que la question majeure c'est celle des voitures ventouses. Est-ce que nous souhaitons résoudre ce problème, ou est-ce que nous ne souhaitons pas le résoudre ? Voilà la question.

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** – Oui, mais dans ces cas-là, il s'agit d'amener les gens à prendre les transports en commun, c'est pour cela que...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... C'est ce que nous voulons !

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** - ... Il ne faut pas trop augmenter les tarifs des transports en commun, alors.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Pardon ?

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 3 AVRIL 2009

### II - 56

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** - ... Il ne faut pas trop augmenter les tarifs des transports en commun.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... Mais les tarifs lorsqu'ils seront expliqués, vous comprendrez que ce n'est pas ce que l'on en a dit.

Brouhaha dans la salle.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** –Monsieur Blineau, vous êtes le seul à avoir voté contre l'augmentation des tarifs, ici, dans ce conseil municipal, je le reconnais. Personne d'autre ici, dans cette salle n'a voté contre, et je le rappelle comme ça au passage !

Je mets aux voix les propositions de M. Bolzer.

Oui, Madame Van Goethem.

**Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale** – Je voulais juste vous rappeler que notre groupe s'était abstenu à l'époque.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Oui, oui, mais vous n'avez pas voté contre ! Je le répète quand même ! Vous protestez, mais quand il s'agit de voter, vous ne votez pas contre, donc je note que M. Blineau est le seul à l'avoir fait. C'est précis, c'est clair !

Il avait voté pour l'extension des stationnements, voté contre l'augmentation des tarifs. Et je crois que c'est important de rappeler qui a voté quoi.

*Le Conseil approuve (abstention du Groupe « Ensemble pour Nantes »).*

---

**M. LANNUZEL, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

*Travaux sur les bâtiments municipaux – Dispositions relatives aux marchés publics – Approbation*

*Le Conseil approuve (abstention du Groupe « Ensemble pour Nantes »).*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Maintenant la parole est à M. Bolo, qui va la garder pour un certain temps. Merci.

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Monsieur le Maire.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

*Plan de relance – Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) – Convention – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Voici une première délibération concernant le fonds de compensation de la TVA, puisque la loi de finances pour 2009 a mis en place un dispositif qui va permettre de bénéficier d'une anticipation, - et ce n'est qu'une anticipation de remboursement du fonds de compensation de la TVA sur nos investissements - ; et ensuite, de voir cet avancement dans le temps, cette anticipation maintenue et pérennisée, pour peu que nous engagions un montant annuel de dépenses d'investissement suffisant au regard des critères qui ont été fixés par la loi.



**II - 57**

Il se trouve que nous n'avons pas beaucoup de soucis, eu égard à l'ampleur de notre plan d'investissement. Nous pourrions effectivement bénéficier de cette pérennisation de l'anticipation d'un an du remboursement de la TVA sur le fonds de compensation.

Alors, cela ne résout aucun problème par ailleurs, mais ce qui est pris n'est plus à prendre et je vous propose d'approuver cette convention.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci.

Madame Jozan.

**Mme JOZAN, Conseillère municipale** – Monsieur Bolo, pouvez-vous nous dire, comme l'a fait récemment par exemple la Ville de Mayenne, à quoi sera affecté ce remboursement de TVA, et si vous allez l'affecter à des mesures compensatoires à la crise ou à des mesures directement fléchées sur des investissements, pour participer à la relance de l'économie ? Merci.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Monsieur Rica.

**M. RICA, Conseiller municipal** – Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'ai pris un peu de retard.

La mise en place, par le Gouvernement, du plan dit « de relance », qui, en réalité, n'est même pas un plan de rattrapage, permet le versement anticipé dès 2009, au lieu de 2010, du fonds de compensation de la TVA, pour les investissements réalisés en 2008.

Les élus communistes rappellent qu'il ne s'agit pas d'un cadeau, comme veut le faire croire la droite, c'est un dû, une somme que l'Etat doit à la Ville de Nantes !

De plus et c'est le comble, le Gouvernement fait planer une lourde menace sur le devenir de ce fonds de remboursement !

Nous vous proposons de nous saisir de ce débat pour faire avancer la proposition d'exonération de la TVA de tous les investissements publics des collectivités territoriales. Ce qui permettrait de répondre aux besoins de développer réellement l'investissement, et par là même, l'occasion de se sortir de ce mécanisme FCTVA.

Une dernière remarque sur le plan dit « de relance ». Il n'y a quasiment rien sur le plan de l'accélération de crédit, notamment pour le logement social ou encore les transports en commun. Rien qui permet de répondre aux besoins financiers des collectivités locales, pour assurer les politiques d'investissement, de travaux et d'emploi.

Le bilan du plan de relance est d'ailleurs significatif : + 170 000 chômeurs depuis janvier. Ce chiffre n'est qu'un simple indicateur économique. C'est le nombre de vies brisées ou menacées par la misère, dans un pays assez riche pour que les patrons et les actionnaires continuent de s'enrichir sans compter, comme nous le voyons jour après jour.

Nous le voyons bien, même s'il ne s'agit pas de refuser le remboursement anticipé, cela ne fait pas le compte face à l'urgence économique et sociale. Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Monsieur Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Oui, pour répondre à Mme Jozan, il est certain qu'à court terme, cela représentera un petit plus dans les recettes d'investissement. Cela signifie que, soit nous pourrions faire un petit peu plus d'opérations, c'est-à-dire avancer les opérations qui étaient prévues effectivement, soit nous pourrions emprunter un petit peu moins que ce que nous avions initialement prévu et...

*Rires et brouhaha dans la salle (le dossier du fauteuil de M. Rimbart vient de se casser)*

**II - 58**

**M. BOLO, Adjoint** - ... Alors je tiens à vous préciser que dans notre programmation pluriannuelle d'investissement, la rénovation du mobilier de la salle du conseil devrait pouvoir y figurer. Je ne sais pas si ce sera un aspect de la relance extrêmement important, mais en tout cas, ce sera nécessaire pour la sécurité de nos travaux et de Patrick Rimbert en particulier !

Madame Jozan, effectivement, sous toutes les réserves que vient d'expliquer Michel Rica, cela permettra à la Ville d'avoir un petit plus en matière d'investissement.

De là à dire que cela donnera les marges de manœuvre qui pourraient nous être retirées par le mécanisme diabolique de l'enveloppe normée, dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler, il y a effectivement un pas que je ne peux pas franchir en l'état actuel des choses.

Le jour où le pacte financier entre l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales sera clarifié et où l'on pourra faire un peu de prospective financière et avoir un peu de visibilité et de lisibilité, nul doute que je pourrai vous rassurer pleinement. Mais je le répète, le niveau de notre plan global d'investissement entre 440 et 490 millions d'euros, pour les années à venir, s'inscrit tout à fait dans cette volonté.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Bolo.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

*Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Tout d'abord, en première partie, je voudrais attirer votre attention sur les décisions qui font suite au jury du CLAP (le Comité Local d'Aide aux Projets des Jeunes). Vous avez pu constater dans la délibération qu'il y a là une grande diversité d'initiatives de la part des jeunes Nantais qui méritaient pleinement un soutien de la part de la Ville.

Un deuxième point concerne un subventionnement d'appui-conseil organisé par le FONDES auprès des crèches associatives nantaises qui vont être confrontées à un changement de convention collective, et donc elles ont besoin d'un appui et d'une générique financière plus particulièrement.

(lecture de l'exposé).

En outre, j'attirerai votre attention sur deux éléments culturels. Le premier, le Musée des Beaux-Arts avec les acquisitions d'œuvres, dont Jean-Louis Jossic nous a parlées. Et également des études sur les travaux au Théâtre Graslin, qui en a effectivement besoin. Voilà.

Et enfin, quelques remises gracieuses, annulations de titres, par ailleurs. Je suis prêt éventuellement à répondre à des questions.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Bolo. Est-ce qu'il y a des questions au rapporteur ?

Oui, Monsieur Augier.

**M. AUGIER, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire. Il y a aussi un dossier de prêt pour le CRDC (Centre de Recherche pour le Développement Culturel), à quoi cela correspond t-il exactement ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Alors, nous allons vous répondre.

Madame Dibon-Poquet.

**II - 59**

**Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale** - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Notre attention se porte sur les diverses dispositions financières contenues dans cette délibération et plus particulièrement sur celle qui concerne l'association nommée : Centre de Recherche pour le Développement Culturel.

Vous nous proposez d'autoriser la Ville à donner une suite favorable à une demande de garantie d'emprunt sollicitée par l'association CRDC à hauteur de 50 % des deux emprunts distincts de 650 000 €.

Nous voudrions savoir si cette caution a un caractère d'aide particulière ou si elle constitue plutôt un privilège accordé à l'association CRDC.

Nous nous interrogeons sur une telle décision, car étant donné les dérapages financiers auxquels cette association nous a habitués par le passé, en aucun cas cette garantie ne doit se transformer en subvention.

En conséquence, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Madame.

Monsieur Jossic.

**M. JOSSIC, Adjoint** – En ce qui concerne le CRDC, il s'agit d'un emprunt pour l'amortissement des œuvres pérennes de l'opération « Estuaire ». Vous savez, en effet, que le principe est de garder un certain nombre d'œuvres pérennes en 2007, dont le coût est à amortir sur un certain nombre d'années, ce que nous avons voté à l'époque.

Des œuvres seront éphémères et pérennes en 2009, des œuvres seront, certaines éphémères et d'autres pérennes, en 2011. Ce qui permettra, à l'issue de l'opération, d'avoir pratiquement dans chaque commune concernée par « Estuaire », une œuvre qui restera pérenne.

Et donc, le Lieu Unique, - enfin le CRDC en l'occurrence- , fait un emprunt que nous garantissons pour bien suivre les affaires du Lieu Unique. Et je peux vous garantir qu'en conseil d'administration, la décision a été prise à l'unanimité, y compris en présence de l'Etat et des collectivités concernées. Cette démarche était donc la bonne.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Jossic.

*Le Conseil approuve (avis contraires du groupe « Ensemble pour Nantes » et du groupe « Centre Démocrate »)*

---

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Monsieur Bolo, vous avez la parole pour une communication.

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues...

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... Monsieur le Maire, pour un rappel au règlement, s'il vous plaît ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire. Nous nous étonnons un petit peu de cette communication qui ne figure pas dans le règlement intérieur de notre assemblée. Donc, voilà, c'est une remarque sur le règlement intérieur.

**II - 60**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – C'est une information, mais nous en donnons beaucoup d'autres, y compris vous-même, parfois vous intervenez sur des questions qui ne sont même pas à l'ordre du jour en vous saisissant d'une autre question. Je ne vous ai jamais fait d'observation sur ce point, donc c'est la même chose.

Brouhaha dans la salle.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – En ce qui concerne la communication de M. Bolo, c'est une consultation sans vote du conseil municipal, plutôt une information du Conseil municipal, mais celui-ci peut réagir, apporter ses préconisations, pour qu'ensuite on en délibère en juin. Cela ne peut que vous aider à vous faire une opinion.

Monsieur Bolo, vous avez la parole.

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Monsieur le Maire, et je vais rassurer M. Bainvel.

Mes chers collègues, le Conseil municipal est et demeure le premier lieu du débat démocratique local. Quel que soit le groupe auquel nous appartenons, nous sommes toutes et tous porteurs d'une part de la légitimité incontestable que confère le suffrage universel. Nous sommes toutes et tous égaux devant le règlement intérieur de notre assemblée, et au terme de nos délibérations, chaque voix pèse le même poids.

Le fait majoritaire induit par le résultat des élections, qui a décidé de la composition de notre Conseil, distingue celles et ceux qui ont la charge des affaires de la Ville, qui décident et conduisent les politiques publiques locales, qui en assument la responsabilité devant les Nantaises et les Nantais, qui doivent en rendre compte et devront en assumer le bilan, au terme du mandat confié par nos concitoyens.

Ce système de démocratie représentative est irremplaçable et rien ne saurait y porter atteinte. Nos décisions sont donc par essence, démocratiques, prises publiquement et en toute clarté, en vertu de ce mandat.

Nul ne songerait d'ailleurs à demander à nos collègues de l'Opposition d'assumer des politiques qu'ils n'approuvent pas et ils le font légitimement savoir.

Le Conseil municipal c'est la représentation pluraliste des Nantais. La Municipalité c'est l'exécutif issu et composé de sa majorité... je ne sais pas si on peut avoir les images à l'écran. Si j'ai rappelé ces évidences, c'est d'abord pour expliquer la raison de cette communication, que M. le Maire m'a autorisé à faire aujourd'hui, alors même que nous ne délibérerons sur le sujet qu'au mois de juin.

Il nous a paru en effet nécessaire d'informer, en premier lieu, le Conseil municipal de nos intentions en matière de dialogue citoyen, pour bien marquer la prééminence démocratique de notre assemblée, avant même de les présenter à celles et ceux qui, par leur participation active, font vivre nos dispositifs participatifs actuels.

C'est ensuite pour souligner que, pour claire que soit la responsabilité qui nous incombe, et dont nous ne saurions nous défaire sur quelle qu'autre instance que ce soit, nous avons la conviction, - et cela ne date pas d'hier -, que la participation des citoyens à la vie de leur ville, de leur quartier ou de leur agglomération, permet à la décision publique locale d'être sinon plus démocratique, du moins plus pertinente.

Nous avons la charge de définir et de dire l'intérêt général. Nous ne le faisons jamais mieux qu'en y associant toutes celles et ceux qui le souhaitent. Une bonne gouvernance locale suppose de permettre la participation des citoyens aux décisions qui les concernent.

C'est fort de cette conviction que Nantes a été et doit demeurer une référence, une ville pionnière en matière de dialogue citoyen.

**II - 61**

Cette construction s'est déroulée en plusieurs phases. Les premières expérimentations, à partir de 1989, avec non seulement la mise en place des démarches DSQ, la création des mairies annexes, car on ne peut pas parler de démocratie participative, si l'on ne parle pas de proximité, et également, la concertation exemplaire sur le tracé de la ligne 2 du tram ainsi que la création, dès cette époque, de commissions extra-municipales.

Quant à la deuxième étape, à partir de 1995, a lieu le découpage de la ville en onze quartiers, car la politique démocratique participative est inséparable de la politique de territorialisation, avec l'installation des équipes de quartier, la désignation des premiers élus de quartier, et en 1996, une délibération du Conseil municipal rapportée par Daniel Asseray, que je vous recommande de relire, car elle n'a pas pris une ride, qui fixait les grands principes de notre démocratie participative et créait notamment les comités consultatifs de quartier.

La troisième étape fut l'ouverture des comités consultatifs, à partir de 2001 aux personnes désirant s'engager à titre individuel, avec des séances plénières publiques, des carrefours des citoyens nouvelle mode, un conseil de développement au niveau de l'agglomération qui remplaçait la conférence consultative d'agglomération. En plus, - comme cela est indiqué sur votre écran -, de la diversification des échelles avec l'Agenda XXI, et de la diversification des publics, puisque c'est dans le dernier mandat qu'ont été créés le Conseil nantais de la jeunesse, le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, les commissions handicap, qui étaient même peut-être antérieures, et les ateliers du déplacement.

Les Nantais ont ainsi eu la possibilité de participer, de s'exprimer, d'être entendus, et de voir leur apport pleinement reconnu.

Aujourd'hui, notre ambition est de franchir un cap, une étape nouvelle. Le bilan que nous avons tiré de la période précédente tient à la fois du caractère nécessaire de ce qui a été fait, mais des progrès que nous pouvions faire. Les jeunes, les femmes, les actifs sont trop souvent sous-représentés parmi les participants à nos dispositifs, les nouveaux Nantais également.

Les espaces ouverts sont des espaces d'expression, ce qui est indispensable, mais ils pourraient sauter un pas qualitatif pour devenir des espaces de co-production, de co-élaboration de nos politiques locales, avec une offre de participation bien plus en amont de leur conception.

A cet égard, l'expérience du Conseil nantais de la citoyenneté des étrangers fait figure d'exemple à suivre, puisqu'il a permis effectivement de co-produire la politique concernée. Et donc, la marche qualitative que nous proposons aujourd'hui, c'est bien celle du « faire ensemble ».

Faire ensemble avec les Nantais, en plaçant les citoyens usagers au cœur de l'action publique, et permettant, également, grâce à la valeur ajoutée qualitative à l'action de la ville et au quotidien, de mieux écouter toujours, mais également d'intégrer la démarche de participation citoyenne à chaque politique publique, selon les modes qui paraîtront à chacun les plus pertinents.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de dire si nous allons faire des jurys citoyens ou des ateliers urbains, des conférences de consensus ou des réunions de panels.

Il s'agit de savoir que nous disposons de tous ces outils, toutes ces idées génériques que nous offrons les expériences menées dans d'autres villes de France, - dans d'autres pays d'Europe, ou au Québec - où il y a des choses très intéressantes qui se font, et que nous choisirons l'outil qui nous paraîtra le mieux à même d'atteindre l'objectif.

Toujours améliorer la qualité de nos décisions, pour mieux atteindre nos objectifs de développement durable, de cohésion sociale et d'attractivité au service de tous les Nantais.

Pour réussir cette intégration très transversale, nous allons nous doter d'un certain nombre d'outils et démarrer une démarche d'accompagnement parce que c'est un processus à la fois long et compliqué.

**II - 62**

Il s'agit d'enrichir bien sûr la relation entre les habitants et l'institution municipale, d'améliorer la qualité du service public, en prenant toujours mieux en compte les attentes et les besoins de la population, ainsi que de favoriser un développement qui associe les savoirs, les compétences, l'expertise des citoyens et qui mise sur les réalités de terrain en favorisant le renouvellement des gens qui participent à nos dispositifs, l'émergence également en encourageant toutes les initiatives.

Concernant les nouveaux outils dont nous allons nous doter pour plus d'efficacité, sera élaborée une charte du dialogue citoyen, ce qui sera la responsabilité de notre collègue Christian Brisset, qui va veiller, d'ici le mois de décembre prochain à ce que cette charte soit élaborée, de manière exemplaire sur les objectifs qu'elle entendra fixer.

Il s'agit notamment de clarifier, parce que cela fait partie des choses que nous pouvons améliorer, ce qui relève de l'information dans nos dialogues avec les Nantais, de ce qui relève de la consultation, de la concertation et/ou de la co-élaboration.

Nous produirons ensuite un guide méthodologique pour l'ensemble des projets municipaux, pour l'ensemble des politiques publiques. Tous les services municipaux, toutes les directions ne sont pas au même niveau, n'ont pas la même culture de participation citoyenne. Et nous devons faire progresser tout le monde d'un même pas.

Pour cela, une formation et une information spécifique seront donnés aux élus, et aux agents chargés de conduire et de mener un certain nombre de projets.

Egalement, nous doterons notre dispositif d'outils d'animation (pourquoi pas un extranet ?), et d'évaluation, puisque, si nous voulons être performants et si nous voulons progresser, il nous faudra évaluer régulièrement la qualité de cette action.

Et donc, notre objectif c'est d'aboutir à une sorte de label, une sorte de certification qui garantisse la qualité et la cohérence de la démarche citoyenne dans tous les domaines de l'action municipale.

Voilà donc le premier volet, celui des orientations concernant les politiques publiques conduites au niveau de la Ville.

A très court terme, et d'ailleurs vous reconnaîtrez des choses qui sont déjà réalisées, nous allons relancer les conseils spécialisés, Conseil nantais de la jeunesse, Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, Conseil nantais des personnes handicapées.

Nous allons créer de nouvelles démarches participatives sur des thématiques que nous considérons comme prioritaires, telles que l'action sociale et la solidarité, les familles et la parentalité, la vie étudiante, le patrimoine. Mais aussi comme nous nous y étions engagés, le nouveau Conseil nantais de la biodiversité.

Nous allons apporter un soutien aux démarches et aux expérimentations participatives. Il y a un travail tout à fait intéressant sur les paysages aux Dervallières ; il y a un travail en cours sur le logement des jeunes ; et Raymond Lannuzel, qui est à ma gauche, connaît bien la démarche DEMEAU sur la gestion de l'eau, au niveau de la Communauté urbaine.

Tout cela constitue un premier volet, celui des orientations concernant les politiques publiques conduites au niveau de la ville, une démarche similaire existant au niveau de Nantes Métropole, sous la houlette de Fabrice Roussel, Maire de la Chapelle-sur-Erdre et Vice-Président.

L'administration s'est également adaptée à ce changement culturel, en créant et à la Ville et à Nantes Métropole, une mission dédiée au dialogue citoyen, rattachée directement à la direction générale, et chargée de veiller à ce que chaque direction opérationnelle intègre bien la nécessité de la participation citoyenne, et de fournir l'assistance méthodologique nécessaire.

Le second volet est bien sûr lié à la territorialisation de l'action municipale. Le terme est un peu barbare, mais on le connaît bien aujourd'hui. Il s'agit de l'avenir de nos comités consultatifs de

**II - 63**

quartier, c'est-à-dire l'approfondissement du dialogue et des innovations sur les quartiers nantais, grâce à une participation active des citoyens.

Là encore ce que nous allons proposer est né du bilan que nous avons tiré des années passées et des progrès à réaliser que nous avons identifiés.

En plus de ce que j'ai déjà souligné : renouvellement amélioré, catégories de population trop peu présentes, nous observons que certains micro-quartiers sont sous-représentés, et surtout que nos CCQ d'aujourd'hui sont principalement occupés à des tâches certes indispensables, à des débats certes nécessaires, mais qui ne relèvent pas, spécifiquement, d'une démarche construite de concertation.

J'entends par là, la régulation de l'espace public et de ses usages, les voiries, les questions de propreté, les questions de petits aménagements urbains, la tranquillité publique, le traitement des incivilités. Tout ce que nous regroupons aujourd'hui dans un certain nombre de quartiers, concernant la politique de la Ville, sous le terme de gestion urbaine de proximité.

Par ailleurs, nos CCQ se consacrent beaucoup à ce qui relève d'une convivialité associative et festive dans les quartiers qui est toujours très utile, ou à l'animation socio-culturelle, aux forums associatifs, aux fêtes de quartier.

Nous, nous considérons que nous pouvons aller au-delà et continuer de permettre à ouvrir la participation de nos concitoyens sur ces thématiques-là, mais sans forcément que cela dépende du dispositif de dialogue citoyen, à proprement parler.

Donc, quelles sont les nouveautés pour ce mandat ?

La première nouveauté, vous la connaissez, c'est la mise en place d'adjoints de quartier dans les onze quartiers décidée par M. le Maire.

C'est également la création, pour nos travaux internes, des commissions locales de quartier qui est l'instance interne technique et politique, qui regroupe les équipes de quartier de la ville, les pôles de proximité de la communauté urbaine ceci, sous la houlette de l'adjoint de quartier.

L'adjoint de quartier anime donc ce dispositif. Il animera également ce que je vous propose de créer, c'est-à-dire les nouveaux conseils de quartier. Une instance nouvelle proposant aux habitants un cadre de travail renouvelé pour la concertation locale, avec un bureau et une feuille de route.

Ces conseils de quartier, comment vont-ils travailler, comment vont-ils être composés ? Nous souhaitons qu'ils soient composés de trois collègues.

Le collège des habitants, - que vous voyez ici, en vert -, et qui représentera deux-tiers de la composition du conseil. Le collège des associations, car la part et le rôle des associations restent fondamentaux dans l'animation de nos vies de quartier et dans l'animation de notre vie démocratique locale.

Et également, un collège de partenaires. Pourront se trouver là notamment Nantes Habitat, l'ACCOORD, d'autres institutions liées à la Ville, mais aussi, pourquoi pas, des associations de commerçants ou les services d'autres partenaires comme les services sociaux du Conseil Général par exemple.

Ces conseils de quartier pourront créer, comme c'est le cas aujourd'hui, des groupes de travail et des groupes projets, des démarches temporaires ou permanentes sur des thématiques. Ils seront ouverts à tous les Nantais et à toutes les participations.

Les conseils de quartier recueilleront les initiatives et les propositions des habitants, ils pourront initier et participer à ce que nous appelons des forums inter-quartiers.

Je prends un exemple, parce qu'il est simple. La politique de la petite enfance est la même sur l'ensemble de la ville. Elle se décline en équipements de proximité, en crèches. Eh bien, il peut

**II - 64**

très bien arriver qu'une problématique soit intéressante à soumettre à la concertation, que le problème se pose dans un quartier, mais pas dans un seul quartier, et que la formule du forum inter-quartiers permette de réunir tous les citoyens intéressés par le sujet, quel que soit le quartier où ils résident.

C'est bien plus qu'un changement de nom, vous l'avez compris. Il s'agit de mieux structurer l'apport de nos concitoyens, de lui permettre de mieux se construire, et d'être mieux pris en compte, grâce aussi à une meilleure formalisation. Et nous souhaitons favoriser, à l'échelle de chaque quartier, l'initiative, l'émergence d'idées et de talents nouveaux.

Les nouveaux conseils de quartier se composent, je l'ai dit, de trois collèges. La grande nouveauté c'est que pour le collège des habitants, qui représentera les deux-tiers des membres, nous proposons que 50 % soit recruté par tirage au sort sur les listes électorales et par bureau de vote, et 50 % sur acte volontaire de candidature. Et je pense notamment, là, à toutes celles et ceux qui participent actuellement à nos dispositifs participatifs et qui peuvent souhaiter continuer.

Quant aux associations et aux partenaires, je viens d'en parler.

Concernant le fonctionnement, nous proposons trois réunions plénières par an, dont une publique, qui pourrait être notamment présidée par le Maire ; et que les conseils de quartier, ensemble, présentent un bilan annuel de leur action, au Conseil municipal.

Bien entendu, dès lors que l'on tire au sort des personnes pour assurer cette meilleure représentation notamment des micro-quartiers, il faudra probablement, même si nous essayerons d'être convaincants pour que les personnes tirées au sort acceptent de participer, il faudra probablement tirer au sort un petit peu plus de personnes afin de prendre un peu de marge.

Et évidemment, nous demanderons à la fois un engagement sur une période de deux ans. Ce qui nous fait deux périodes, grosso modo, 2010-2012. Vous verrez le calendrier tout à l'heure et 2012-2014, pour une autre session. De même, nous leur proposerons une formation spécifique.

La présence de nos concitoyens nantais, mais non ressortissants de l'Union européenne et de nationalité étrangère, sera définie en lien avec le Conseil nantais de la citoyenneté des étrangers.

Le collège des associations regroupera environ 10 sièges par quartier. Et l'adjoint de quartier sera responsable d'un travail collectif d'animation, amené avec l'ensemble des associations du quartier pour aboutir à cette représentation associative. Etant entendu que, dans les groupes de travail, il y aura toujours la possibilité de participer à la vie de son quartier.

Le collège des partenaires sera composé de 10 sièges maximum. On a fixé un ordre de grandeur. Si on pouvait avoir un habitant membre du conseil de quartier par tranche de mille habitants dans le quartier, on aboutirait à des conseils réunissant entre 25 et 40 personnes, ce qui nous semble être une formule tout à fait viable.

Le conseil de quartier, je l'ai dit, est présidé et animé par l'adjoint de quartier, assisté de l'équipe de quartier.

Les membres du conseil seront dotés de moyens de fonctionnement. On en a parlé tout à l'heure : l'accès à un internet dédié et à une plateforme collaborative.

Concernant les rôles et les compétences, il s'agira d'enrichir le diagnostic du quartier. Vous savez que nous avons développé les projets sociaux de quartier. Il s'agira de les enrichir en leur donnant de nouvelles dimensions.

Les conseils de quartier seront sollicités pour produire des préconisations et des avis formels sur des projets urbains ou sociaux. Les conseils de quartier piloteront des démarches participatives



**II - 65**

et des groupes de travail ouverts à tous - je le répète -, et la participation au forum thématique inter-quartiers.

Nous créerons un bureau du conseil qui sera l'interlocuteur presque quotidien de la commission locale de quartier. Il sera tenu informé de ces débats et ce bureau, animé toujours par l'adjoint de quartier, sera représentatif des trois collègues que j'ai décrit tout à l'heure sur le nouveau conseil de quartier. Et il fixera l'ordre du jour des séances plénières.

Je vous ai parlé tout à l'heure de deux sujets, qui, de notre point de vue, ne relèvent pas spécifiquement d'une démarche de concertation, mais qui prenaient de la place.

Nous allons donc continuer les groupes de travail sous la houlette, notamment, de nos équipes de quartier, des groupes d'élus, des groupes dédiés d'habitants à la régulation et à la médiation sur l'espace public, ainsi qu'à l'animation festive avec des opérateurs associatifs spécifiques selon les quartiers ; cela pourra être dans certains cas l'ACCOORD, et dans d'autres cas, d'autres opérateurs.

Et c'est ainsi qu'un citoyen aura trois manières possibles de participer à la vie de son quartier : le conseil de quartier, à proprement parler ; les actions d'animation ; les actions sur le cadre de vie ainsi que la gestion de l'espace public, comme je viens de le décrire.

Un citoyen nantais, en dehors du fait de trouver place au Conseil municipal, comme c'est notre cas et notre honneur, pourra s'investir à l'échelle de son quartier, par la mise en œuvre du projet de quartier partagé, à l'échelle de la ville sur les politiques publiques - c'était la première partie de mon intervention -, et à l'échelle de la Métropole, autour des grands services et des grands projets urbains.

J'en viens maintenant au calendrier de cette démarche, après cette information que je tenais à vous faire. D'avril à juin, nous irons dans les onze quartiers nantais présenter, avec mes collègues adjoints de quartier, la démarche à ceux qui sont actuellement investis dans nos comités consultatifs de quartier et dans leur groupe de travail.

Et nous en profiterons pour affiner, car vous avez vu que tout n'est pas bouclé dans cette affaire. Nous les écouterons sur la manière d'affiner l'organisation des nouveaux conseils de quartier, pour aboutir au mois de juin à la délibération proprement dite du Conseil municipal qui, conformément à la loi sur la démocratie de proximité, viendra composer et fixer le fonctionnement de nos conseils de quartier.

En septembre, il y aura une campagne d'appel à candidatures pour la composition des onze conseils. Au mois d'octobre, ce sera la mise en place des conseils de quartier, avec un premier séminaire d'information et un deuxième séminaire d'élaboration du programme de travail annuel. Novembre verra l'installation à proprement parler des nouveaux conseils de quartier, et décembre, l'adoption de notre charte du dialogue citoyen par le Conseil municipal.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Bolo.

Je vais donner la parole à ceux qui me la demandent.

Monsieur Vrain, vous pouvez commencer.

**M. VRAIN, Conseiller municipal** – Cela n'a échappé à personne, nous sommes dans un contexte, en ce moment, tout à fait particulier. Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'il règne aujourd'hui, dans notre pays, un climat social plutôt délétère. Pire, celui-ci ne cesse de se dégrader et l'absence d'alternative politique crédible creuse un fossé toujours plus grand entre les citoyens et les pouvoirs politiques, même locaux.

Deuxièmement, la violence de plus en plus prononcée des confrontations sociales, et une expression qui, nous l'avons bien vue à St-Nazaire, se transforme parfois en une véritable

**II - 66**

criminalisation du mouvement social, érodent chaque jour un peu plus la crédibilité des institutions républicaines, notamment de la Police et de la Justice.

Troisièmement, notre vision de la démocratie locale ne peut que souffrir de cette dérive autoritaire de l'Etat.

Par ailleurs, au niveau local, les quartiers populaires abritent un grand nombre de personnes exclues du travail, et donc de la vie sociale et politique. Les dispositifs de démocraties participatives mis en place par la Ville où elles devraient avoir toute leur place, les touchent de fait assez peu.

Dans ce contexte et instruits de l'expérience que nous ont donnée les CCQ, nous devons nous interroger sur la réalité de la participation des citoyens, même si celle-ci a été élargie dès 2001, cela a été rappelé.

Les jeunes notamment, également appelés par Pascal Bolo, sont notamment particulièrement absents des instances participatives. Par ailleurs, le rôle des habitants reste trop souvent confiné à une concertation qui peut même parfois se réduire à une simple information.

Pourtant, dès 1996, et la délibération a été évoquée dans le discours liminaire de Pascal Bolo, cette délibération consacrée aux CCQ proposait d'instaurer un système de co-décision pour ce qui concerne la vie du quartier.

Notre ambition était alors bien, comme Pascal Bolo l'a également rappelé, de faire ensemble avec les Nantais, de faire ensemble.

Cette ambition doit toujours être la nôtre pour que les habitantes et les habitants soient de véritables acteurs de la vie de leur quartier et de leur ville.

Cette ambition de « démocratie participative », un terme qui est désormais retenu par toutes et tous, doit pouvoir se concrétiser dans le cadre de ces nouveaux conseils de quartier.

Pour que les partenaires prennent clairement leur place dans ce processus, nous devons favoriser leur auto organisation.

Passer de la co-production à la co-décision est évidemment assez difficile, même si bien entendu la décision finale, nous l'avons également rappelée, doit rester entre les mains du Conseil municipal démocratiquement élu.

La capacité des nouveaux conseils de quartier à susciter la participation de tous dépendra naturellement de la prise en compte de leur avis et propositions, puisqu'ils peuvent les émettre.

Si nous sommes prêts à jouer le jeu, les outils que vous venez de nous décrire, Monsieur Bolo, charte du dialogue citoyen, label, guide, méthodologie, outils internet, etc., constitueront une vraie avancée.

La Ville pourrait cependant associer une enveloppe financière à cette démarche de co-production, par exemple dans le domaine de la planification urbaine. On pourrait plus particulièrement promouvoir des ateliers d'urbanisme, Pascal Bolo l'a également évoqué. Les participants à ce type d'atelier pourraient recevoir dans le cadre de la formation spécifique également évoquée des éléments de savoir technique qui leur permettraient d'exercer leur droit d'objection et de proposition en toute pertinence.

En tout état de cause, ce seront les élus qui trancheront, mais éclairés par des propositions issues de la démocratie participative.

Notre programme municipal des dernières élections propose de développer des projets partagés avec une enveloppe financière, donc il convient de les mettre en œuvre. C'est là une idée que nous avons toujours soutenue.

**II - 67**

Il nous faut en outre présenter le budget de la Ville qui traduit les politiques publiques, dont nous sommes porteurs dans les quartiers de Nantes. L'extension de la démocratie participative, que vous venez de nous présenter, devrait constituer un bel outil au service d'une cohésion sociale gravement mise à mal par les temps qui courent.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci.

Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire.

Je dois vous avouer qu'en ce qui concerne notre groupe, nous sommes totalement atterrés et scandalisés par ce qui se passe aujourd'hui ! Visiblement, les documents qui nous sont présentés aujourd'hui par M. Bolo, pour information, ont été distribués à l'ensemble des membres de la majorité qui a eu tout le temps - peut-être que c'est le Cabinet qui l'a fait, me direz-vous -, de préparer les interventions qui sont lues en ce moment.

Je me demande même pourquoi nous ne votons pas directement, puisque dès demain, vous allez présenter ce nouveau dispositif dans les quartiers. Donc, il ne s'agit pas d'information, il s'agit de nous dire : « votons tout de suite », cela sera réglé !

Vous nous proposez, par cette information, de refonder le dialogue citoyen. Pour refonder, encore eut-il fallu que le dialogue citoyen à Nantes ait été fondé ! Je vais prendre quelques exemples pour étayer mes propos.

En fin d'année 2008, nous avons appris que nous, élus de l'Opposition, qui représentons 30 000 membres, 30 000 Nantais pour ce qui représentent notre groupe, n'étions pas des élus de quartier. Vos magnifiques petites plaquettes éditées grâce aux deniers publics le démontrent.

La conséquence directe de cette négation de notre existence dans les quartiers est bien évidemment que nous n'avons pas le droit de tenir des permanences dans les quartiers.

L'autre conséquence est que vous déniez à peine répondre à nos questions. Et quand vous y répondez, vous me permettez de vous dire que vous répondez totalement « à côté de la plaque » ! Je vais prendre deux exemples pour le démontrer.

Le premier exemple c'est la lettre ouverte envoyée par notre collègue Yann Rolland sur la taxe professionnelle, qui est un courrier de trois pages, extrêmement détaillé, avec des propositions très concrètes.

Alors, effectivement, Monsieur le Maire, vous avez répondu mais en dix lignes maximum, sans citer une seule fois le terme « taxe professionnelle », ce qui est quand même une prouesse exceptionnelle !

Deuxième exemple que je prendrai, c'est le courrier que j'ai envoyé au nom du groupe, à l'ensemble des adjoints de quartier, pour demander que nous soyons invités et prévenus -en l'occurrence prévenus -, des réunions des comités consultatifs de quartier.

Bien évidemment, aucun des onze adjoints n'a dénié me répondre. En revanche, vous avez répondu en ne me disant absolument rien, à part que M. Bolo allait faire une information, aujourd'hui !

Cette information, nous en avons eu connaissance par votre courrier qui est arrivé jeudi, et par un mail qui est arrivé sur nos boîtes mairie mercredi. Donc, en terme de respect de l'ordre du jour, il me semble que le premier respect que l'on doit aux Nantais, c'est l'ordre du passage des dossiers et que nous soyons informés en temps et en heure de tout ce qui doit se passer !

Alors, évidemment, vous allez sans doute me dire que j'ai totalement tort ! Que je raconte n'importe quoi, que vous êtes un grand démocrate que je tente de vous donner des leçons et

**II - 68**

que je ne suis que le représentant local d'un parti et d'un gouvernement UMP autoritaire, sécuritaire et quasi dictatorial !

Brouhaha dans la salle.

Applaudissements.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... Vous allez, vous allez sans doute, la larme à l'œil, la main sur le cœur, nous dire que jamais, au grand jamais, vous n'oseriez faire à Nantes, ce qu'on vous fait soi-disant subir à Paris ! Eh bien pourtant si ! Si.

Vos mots, votre blabla dont vous nous avez assénés, que M. Bolo nous a assénés, ce ne sont que des mots. Nous attendons aujourd'hui des actes !

...Franchement, je ne sais pas comment conclure mon propos...

Brouhaha dans la salle.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... Je vous l'avoue bien franchement. A toutes les questions que nous posons à chaque Conseil municipal, aux dizaines et dizaines de courriers que nous avons envoyés à chacun de vos adjoints, à chacun de vos conseillers municipaux, à vous-même, Monsieur le Maire, pour poser des questions, pour avoir des informations, quand nous répondez-vous ? A toutes les questions que nous posons en Conseil municipal, ou en Conseil communautaire d'ailleurs, quand nous répondez-vous ?

Quand nous inviterez-vous ? Quand nous ferez-vous passer les informations concernant la vie des quartiers ? Quand aurons-nous le droit d'être considérés comme des élus à part entière, en tenant notre permanence dans les quartiers ? Quand considérerez-vous votre Opposition comme représentant une partie non infime des Nantais ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Bainvel.

Monsieur Moreau.

**M. MOREAU, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Prendre effectivement au sérieux ce dossier de la démocratie participative, c'est prendre au sérieux l'effort matériel de la discussion.

Nul n'ignore que la participation est souvent un terme galvaudé, derrière lequel se cache l'élaboration d'un nouvel art de gouverner, pour répondre aux défis des sociétés modernes jugées souvent indociles, voire ingouvernables.

Il y a donc bien deux conceptions. Soit la recherche du consensus sur un mode collaboratif avec l'institution, soit la confrontation citoyenne dans une dynamique de rapport de force démocratique.

Les termes des enjeux ont d'ailleurs été présentés par Pascal Bolo. Pour leur part, les élus communistes s'inscrivent pleinement dans une démarche visant le développement des expressions citoyennes.

La démocratie participative, la citoyenneté ne vont pas de soi. On voit bien comment le patronat dans les entreprises conçoit ce rapport avec les salariés. Il y a là un véritable enjeu dans notre société.

S'agissant d'une collectivité locale, comme la Ville de Nantes, l'exercice de la discussion publique nécessite de se confronter à la population, de manière plus permanente. C'est bien la démarche municipale de Nantes depuis plus de vingt ans.

L'expérience en cours, depuis la création des premiers comités consultatifs de quartier il y a treize ans, montre qu'il nous faut franchir une nouvelle étape qualitative.

**II - 69**

La démocratie ne peut être participative qu'en repensant la relation à la décision, même si elle n'a pas vocation à produire directement cette décision.

La démarche doit donc être inclusive, soucieuse d'enrayer les logiques d'exclusion sociale qui caractérisent le fonctionnement ordinaire de nos démocraties.

Le dialogue citoyen engagé par la Ville sur les différentes politiques publiques, au travers des instances qui sont déjà existantes, comme la CNCE, la CNJ ou la CNPH, celles en devenir, ou encore le travail engagé dans les conseils de quartier, ou forums inter-quartier, témoignent de cette démarche inclusive.

Les élus communistes y souscrivent tout à fait. C'est pourquoi, nous soutenons les orientations préconisées avec notamment la mise en place des nouveaux conseils de quartier.

Nous serons naturellement attentifs à ce que la charte du dialogue citoyen, qu'il est proposé de formaliser, se place bien dans une perspective de co-élaboration et de concertation renforcée.

Enfin, comme l'a dit Bertrand Vrain tout à l'heure, les élus communistes font la proposition que ces conseils de quartier puissent aussi être dotés de moyens d'intervention budgétaire à l'instar de ce qui se pratique déjà dans un certain nombre de collectivités, y compris dans des collectivités de notre agglomération.

La démocratie participative y gagnerait là en lisibilité et deviendrait une réalité gagnante pour nombre de concitoyens. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Moreau.

Madame Naël.

**Mme NAEL, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Donner du souffle à la démocratie participative est aujourd'hui nécessaire. Comme l'a souligné Pascal Bolo, les premières expérimentations ont débuté il y a maintenant vingt ans, sous l'égide, et permettez-moi de lui rendre un hommage, de M. Asseray, disparu récemment.

Si Nantes a été précurseur en la matière, il faut effectivement aujourd'hui aller beaucoup plus loin, pour faire en sorte que les habitants, les citoyens nantaises et nantais de tout bord puissent participer à la construction de nos politiques publiques et mettre ainsi en œuvre réellement le faire ensemble avec les Nantais.

L'intention est là et tant mieux. Mais pour arriver à nos objectifs ambitieux, il est nécessaire de construire des conditions de la réussite. On ne décrète pas la participation des habitants, on l'insufflé et on l'accompagne.

Nous devons donc faire en sorte que les Nantais s'approprient le concept et les outils mis en place. Passer par une forte campagne de sensibilisation, prendre aussi le temps pour provoquer l'intérêt et le volontariat.

Nous devons convaincre et être clairs dans nos messages : Qu'entendons-nous par information, concertation, co-construction, co-élaboration ? Nous devons répondre à la question des circuits de prise de décision pour être très clairs et honnêtes avec nos concitoyens.

Enfin, nous devons innover, expérimenter. La participation des habitants ne va pas de soi. Regardons autour de nous. N'est-il pas difficile pour des représentants de parents d'élèves de prendre leur place dans les conseils d'écoles ? Aux représentants des locataires, de prendre la parole dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux ? Aux représentants associatifs, dans les instances municipales ?

Les us et coutumes institutionnels sont parfois difficiles à comprendre et à saisir. Pour rendre les citoyens acteurs et actifs, pour leur permettre de trouver leur place, oser prendre la parole,

**II - 70**

émettre des propositions, soulever des problèmes, participer à des analyses, des pratiques ont fait leur preuve : méthodes actives, petits groupes, le théâtre forum. Nous devons donc nous adapter, expérimenter et accompagner si nous voulons gagner cette réussite.

La construction du dialogue citoyen et les outils qui en découlent sont des éléments essentiels pour que nos politiques publiques correspondent au mieux aux besoins des Nantaises et des Nantais.

Mais dans un contexte socio-économique difficile, où le repli sur soi, certains l'ont évoqué, est bien de mise, construire la participation des habitants, quelle que soit leur situation, a du sens.

A Nantes, nous devons mettre en place les outils pour permettre à chacun, ouvriers, chômeurs, enseignants, commerçants, jeunes et anciens, de participer à la vie de la cité, s'ils le souhaitent, dans le respect des diversités, des approches et des compétences.

La finalité pour moi est de taille. Permettre aux habitants d'être acteurs à la construction de notre politique publique, c'est in fine reconnaître l'expertise populaire. Merci.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Madame Naël.

Monsieur Magnen.

**M. MAGNEN, Adjoint** – Merci, Monsieur le Maire et merci à M. Bolo de sa présentation et de l'information sur ce nouveau dispositif de dialogue citoyen qui, je vous le rappelle, Monsieur Bainvel, répond à un engagement fort.

Alors, effectivement, nous n'étions pas sur la même liste que nous partageons mes collègues et moi de la Majorité, pour les élections municipales de 2008, concernant le dialogue citoyen et son évolution caractérisée par la mise en œuvre des projets de quartiers partagés.

Nous répondons un an après par l'information sur ce dispositif à cet engagement que nous avons pris au devant des Nantais. Il me semble naturel que l'information soit faite en Conseil municipal deux mois avant le vote que nous aurons à faire, les uns et les autres, au mois de juin. Il s'agit à la fois de la continuité de ce qui a été entrepris, il y a maintenant douze ans, mais également d'une évolution profonde.

Pour la première fois, depuis ces douze ans, nous allons et Myriam Naël le disait très bien, passer de la consultation, de l'information, à des démarches plus participatives, appelées dans le document co-production, co-élaboration où effectivement, par les outils que nous allons mettre en place, nous allons essayer de passer une étape - parce que l'ambition est de taille et que nous ne sommes pas sûrs de réussir et il faut avoir cette modestie de le dire aujourd'hui -, par la mise en œuvre de dispositifs beaucoup plus ouverts, qui vont au-delà de la consultation tant sur la forme que sur le fond, comme cela vient d'être évoqué.

Alors, c'est à la fois la continuité des dispositifs en place et la création de nouveaux, comme ces conseils de quartier qui sont une évolution des dispositifs consultatifs, dans lesquels nous travaillons depuis des années. Mais c'est également la création d'autres dispositifs, comme les ateliers d'urbanisme ou le Conseil nantais de la biodiversité.

Mais nous faisons aussi dans d'autres dispositifs déjà un certain nombre d'expérimentations de co-production avec les citoyens et la société civile, comme dans les ateliers participatifs des agendas 21 Ville et Communauté urbaine ou dans les réseaux d'économie sociale et solidaire.

Le deuxième aspect qui me paraît très important, c'est l'ouverture aux différents types de public, avec le constat que je partage - que mon collègue Bertrand Vrain a évoqué tout à l'heure - de la difficulté de participation de toutes les couches de la population, à ces anciens comités consultatifs de quartier, et nouveaux conseils de quartier, et le constat que l'enjeu d'ouvrir cette participation est au cœur de notre politique à venir.

**II - 71**

Egalement, le fait qu'effectivement l'évolution des modes de désignation des participants à ces conseils de quartier est une avancée notable, à la fois qui tient compte de l'histoire pour la moitié de ceux-ci, du fait que la continuité de la participation des habitants depuis douze ans est importante à maintenir, mais également du tirage au sort sur les listes électorales d'une partie de la population, pour effectivement diversifier cette participation. Nous étions bien conscients tous du manque notamment de participation des jeunes à ces conseils de quartier.

Un regret, effectivement, comme deux de mes collègues l'ont dit tout à l'heure, que nous n'en profitons pas pour expérimenter la formule du budget participatif, je l'avais exprimé à plusieurs reprises, lors du mandat précédent, et notamment pour effectivement, sur un certain nombre d'opérations d'investissements territoriaux, expérimenter la co-décision en matière budgétaire. Cela n'a pas été présenté, je le remets au débat, pour éviter que nous ayons effectivement à nous confronter à ces questions liées à la gestion des finances locales sur les quartiers.

Vous l'avez compris, c'est avec enthousiasme que les verts accueillent cette information, et que nous prendrons part à la mise en œuvre sur les quartiers de la Ville de Nantes de ce nouveau dialogue citoyen de notre équipe municipale.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci.

Monsieur Blineau.

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Bravo, je vous félicite vraiment pour toute cette organisation, parce que vraiment, je ne pensais pas qu'on puisse faire un aussi beau poisson d'avril dans la salle du conseil municipal.

J'avoue que j'ai bien rigolé, j'ai mis longtemps à comprendre, je croyais rêver, je croyais cauchemarder, mais non c'est un beau poisson d'avril, merci, Monsieur le Maire. Donc, j'espère que pour la suite des événements, vous allez nous associer à ce mouvement.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Bien. Monsieur Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Bien. Je ne sais que répondre à la dernière intervention de M. Blineau. Moi, je voudrais retenir une chose qui a été dite sous des formes différentes et par Bertrand Vrain et par Myriam Naël.

Effectivement, il ne suffit pas de réunir des habitants dans une salle, en leur disant, on va vous donner la parole, pour qu'il en sorte quelque chose d'utile et de satisfaisant et pour l'objet de la réunion et pour eux-mêmes. Il faut, effectivement, doter d'outils nos concitoyens, surtout ceux que nous inviterons à participer, alors qu'ils ne sont pas demandeurs - parce tout le monde n'est pas demandeur de participer. Cela me paraît très important.

Sur les budgets participatifs, c'est une discussion que l'on peut avoir. Je trouve personnellement, que les expérimentations qui ont pu avoir lieu ici ou là, dans des villes ou même dans des pays comme le nôtre, ne sont pas si pertinentes que cela.

Et j'espère qu'on pourra faire des choses qui iront bien plus loin que la simple participation, la simple décision sur un bout du budget qui reste toujours finalement extrêmement marginale et sur des objets qui ne sont que de peu d'importance, au regard des ambitions que nous avons.

Autrement, sur le reste, eh bien écoutez, Monsieur Bainvel, vous nous avez fait un autoportrait émouvant. L'objet d'une politique de dialogue citoyen ce n'est pas de favoriser la polémique politicienne, ce n'est pas de donner libre cours partout à la caricature que vous avez pratiquée, ce n'est pas l'objet de notre politique, je l'ai dit.

## **CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 3 AVRIL 2009**

### **II - 72**

Il s'agit d'améliorer la qualité de nos politiques publiques. Il s'agit de mieux rendre service à nos concitoyens, qui que ce soit, car les citoyens que nous allons tirer au sort, nous ne savons pas pour qui ils ont voté, ce n'est absolument pas le problème.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... nous, on demande...

**M. BOLO, Adjoint** - ...Qui que ce soit pourra participer à ces conseils de quartier, au niveau des groupes de travail, pour faire valoir des propositions sur les politiques publiques.

Effectivement, les objets de polémique politicienne n'y trouveront peut-être pas aisément leur place.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Bolo.

Bon écoutez, on a...

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... j'ai posé une série de questions...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... oui, Monsieur Bainvel, faites donc vos propositions pour enrichir....

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... vous ne répondez, vous ne répondez absolument jamais à nos questions. Je n'ai pas posé une question, j'en ai posé au moins quinze dans mon intervention...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - .... Non, non, mais Monsieur Bainvel....

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... on ne demande pas la lune ! On demande, est-ce que nous serons invités aux comités consultatifs de quartier ? Est-ce que nous serons représentés dans les différentes commissions comme nous l'avons déjà demandé ? Est-ce que vous répondrez à nos questions ? Est-ce que vous répondrez à nos courriers ? Est-ce que ....

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Monsieur Bainvel.... Est-ce que vous pouvez me laisser parler s'il vous plaît ...

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – ...Si vous voulez bien répondre à mes questions, cela me fera grand plaisir !

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – On répondra à vos différentes questions. Simplement, je ne comprends pas du tout votre attitude. Il n'y a jamais assez de démocratie locale. C'est jamais assez bien.

Là, on a fait un énorme travail qui fait partie d'ailleurs, je le rappelle, des engagements que nous avons pris dans le programme municipal, cela ne s'improvise pas et cela se travaille et se prépare.

Et avant que le Conseil municipal en délibère en juin, on vous fait une première présentation pour que vous puissiez réagir ; mais on espérait que cela ne soit pas qu'une polémique ou un propos laconique comme celui de M. Bainvel ou de M. Blineau qui n'a rien à proposer et qui se contente d'une phrase !

Je veux dire..., mais d'ici juin, vous avez encore le temps de vous rattraper. Au Conseil municipal de juin ...

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... alors, pourquoi vous présenter avant dans les quartiers ?



**II - 73**

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – ... d'ici là, d'ici ... Mais, Monsieur Bainvel, est-ce que vous pouvez accepter que la Municipalité qui a la responsabilité de l'exécutif fasse des propositions ?

Elle en fait au Conseil municipal en amont. Ensuite, elle va confronter ses propositions aux réactions des habitants, et puis en juin, on aura le résultat de ces différentes étapes, et on espère bien que vous ne vous serez pas contentés de faire des polémiques, que vous aurez aussi fait vos propositions et vos enrichissements à ce projet...

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... on fait énormément de propositions...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... et en juin...

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... mais j'ai entendu M. Bolo dire que le Conseil municipal - je cite -, était le premier lieu, le premier lieu de débat démocratique...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... et en juin... oui, en juin... mais ça c'est le premier et le dernier...

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** - ... commençons par le Conseil municipal, et allons ensuite dans les quartiers pour discuter avec les Nantaises et les Nantais.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... c'est le premier et le dernier. Donc d'ici juin, je ne doute pas que vous aurez sûrement des choses à nous dire.

Je vous remercie. On va passer maintenant aux questions...

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** – Attendez, vous m'avez accusé de ne dire qu'une phrase, mais moi je veux bien en dire plus, mais il faudrait au moins avoir le dossier !

M. Magnen, M. Vrain, ils avaient le dossier avant. Ils ont eu le dossier avant et ils ont une feuille effectivement préparée par des collaborateurs. Nous, on est devant le fait accompli, nous sommes complètement exclus de toute démocratie, et après vous nous accusez de ne faire qu'une phrase ...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Monsieur Blineau, je vous réponds, mais avant .... Qui m'a demandé la parole ? Madame Jozan ?

**Mme JOZAN, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, je dois dire que je me suis retenue jusqu'à maintenant, mais là je veux vraiment exprimer l'indignation de l'ensemble des élus de l'Opposition...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** ... c'est fait ...

**Mme JOZAN, Conseillère municipale** - ... car on a bien vu comment vous allez organiser auprès des habitants un maillage supplémentaire de la ville. C'est absolument indigne d'avoir donné toutes les informations à vos élus et de nous faire croire qu'aujourd'hui vous entamez un dialogue à l'intérieur du Conseil municipal !

Effectivement, et j'insiste, tous vos élus avaient eu les documents ; la moindre des choses, quand on se veut démocrate, c'est au moins d'informer.

Nous devons être réceptionnaires de ces documents. Vous ne laissez absolument pas le débat s'engager, et vous nous dites que vous vous prononcerez à partir du mois de juin, alors, que dès la semaine prochaine, vos démarches soi-disant participatives, vont commencer dans toute la ville.

**II - 74**

Je vais vous dire. Nous avons préparé des questions d'actualité. Pour vous démontrer que dans les quartiers, les gens ne sont pas entendus.

Alors, du boulot, vous en avez, mais nous, aujourd'hui, nous quittons le Conseil municipal et nous ferons des communiqués à la presse pour expliquer comment le plus grand démocrate de France, celui qui, à Paris, dénonce l'attitude anti-démocratique du Gouvernement, pratique le mépris total de son Opposition dans la ville de Nantes. Merci, et bon week-end à tous.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Bon week-end, Madame...

*Applaudissements de la part de l'Opposition.*

*Le groupe « Ensemble pour Nantes » quitte la salle.*

Monsieur Blineau, je vous rassure. D'ici le mois de juin, nous aurons des réunions de commissions, vous y serez invité, et si vous avez des propositions complémentaires à faire, nous les analyserons bien volontiers.

Mais j'ai cru comprendre que vous étiez d'accord pour y contribuer, ce qui n'est pas le cas de ceux qui s'en vont, parce qu'ils préfèrent quitter la salle, que d'engager une discussion avec nous, mais on va quand même tenir la séance des questions d'actualité.

.../...

**M. ROMI, Conseiller municipal ?** - Monsieur le Maire, il fait simplement très beau, et il est probable qu'ils partent à la Baule.

*Mme Meyer se lève aussi pour partir (excusée par M. le Maire).*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - La parole est à Mme Meyer pour la première question.

Excusez-moi, (*rires*) Mme Meyer n'avait pas de question, mais elle avait une réponse. Donc, je suis désolé, mais... M. Grélard devait vous interroger, mais il a renoncé, parce que ayant peut-être peur de la qualité de votre réponse (*rires*).

Mme Jozan n'étant pas là non plus, je vais donner la parole à M. Magnen.

**M. MAGNEN, Adjoint** – Christine ne t'en va pas ! on a encore quelques questions d'actualité (*rires*).

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Elle n'est pas fâchée, mais elle m'avait prévenu qu'elle avait une contrainte, c'est pour cela que je lui proposais de répondre en premier.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Je dois préciser que mon départ n'a rien à voir avec celui de l'Opposition...

*Rires de l'assemblée.*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... merci, parce qu'on a vraiment eu peur !

**Mme MEYER, Conseillère municipale** - ...il y aurait eu un petit quiproquo, mais je m'apprêtais tout simplement effectivement à répondre à la question de l'Opposition.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... non, non, mais pas de souci. (*rires*). Enfin, peut-être qu'un jour, vous aurez une question à laquelle vous pourrez répondre. Ne vous découragez pas surtout !

**II - 75**

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Je l'espère, parce que cela fait effectivement partie de ce que je considère comme le débat démocratique auquel je suis très contente...

**M. MAGNEN, Adjoint** - ... bon week-end !

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... si vous avez un train à prendre, il vaut mieux y aller maintenant, parce que...

Monsieur Magnen.

**M. MAGNEN, Adjoint** – oui, bon week-end !

Chers collègues. Le 14 mars dernier a eu lieu la première Assemblée plénière du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers (CNCE).

Née en 2004, cette instance participative s'est dotée, dès sa création, d'objectifs ambitieux : favoriser une expression démocratique des étrangers nantais originaires des pays hors Union Européenne, co-élaborer notre politique d'accueil et d'intégration en direction des populations étrangères, et faciliter l'accès à tous aux politiques publiques.

A l'heure de la relance des travaux du CNCE, en ce début de mandat et de l'évolution de notre dispositif de dialogue citoyen, que nous venons d'évoquer, vous est-il possible de nous dresser un bilan de son action sous le précédent mandat, ainsi que de tracer les perspectives à l'horizon 2014 ?

**Mme BOUFFENIE, Adjointe** – Cela devrait être possible, mon cher collègue...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Alors, Monsieur Lannuzel.

**Mme BOUFFENIE, Adjointe** – Non, c'est moi !

*Rires.*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Non, mais là, décidément, je ne m'y retrouve plus... (*rires*)

Madame Bouffenie.

**Mme BOUFFENIE, Adjointe** – Enfin, je ne sais pas dans quel groupe je suis donc...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Chut !

**Mme BOUFFENIE, Adjointe** - Chers collègues. A Nantes, nous pensons que chacun, quelle que soit son origine ou son histoire, doit pouvoir, au même titre que son voisin, participer à la vie de la cité, et nous militons d'ailleurs pour la reconnaissance de la citoyenneté de résidence en l'appelant régulièrement de nos vœux en Conseil municipal.

Nous considérons que notre ville continue de s'enrichir chaque jour des expériences de chacun de ses habitants d'ici ou d'ailleurs. Le CNCE participe à cet enrichissement et favorise le bien-être de tous dans notre ville.

Cette instance participative innovante vient en effet de relancer ses travaux, s'appuyant sur un bilan positif à bien des points de vue.

En effet, plusieurs actions sont aujourd'hui à mettre au crédit du premier mandat du Conseil : études pour la production d'un guide d'accès aux droits, participation à une étude sur l'immigration, lutte contre les discriminations au logement, formation de certains membres du CNCE à la prise de parole en public, formation des agents de la Ville de Nantes, etc.

**II - 76**

En tout, plus de 25 actions sur les 40 que ... - cela intéresse tout le monde, on a épuisé notre quota d'écoute pour la démocratie participative aujourd'hui –...

**M. LE DEPUTE-MAIRE** - ... s'il vous plaît, s'il vous plaît !

**Mme BOUFFENIE, Adjointe** - ... en tout, donc, plus de 25 actions sur les 40 que comporte notre politique publique.

La mise en ligne récente, sur le site de la Ville de Nantes, de pages dédiées aux étrangers à Nantes, reprenant en particulier les travaux sur le guide d'accès aux droits, mais aussi sur les travaux menés actuellement en lien avec le Château pour la réussite de l'exposition *Nantais venus d'ailleurs*, prévue en 2010, sont autant d'illustrations de la pertinence de notre action dans ce domaine.

L'emploi, l'accueil, l'éducation, l'accès au logement, la promotion des cultures internationales seront les thèmes sur lesquels le CNCE travaillera dans les années qui viennent, au sein de ses commissions et en partenariat avec les élus concernés, les associations et les services.

La participation des étrangers à la vie de la cité n'est donc pas ici un vain mot, et cela fonctionne ! Preuve en est la reconnaissance du travail fourni par la municipalité par d'autres collectivités locales qui souhaitent s'en inspirer.

Nous avons d'ailleurs accueilli le 14 mars dernier, avec grand plaisir, un représentant des services de la Ville du Havre, dont le Maire, Monsieur Rufenacht, qui n'est pas gauchiste, si mes informations sont bonnes, souhaite lancer une démarche similaire à la nôtre.

Alors, je suis un petit peu embêtée, parce que M. Bolo a fait le lien entre le CNCE et les futurs dispositifs de démocratie participative. M. Rufenacht a l'air de les trouver plutôt pas mal et la droite ici s'en va, donc j'ai des problèmes en terme de lisibilité et de cohérence de ce qui se passe dans les rangs, parce que se pourrait-il que dans la majorité gouvernementale, certains ne se plient pas à la doctrine du tout répressif en la matière ?

Se pourrait-il que certains pensent que la démarche du Contrat d'intégration instaurée par Nicolas Sarkozy ne garantisse pas une réelle intégration mais nécessite des démarches participatives et donc de réflexion sur la participation même des étrangers aux élections... je n'ose trop y croire !

En tout cas, force est de constater que la démarche nantaise est séduisante pour certaines municipalités qui cherchent peut-être aussi à racheter l'image quelque peu écornée du Gouvernement sur le sujet (comme sur d'autres d'ailleurs). Cf. Les ministres Besson et Darcos ont été refoulés lundi 30 mars à l'inauguration de la médiathèque de la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration.

Si je ne me fais guère d'illusion sur les contenus qui pourraient être donnés à une politique publique sur le sujet initié par des représentants de la majorité gouvernementale, je suis heureuse que nous ayons fait la démonstration par la preuve de la nécessité d'une autre vision de l'immigration et de l'intégration que celle portée par Nicolas Sarkozy.

Pour finir je voudrais saluer ici la création récente, ou la recréation récente en février dernier, du Conseil Consultatif des Résidents Etrangers de Strasbourg, qui avait été supprimé lors d'un précédent municipale, à l'occasion d'un changement de majorité, et je vous laisse chercher quelle était cette majorité.

Merci, mes chers collègues.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Madame Bouffenie.

Monsieur Blineau.

**II - 77**

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Aujourd'hui, les villes attirent de plus en plus de population, ce qui engendre un développement de plus en plus important des surfaces urbanisées en leurs périphéries.

Ceci n'est pas sans conséquence sur l'environnement. Ce phénomène, destructeur d'espaces agricoles et naturels, engendre des besoins de transports accrus et devient par conséquent un des facteurs supplémentaires d'émissions de gaz à effet de serre, dont le rôle n'est plus à prouver dans le réchauffement climatique.

Lutter contre l'étalement urbain constitue donc un enjeu majeur de ce siècle. Ce combat, par son caractère universel, fait consensus au sein de la classe politique. Tout le monde en effet est aujourd'hui conscient qu'il faut limiter l'extension urbaine pour préserver les ressources de notre planète.

Vous avez, vous-même, Monsieur le Député-Maire, inscrit Nantes dans cette dynamique et ce challenge que constitue la préservation des équilibres environnementaux sur notre planète.

Le 27 octobre 2008, à Lyon, Nantes a signé la « Déclaration d'Eurocities sur le Changement Climatique » qui inscrit cette lutte comme un enjeu majeur des politiques urbaines.

Mais au-delà des déclarations de bonne intention et des plaquettes de communication et, comme il est écrit dans la déclaration citée ci-dessus, « le rôle des élus est d'anticiper et de prendre des décisions politiques », l'heure n'est plus aux débats mais à l'action.

Aujourd'hui, pouvez-vous nous citer les actions concrètes que vous souhaitez entreprendre pour lutter contre cet étalement urbain ?

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci, Monsieur Blineau.

Monsieur Rimbart.

**M. RIMBERT, Adjoint** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Tout d'abord Monsieur Blineau, vous en conviendrez, le développement de notre agglomération et plus globalement de notre métropole est une bonne chose en soi.

Cette attractivité est un signe de dynamisme, en particulier sur le plan économique. Même si rien n'est acquis, et le contexte actuel nous oblige à la prudence.

Il nous faut donc sans cesse agir, réagir, pour favoriser le développement et le dynamisme de notre métropole. Et pour ce faire, la qualité de la vie et de l'environnement sont des atouts essentiels.

Notre Ville s'est engagée il y a de nombreuses années dans la voie du développement équilibré et durable qui a permis que nous disposions aujourd'hui d'un cadre de vie préservé et manifestement attractif.

Cet engagement, dicté par la responsabilité que nous avons envers les générations futures de préserver nos ressources naturelles et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, est également à l'origine de l'adoption en 2007, par Nantes Métropole, d'un Plan Climat.

La signature à Lyon de la Déclaration sur le changement climatique vient conforter cet engagement et les actions concrètes engagées à Nantes.

Cette action pour un développement équilibré du territoire et respectueux de l'environnement ne doit pas opposer le pôle urbain et les territoires périurbains. Le territoire doit en effet se penser et s'organiser de manière partagée.

**II - 78**

C'est dans ce sens que, avec 57 communes et 5 intercommunalités, nous avons pour près de 800 000 habitants, adopté, à l'unanimité, en mars 2006, le SCOT de la Métropole Nantes – Saint-Nazaire.

Depuis cette date, des règles communes nous imposent une diminution de la consommation annuelle de terrains, protégeant de façon précise et délimitée 69 000 ha de zones agricoles, priorisant les constructions en continuité des bourgs et des centres-villes, stoppant le mitage du territoire, et privilégiant des programmes de logements denses et de qualité.

Nous poursuivons ainsi ensemble, avec les 4 intercommunalités du SCOT, la mise en œuvre de ces règles dans nos Plans Locaux d'Urbanisme et dans nos projets d'aménagement.

Nous avons par ailleurs engagé un dialogue en ce sens avec les autres SCOT : Pays de Retz, Vignoble, Pays d'Ancenis.

Pour ce qui concerne l'agglomération nantaise proprement dite, le Plan Local de l'Habitat adopté en 2004 avait pour objectif de relancer la construction de logements et d'en permettre l'accession au plus grand nombre sur notre territoire.

Ainsi, entre 2004 et 2008 ce sont plus de 21 000 logements qui ont été construits dans l'agglomération, dont plus de la moitié à Nantes.

Aujourd'hui, Nantes Métropole dispose encore d'un potentiel de construction de plus de 43 000 logements dans les dix années à venir, et notre volonté, pour ces constructions nouvelles, est de conforter ou de créer de vrais quartiers de ville avec des commerces, des services, des écoles.

Car au-delà de la qualité de la vie, c'est une des conditions pour favoriser ce que l'on appelle « la ville des courtes distances », celle qui fait que l'on n'a pas besoin de prendre sa voiture pour faire quelques courses ou pour emmener ses enfants à l'école, et qui favorise l'usage du vélo ou de la marche.

L'enjeu du Développement durable est donc bien au cœur de la lutte contre l'étalement urbain.

Je voudrais rajouter que l'autre enjeu essentiel de cette lutte est celui du maintien de la cohésion sociale de nos villes.

En effet, l'étalement urbain est souvent dû au fait que les ménages ne trouvent pas de logement compte tenu de leurs revenus, insuffisants pour accéder aux prix du marché et trop importants parfois pour accéder au logement social.

C'est pourquoi, notre politique de logement abordable, qui complète celle en faveur du logement social, vise à faire en sorte qu'à Nantes, quel que soit son revenu, on puisse se loger.

Vous le voyez, nous sommes dans l'action et faisons de la lutte contre l'étalement urbain l'un des axes majeurs de la politique de Développement durable et de l'Habitat mené à l'échelle de l'agglomération.

Cette mobilisation n'oublie pas le dialogue, avec les concitoyens ou les entreprises concernés, parce qu'à l'évidence, il reste beaucoup à faire ; et parce que, pour relever ce défi environnemental, nous avons besoin de toutes les énergies.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Merci.

Madame Benâtre.

**Mme BENÂTRE, Conseillère municipale** - Vous n'êtes pas sans savoir que l'inquiétude grandit parmi nos concitoyens confrontés aux licenciements massifs et à des fins de mois de plus en plus difficiles.

**II - 79**

Dans ce contexte troublé, et face à un Etat absent du champ social, les collectivités locales apparaissent comme le rempart protecteur des personnes touchées par cette précarisation.

Pouvez-vous nous détailler les actions que la Ville de Nantes met en œuvre, afin de répondre localement au défi du maintien de la cohésion sociale sur notre territoire ?

Je vous en remercie.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** – Madame Meunier.

Le Maire est parti.

**Mme MEUNIER, Adjointe** - Mes chers collègues.

La Métropole nantaise est sans doute mieux armée que d'autres pour résister à la crise, et Patrick Rimbart vient de parler de son dynamisme, grâce à trois moteurs d'activité : public, industriel et résidentiel. Les chiffres du chômage, moins élevés que dans les autres collectivités ligériennes, en sont l'illustration.

Entre 2007 et 2008, le nombre de demandeurs d'emploi nantais avait augmenté de 4,8 %, contre une augmentation de 7,1 % à l'échelle du département et de 12,5 % sur l'ensemble des Pays de la Loire.

Malgré cette situation plus favorable qu'ailleurs, notre ville, comme l'ensemble des collectivités françaises, est impactée par la crise actuelle et voit se multiplier depuis quelques mois les défaillances d'entreprises et les situations personnelles difficiles.

Les tous derniers chiffres du chômage publiés en fin février le démontrent : en un an, le nombre de demandeurs d'emploi a crû de 14,5 % à Nantes, de 16 % sur l'ensemble de l'agglomération, de 22 % en Loire-Atlantique et de 28 % en Région Pays de la Loire.

Et nous le savons, les jeunes sont aujourd'hui les plus impactés par ces augmentations : ainsi à Nantes, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans s'est accru de près de 30 %.

N'attendant pas de voir la situation se dégrader davantage, nous nous sommes saisis de cet enjeu et nous avons commencé à mobiliser les leviers disponibles pour répondre à ce que vous nommez justement, le défi du maintien de la cohésion sociale.

Ainsi, le soutien à l'emploi, déjà au cœur de nos politiques, sera renforcé : soutenir les Emplois Aidés, rendre plus facile l'accès à l'emploi public, mener une réflexion partenariale avec les structures d'insertion, poursuivre les efforts fournis dans le cadre de la clause d'insertion, ouvrir à l'horizon fin 2009 l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance, mobiliser les dispositifs abondés par Nantes Métropole pour agir sur les besoins de trésorerie des entreprises, sont autant d'actions que nous menons afin de maintenir le cap d'une métropole avec un marché de l'emploi dynamique.

Au-delà de ces actions ciblées vers l'Emploi, notre collectivité, confrontée à la fragilisation accrue de situations personnelles déjà difficiles, se doit d'accentuer l'attention particulière portée aux personnes les plus modestes, dont la précarité et l'exclusion risquent de s'aggraver en cette période.

Ainsi, nous travaillons activement à la connaissance précise des situations individuelles, ce qui, grâce à la création prochaine d'indicateurs mensuels d'impact de la crise sur les publics prioritaires, nous assurera une réactivité aujourd'hui indispensable.

Mais surtout, nous continuons à adapter nos aides pour répondre au mieux aux besoins des publics directement impactés par la crise : augmentation des aides financières existantes (depuis janvier 2009, + 10 % des barèmes d'accès et des aides « Coup de pouce » ont été versées), attribution non plus en fonction du quotient familial, mais en fonction des ressources réellement disponibles (« reste à vivre »), création d'une aide à la « vie sociale » (pour des

**II - 80**

prestations indispensables comme la mutuelle santé, l'assurance habitation, scolaire ou automobile, ...) et d'un service « socio-professionnel » d'accompagnement des travailleurs pauvres bénéficiant du RSA, développement du micro-crédit personnel et des aides visant à lutter contre le surendettement (Diagnostic « finances personnelles »), renforcement du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds de Solidarité Energie, toujours en partenariat avec le Conseil Général, sont autant d'exemples qui nous montrent que nous sommes vigilants et mobilisés pour faire face à la crise.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Madame Louissette Guibert.

**Mme GUIBERT, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, chers collègues.

Récemment, la presse quotidienne régionale s'est faite écho de retards, voire même d'arrêts, dans certains programmes immobiliers réduisant le nombre de nouveaux logements sociaux construits.

Dans la période que nous connaissons, ce type de nouvelle est, à elle seule, source d'inquiétudes profondes, en particulier pour les ménages qui attendent un logement social, et pour les entrepreneurs du secteur pour qui les investissements des bailleurs sociaux contribuent de manière non négligeable à la santé de leurs entreprises.

Est-il possible de faire le point sur la situation nantaise et de mesurer l'impact du contexte actuel sur la construction de logements sociaux sur notre territoire ?

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci.

Monsieur David Martineau.

**M. MARTINEAU, Conseiller municipal** - Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Maire, mes chers collègues restant en place à cette heure tardive n'ayant pas quitté la salle.

Dans la crise, notre ambition et notre volontarisme en faveur du logement ne faibliront pas. L'effort de solidarité sociale et territoriale constitue, vous le savez, l'une de nos priorités absolues, le soutien à l'emploi en constitue une autre.

Nous allons, bien évidemment, poursuivre sur cette voie, car les inégalités d'accès au logement sont malheureusement le reflet de l'accroissement des inégalités économiques et sociales que traverse notre société.

On peut déplorer aujourd'hui, qu'à l'échelle nationale, il n'y ait plus de réflexion globale sur la question de l'accès au logement.

Les budgets dédiés à la politique du logement souffrent d'une sous dotation chronique, et la situation a été renforcée par le Gouvernement actuel. A titre d'exemple, comme vous le savez, les budgets du logement baissent de 6 % pour l'année 2009.

Nous faisons face à une politique de défiscalisation qui nous semble hors de propos pour les plus démunis, et à une logique de ségrégation accrue dans le parc social par l'exclusion des classes moyennes portée en germe par la Loi Boutin.

Enfin, le plan de relance, certains diraient le plan de rattrapage, nous semble bien évidemment insuffisant face à la situation à laquelle nous faisons face.

Pour leur part, pourtant, Nantes Métropole et la Ville se mobilisent avec des moyens financiers conséquents.

Sur la période 2004 – 2008, avec l'adoption du PLH par Nantes Métropole, la dynamique de production de logement social s'est accrue. Ainsi, il a été produit 6 620 logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération, dont plus de la moitié sur la ville de Nantes (presque 3 800 logements).



**II - 81**

Je rappelle ici que quand nous parlons de logement social et quand Nantes Métropole a adopté son PLH, nous nous sommes volontairement fixés de ne retenir que ce que je pourrais appeler les vrais logements sociaux, c'est-à-dire en excluant les logements PLS, qui viendront en complément de l'objectif.

Donc, en ne retenant dans nos objectifs (900 logements sociaux annuels à construire) que les logements de type PLUS et PLAI.

En 2009, ce seront 25 millions d'euros d'investissement qui seront consacrés à l'habitat, dans le budget de la Communauté urbaine.

Concernant plus précisément votre question sur les programmes immobiliers neufs et sur la situation de net ralentissement que nous connaissons au niveau national, c'est aussi une réalité sur le territoire local, même si nous pouvons sentir d'ores et déjà « un frémissement » d'après les informations qui nous remontent des promoteurs et des contacts nombreux et réguliers que nous pouvons avoir tous les jours.

Et pourtant, un peu paradoxalement, dans ce contexte, le logement social présente une situation assez exceptionnelle sur le territoire.

A Nantes, très peu de programmes immobiliers concernant des constructions de logements sociaux ont été abandonnés par les promoteurs immobiliers, ou alors ils ont fait l'objet d'une reprise par un autre promoteur, ou encore ils ont été rachetés par les bailleurs sociaux avec l'aide de la collectivité pour être transformés en logement social.

Au 31 mars, du fait de notre volontarisme, de la mobilisation des bailleurs sociaux, que je tiens à saluer ici, la programmation 2009 de logements sociaux affiche un potentiel extrêmement important qui pourrait atteindre environ le double de l'objectif du PLH. En tout cas, le double de la situation que nous connaissions l'année dernière à la même époque.

Bien sûr, entre programmation et réalisation, il y a un pas que je ne franchirai pas. Il peut y avoir encore des difficultés pour faire sortir ces logements.

Ainsi, ce sont déjà, au 31 mars, 515 logements sociaux qui sont financés, pour l'année 2009, à l'échelle de Nantes Métropole, dont 334 correspondent au plan de rachat par les bailleurs aux promoteurs, (ce qu'on appelle le plan VEFA du plan de relance) évidemment au prix de la construction du logement social ; la Métropole n'acceptant pas des conditions initiales proposées par certains bailleurs. Cela représente aussi 65 logements pour la Ville de Nantes, sur les 334 de la Métropole).

A ce stade, je peux vous dire que la collectivité, bien évidemment, renforcera son effort de solidarité à travers la poursuite d'une production de logements sociaux, qui permettra à la fois de réduire les inégalités et de soutenir notre économie dans ces périodes difficiles.

Je vous remercie de votre attention.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci, Monsieur Martineau.

Dernière question, Madame Jeanne Sotter.

**Mme SOTTER, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis mercredi, se déroule à Nantes, comme dans toute la France, la semaine du Développement durable.

Organisé chaque année, ce temps d'échanges et de rencontres permet d'inciter le grand public à adopter des comportements quotidiens favorables au développement durable et de proposer des solutions concrètes aux citoyens.

**II - 82**

Parmi ces solutions, sont notamment promues, à Nantes, les alternatives au tout pesticide, voie dans laquelle la Ville s'est engagée il y a déjà quelques années.

Pouvez-vous nous dire si un premier bilan des actions dans ce domaine est d'ores et déjà disponible ?

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Madame Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Monsieur le Maire.

Nous nous sommes engagés dans un programme de réduction drastique de l'usage des pesticides, conformément aux prescriptions de l'agenda 21 qui a été adopté en 2005 par Nantes Métropole.

Et dans ce programme d'action, le chantier n° 6 était particulièrement consacré à ce point, faisant une priorité du développement des initiatives alternatives aux produits chimiques.

En 4 ans, la consommation pour Nantes Métropole de pesticides est passée de 6 000 litres, en 2004, à 830 litres en 2008, c'est-à-dire une réduction de 85 % en 4 ans de la consommation de pesticides sur les espaces publics.

Une action tout aussi volontariste est menée en parallèle avec le SEVE (le Service des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Nantes), avec des résultats quantitatifs de réduction qui sont de même niveau.

La mutualisation des pratiques entre Nantes Métropole et les services des espaces verts de chaque commune est d'ailleurs un point fort de cette action de l'Agenda 21, avec des rencontres régulières et une réflexion sur la modification des aménagements de l'espace public pour rendre plus facile, quand même, l'entretien avec les techniques alternatives au désherbage chimique.

Mais atteindre l'objectif de zéro pesticide dans une ville nécessite encore de franchir un nouveau palier, c'est celui de la mobilisation des citoyens, dans leur acceptation du retour de l'herbe dans la ville, et dans la modification des pratiques des jardiniers amateurs.

Dans le cadre de l'Agenda 21, Ville de Nantes, qui est plus axé là sur la proximité et la modification des comportements, plusieurs actions entrent dans ce cadre.

Je vais citer notamment l'action des « 100 jardins au naturel », qui est une action menée par Ecopôle : un projet qui était né des ateliers du développement durable de la Ville, qui vise à sensibiliser ceux qui cultivent et entretiennent un jardin dans la ville à des techniques sans phytosanitaires et au respect de la biodiversité.

Mais il s'agit aussi, en faisant œuvre de pédagogie, d'expliquer aux habitants de la ville que la présence de l'herbe sur l'espace public n'est pas synonyme d'abandon ou de mauvais entretien mais, au contraire, le signe d'une meilleure prise en compte de leur environnement.

Il est donc nécessaire de poursuivre le dialogue avec les citoyens, afin de faire évoluer notre regard sur la présence de plantes au milieu du béton.

Un référentiel est d'ailleurs en cours de rédaction pour établir quel seuil doit correspondre à l'intervention des services des espaces verts.

La semaine du développement durable a débuté mercredi dernier. Elle se prolongera tout le week-end, et elle aborde ce point plus précisément, mais d'autres points aussi, généralement pour informer, sensibiliser et mobiliser les Nantais autour des enjeux du développement durable, et leur donner, via des ateliers interactifs et des conférences, les moyens d'agir au quotidien sur leur environnement.

Cette année encore, de nombreux partenaires se sont mobilisés pour enrichir le programme de la semaine. Et sans être exhaustif, je vous signale juste l'opération des 1 600 pandas, qui est

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 3 AVRIL 2009**

**II - 83**

organisée par l'Ecole Audencia, le WWF et Nantes Métropole, et qui se tiendra samedi sur la Place Royale.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci.

Chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Je vous remercie.

---

La séance est levée à 16 h 20.